

CNE

L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE-SUD

R A P P O R T

D'ÉVALUATION

C
L'évaluation de l'université de Bretagne-Sud, commencée en octobre 1998, a été placée sous la responsabilité de Georges **Cremer**, vice-président du Comité national d'évaluation, d'Hubert **Bouchet**, membre du Comité, et réalisée avec la collaboration de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

Ont participé à l'évaluation :

Jean-François **Bellegarde**, maître de conférences à l'université Bordeaux I ;

Michel Yves **Bernard**, professeur honoraire au CNAM ;

Christine **Crespy**, chargée de mission au CNE ;

Alain **Fleury**, professeur à l'université Bordeaux I ;

Jean-Pierre **Gohel**, directeur du Pôle universitaire normand ;

Claude **Laugénie**, professeur à l'université de Pau ;

Jean-Christophe **Martin**, chargé d'études au CNE ;

Jean-Pierre **Nioche**, professeur à l'École des Hautes Études de Commerce ;

Bernard **Pouyet**, professeur à l'université Grenoble II ;

Paul-Pierre **Valli**, inspecteur général de l'Éducation nationale.

ORGANISATION

Nisa **Balourd** et Marie-Noëlle **Soudit** ont assuré la présentation de ce rapport.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Conditions de l'évaluation

- 1 - L'évaluation interne
- 2 - L'évaluation externe

7
7
7

Présentation générale

- 1 - L'historique
- 2 - Le contexte régional et académique
- 3 - Deux villes rivales : Lorient et Vannes
- 4 - Les implantations
- 5 - La programmation immobilière
- 6 - La structure pédagogique
- 7 - La structure administrative
- 8 - Les acteurs

9
9
13
15
15
17

Formations

- 1 - L'accueil des étudiants et la politique de premier cycle
- 2 - Les formations littéraires et de sciences sociales
- 3 - Les formations scientifiques
- 4 - Le secteur technologique
- 5 - La formation continue

19
20
20
27
27
31
36
39
50

TABLE DES MATIÈRES

Recherche

- 1 - La priorité donnée à la recherche
- 2 - Le secteur des sciences et de la technologie
- 3 - Le secteur des lettres et sciences humaines
- 4 - Le secteur des sciences juridiques et économiques

53
53
56
61
61

Conditions de vie étudiante

- 1 - Une offre d'activités relativement limitée
- 2 - Une action satisfaisante en matière sociale
- 3 - La restauration et le logement universitaires
- 4 - La participation des étudiants aux institutions

63
63
64
65
66

Gouvernement et gestion

- 1 - Le pilotage de l'université
- 2 - La structuration de l'université

67
67
69

3 - L'université et son environnement	70
4 - La gestion	72
5 - La politique documentaire	81

Conclusions et recommandations	85
---------------------------------------	----

Réponse de l'administrateur provisoire	89
---	----

L'université de Bretagne-Sud est la dernière née des universités nouvelles que le CNE, conformément à la loi, a la mission d'évaluer avant passage dans leurs statuts définitifs. Le programme "Universités nouvelles", qui a donné lieu à la publication de sept rapports en 1996 et 1997, s'achève donc avec cette évaluation dont la méthodologie diffère peu des précédentes, sinon par l'accent mis sur l'évaluation interne, démarche que le Comité a affinée entre temps.

1 - L'ÉVALUATION INTERNE

Première étape de la procédure, l'évaluation interne doit permettre à l'établissement, à partir d'un guide conçu et rédigé par le Comité, de dresser un état des lieux et un bilan de son activité. Les informations attendues sont à la fois de nature quantitative et statistique, et à caractère qualitatif. L'établissement doit être en mesure d'interpréter ces données, de les replacer en perspective et de formuler des jugements.

À cette fin, un guide a été adressé au début de l'été 1998 à l'université qui a renvoyé son rapport d'évaluation interne au Comité dans les derniers jours de septembre. La qualité des informations communiquées est incontestable et l'université dispose d'un tableau de bord riche et précis. Mais sur ce foisonnement de données, on aurait aimé voir s'articuler plus clairement un discours et une analyse, percevoir mieux comment l'université s'appuie sur cette connaissance d'elle-même pour maîtriser son devenir. Par ailleurs, l'établissement ne distingue pas assez l'exercice contractuel et le projet d'établissement de l'évaluation interne. Si la matière est identique, il faut rappeler que l'approche diffère et que l'utilité n'en est pas la même ; la concomitance des calendriers et la faiblesse des moyens en personnels, l'extrême jeunesse de l'université aussi, ne sont sans doute pas étrangères à cet état de fait.

CONDITIONS DE L'ÉVALUATION

2 - L'ÉVALUATION EXTERNE

Regard de l'institution sur elle-même au moment où elle va acquérir des statuts définitifs, l'évaluation interne sert aussi de point d'appui à l'évaluation externe. La phase d'évaluation externe a commencé au début du mois d'octobre avec la première visite du Comité dans l'établissement, rencontre qui a permis de mesurer les attentes suscitées par l'évaluation, point de passage obligé avant l'adoption des statuts définitifs que l'université appelle de ses vœux : parés de toutes les vertus, ils doivent dissiper le flou engendré par le provisoire et ainsi conforter le développement de l'établissement.

Après la première visite du Comité, le 2 octobre 1998, les expertises de l'UBS se sont déroulées en octobre et novembre 1998, puis en mars 1999 ; elles ont mobilisé huit experts et permis de rencontrer l'ensemble des acteurs de l'université et un certain nombre de ses partenaires académiques, politiques et économiques. Le Comité a pu prendre la mesure de l'investissement des personnels enseignants et non enseignants de l'UBS, ainsi que de ses responsables dans l'organisation de cette évaluation. On peut dire que cet établissement s'est montré extrêmement coopératif et que les travaux se sont déroulés dans les meilleures conditions possibles.

Le projet de rapport, rédigé à partir des rapports d'experts, a été soumis au Comité réuni en séance plénière, le 1er avril 1999, puis envoyé au président de l'université pour recueillir ses remarques et ses observations. Le 7 mai, le Comité a effectué une seconde visite à l'université pour prendre connaissance des réactions au projet de rapport. Le rapport définitif a été soumis au Comité le 27 mai 1999.

1 - L'HISTORIQUE

La décision de créer une université nouvelle en Bretagne, prise en Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) et annoncée par le Premier Ministre de l'époque, Édouard Balladur, lors d'un déplacement dans la région en février 1994, fut concrétisée un an plus tard, le 7 février 1995, par le décret de création de l'université de Bretagne-Sud, à partir des pôles universitaires de Lorient et de Vannes.

Au début des années 90, l'enseignement supérieur breton présente trois caractéristiques essentielles : la forte attractivité des formations professionnalisées courtes, une faible représentation des troisièmes cycles universitaires, une bipolarité Brest-Rennes fortement disproportionnée au profit de Rennes : on compte en effet dans les universités 61 992 étudiants dont 67,3% à Rennes et 24,7% à Brest. Pour l'ensemble du post-bac, Rennes et Brest concentrent les trois quarts des effectifs alors que Vannes, Lorient, Quimper et Saint-Brieuc n'en représentent que 3 à 4%. Dès lors, il s'agit de créer un axe stratégique de répartition des formations universitaires entre les villes moyennes du Nord et du Sud pour rééquilibrer l'offre régionale d'enseignement supérieur. Ceci semble d'autant plus nécessaire que les informations recueillies sur la population scolarisable et scolarisée, pour les dix à quinze années qui précèdent, sont révélatrices de dynamiques fortes : croissance importante du taux de scolarisation, accroissement accéléré du pourcentage de bacheliers, élévation du taux de réussite au bac et en DEUG. Ce sont ces données générales qui servent de point d'appui au schéma régional d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs présenté en mars 1991 pour la préparation du Plan Université 2000. Quatre projets d'université sont alors envisagés :

- une université en milieu rural en Bretagne intérieure ;
- un projet multi-site reposant sur les nouvelles techniques de communication ;
- un projet lorientais ;
- un projet vannetais.

Vannes et Lorient, qui accueillent des implantations universitaires, sont à l'époque fortement incitées à se rapprocher et à structurer un projet commun.

Les délocalisations de Vannes et de Lorient

Chronologie des implantations sur le site de Lorient

1973	Tentative d'implantation d'une capacité en Droit Création du premier département d'IUT Hygiène et Sécurité
1975	Création du département d'IUT Génie thermique et énergie
1980	Développement des activités de recherche
1990	Création du département d'IUT Génie industriel et maintenance Implantation des DEUG Sciences (Brest) et LEA (Rennes 2), du DEUST Matériaux (Rennes 1)
1991	Implantation des DEUG Histoire et Langues (Rennes 2)
1992	Création du département d'IUT Organisation et gestion de la production
1993	Création de l'IUP Génie des systèmes industriels



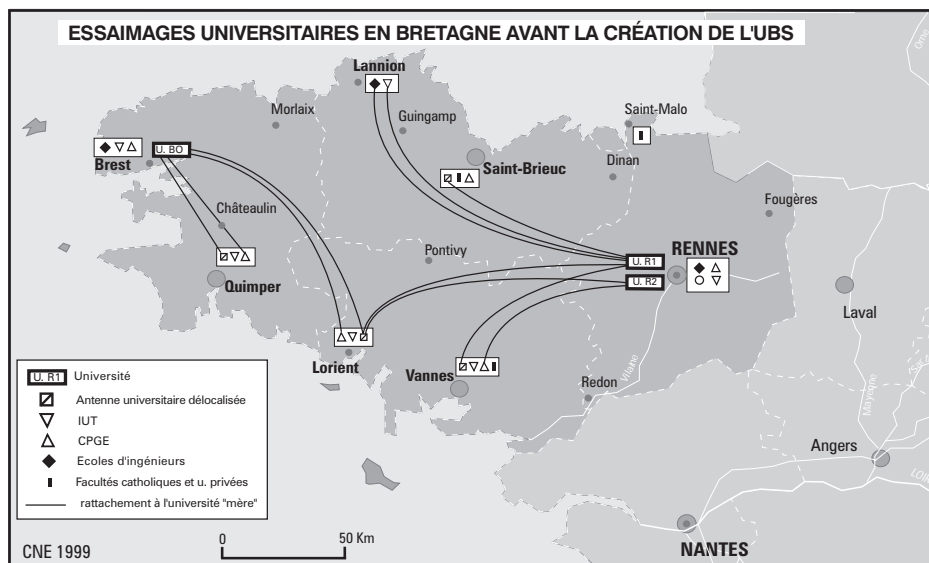
Chronologie des implantations sur le site de Vannes

1966	Création de l'École de Droit et de Sciences économiques du Morbihan (mise en place de la capacité)
1969	Mise en place de la première année de DEUG
1970	Création du premier département d'IUT (GEA)
1971	Mise en place de la deuxième année de DEUG Création du deuxième département d'IUT (Statistique et traitement informatique des données)
1986	Création du département d'IUT Informatique Implantation par l'université catholique de l'Ouest d'une antenne à Arradon
1990	Implantation d'un DEUG Sciences
1991	Création du département d'IUT Techniques de commercialisation
1992	Implantation d'un DEUG de Sciences économiques Reconnaissance par l'État des DEUG Droit et AES
1993	Création de l'IUP Statistiques et informatique

Le développement des délocalisations a obéi à *“des processus complexes séparés, parfois complémentaires, voire concurrentiel”*¹. Si les départements d'IUT se sont mis en place à peu près en même temps, au début des années 70, les formations universitaires de Vannes ont quinze ans d'avance sur celles de Lorient : c'est en 1966 que les élus locaux et départementaux créent, à Vannes, l'École de Droit et des Sciences économiques du Morbihan qui délivre la capacité en Droit. Une expérience semblable est tentée à Lorient quelques années plus tard, en 1973, mais demeure sans suite. Il faudra attendre 1990 pour qu'un premier DEUG y soit implanté. On voit aussi des modes de gestion du développement universitaire différents : syndicat mixte relevant du district à Lorient, mais gestion directe par la municipalité à Vannes. Les deux villes n'ont pas non plus les mêmes attentes à l'égard de l'université : pour Lorient, qui veut se donner une nouvelle image, l'émergence de l'université s'inscrit dans une stratégie de diversification de ses activités sociales et économiques ; Vannes, qui veut conforter la sienne, est à la recherche d'une dynamique nouvelle après les échecs du développement industriel dans les décennies précédentes.

Le développement des délocalisations a d'abord procédé d'initiatives locales, puis de la stratégie des universités de Rennes qui se sont déployées à la fois vers le nord à Saint-Brieuc et à Lannion, et vers le sud, à Vannes, puis à Lorient ; l'université de Brest, quant à elle, a uniquement essaimé vers le sud, s'implantant à Quimper et à Lorient.

¹ Université 2000 : les effets des implantations nouvelles (volume 2) sous la direction de Daniel Filatre, Université Toulouse-Le Mirail CERTOP-CNRS (ESA 5044). Programme de recherche - évaluation U 2000, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.



Formations assurées en 1994 avant la création de l'université

Formations	Effectifs étudiants		Université de rattachement
	Vannes	Lorient	
DUT GEA	384		RENNES I
DUT Statistiques	220		
DUT Informatique	132		
DUT TC	180		
DUT Hygiène et sécurité		151	BREST
DUT Génie thermique		216	
DUT Maintenance industrielle		164	
DUT Organisation de la production		106	
DEUG Droit	590		RENNES I
DEUG Sciences économiques	77		
DEUG AES	184		
Capacité Droit	35	103	
DEUG A	341	311	RENNES I/BREST
DEUG B	203	205	
DEUST Matériaux		45	RENNES I
DEUG Anglais		333	RENNES II
DEUG Espagnol		137	
DEUG Histoire		169	
DEUG LEA		232	
IUP Tertiaire	36		BREST
IUP Secondaire		56	RENNES II

Du Pôle de développement universitaire à la création d'une université "prématurée". La création d'une université nouvelle en ville moyenne est toujours l'aboutissement d'un processus plus ou moins élaboré, construit, prolongé, de développement de l'enseignement supérieur. Dans la plupart des cas, les universités nouvelles ont été précédées par la création d'IUT et l'ouverture de délocalisations, le plus souvent juridiques. L'UBS n'a pas échappé à ce processus de maturation, comme nous l'avons vu, avec la création des deux IUT devenus de plein exercice à Lorient et à Vannes, et l'émergence d'antennes des universités de Rennes et de Brest sur les deux sites du Morbihan.

L'importance de ces délocalisations a justifié qu'à l'instar des villes de Valence et de Belfort-Montbéliard, le Comité interministériel d'aménagement du territoire du 4 octobre 1990 ait érigé le site bipolaire de Lorient et Vannes en un Pôle de développement universitaire (PDU). Dans le relevé de conclusions du CIAT, les PDU sont ainsi définis : *"pratiquant une gestion unique et structurée de leur activité, ils pourront, en fonction du développement qu'ils prendront, conduire à l'émergence d'universités"*. C'est dire que parmi les délocalisations, certaines apparaissent aux yeux du gouvernement, en raison de leur degré de développement, comme ayant vocation à devenir, à un horizon de dix ou quinze ans, des universités de plein exercice. Mais que, dans l'attente, elles commencent à s'organiser sous la responsabilité d'universités-mères, d'universités qui méritent pleinement le nom d'universités "porteuses".

Toute la question que pose ce mode de bourgeonnement d'une université réside dans le moment le plus opportun de la transformation en université d'un PDU. Ainsi Valence continue à retarder cette naissance et préfère se construire progressivement en s'inscrivant dans le rayonnement du Pôle européen de Grenoble. Par décret du 13 janvier 1999, le PDU de Belfort-Montbéliard vient, par contre, d'être érigé en "université de technologie". Les collectivités de Lorient et de Vannes, quant à elles, ont obtenu dès 1994 que l'UBS devienne université nouvelle. Ainsi Lorient et Vannes ne sont demeurées qu'un temps très court dans le statut de PDU.

Si le protocole de création de la huitième université nouvelle diffèrait peu de celui qui avait été adopté pour les sept précédentes, sa naissance est intervenue dans un contexte tout autre, tant sur le plan économique et financier que démographique. Dès lors les objectifs assignés à cette nouvelle université sont sensiblement différents : si, pour les autres, on avait parlé de rattrapage ou de rééquilibrage de l'offre de formation, on évoque ici le regroupement en un établissement unique des antennes, instituts et délocalisations installés sur les sites de Vannes et Lorient par les trois universités de Bretagne.

La décision de création de l'UBS, accueillie de manière très positive par l'ensemble des acteurs régionaux, a fait l'objet d'un consensus politique, socio-économique et universitaire général : la création de l'université devait constituer un plus pour la Bretagne, aussi bien en termes de formations qu'en termes d'organisation expérimentale d'un établissement d'enseignement supérieur, ou encore comme outil de développement du territoire. Le régime dérogatoire d'administration et de gestion, provisoirement attribué à l'UBS, devait favoriser sa capacité d'innovation et enrichir le capital d'expériences déjà réalisées par les sept autres universités nouvelles.

Le rapport Elmary. Le décret de création de l'université avait été précédé, en mars 1994, de la mise en place d'un groupe de travail présidé par un inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et chargé d'élaborer le projet de création de l'université. Le rapport final, constitué de trois parties, dresse un état des lieux du contexte économique et social et de l'environnement universitaire et académique, décline ensuite les grands axes du projet en termes de recherche, de formation initiale, de formation continue et de relations internationales et évoque enfin les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet en fonction de l'évolution prévue des effectifs étudiants. Il s'agit de mettre en place une université complémentaire des trois autres universités bretonnes, très professionnalisée et intégrée à une carte des formations supérieures déjà très développée. Pour parvenir à cet objectif, la priorité est de mettre en place les conditions du développement de la recherche, élément indispensable pour attirer des enseignants-chercheurs. Les formations offertes doivent permettre une intégration rapide dans le monde du travail ; le développement des actions de formation continue et leur articulation forte et innovante avec la formation initiale constituent un autre axe essentiel du projet. On met également l'accent sur la dimension internationale.

Mais ce rapport n'aborde pas vraiment les problèmes de fond et les questions de terrain que posait alors cette création : la rivalité des villes de Vannes et de Lorient, la très grande dispersion des implantations, les cultures juxtaposées de structures déjà anciennes, figées et difficilement évolutives (IUT et délocalisations), des histoires compartimentées issues des pratiques et de l'histoire de chaque université-mère ; en outre, il ne comporte aucune réflexion sur l'aire géographique de l'UBS, et notamment sur le statut de Quimper, rattaché à l'université de Brest.

Par ailleurs, le rapport apparaît complaisant à l'égard du rôle joué par les collectivités locales : il insiste beaucoup sur les efforts consentis par elles en matière de constructions, d'équipement ou de fonctionnement des formations alors que les moyens mis à disposition par Lorient et Vannes sont de même nature et de même importance que ceux dégagés par toutes les villes désireuses d'attirer des formations supérieures ; dans le même esprit, le point de vue des collectivités est singulièrement respecté sous l'angle de l'équilibre et la bipolarité est intégrée comme une donnée non susceptible d'être remise en cause ou discutée. C'est faire peu de cas d'un élément essentiel de la construction d'une identité universitaire : son implantation géographique. Et c'est aussi éviter d'aborder les conséquences de cette situation sur la gestion de l'établissement.

La gestion du futur établissement est peu évoquée, alors que les paramètres locaux devraient conduire à lui accorder une importance particulière : une gestion rationnelle, expression des caractéristiques de l'université et soutien à ses missions n'a pas fait partie des objectifs retenus et, lorsqu'il est fait mention de la gestion, c'est uniquement en termes de moyens, comme s'il suffisait d'augmenter les nombres pour que les missions soient assurées. La nature des moyens envisagés est de surcroît très restrictive : personnels enseignants, personnels IATOS (sans prendre en compte les corps des bibliothèques) et locaux.

Comme nous allons le voir, le rapport Elmary, n'a sans doute pas aidé, comme il l'aurait dû, l'établissement à construire une démarche prospective réellement opérationnelle. Il ne fait pas mention de la localisation du siège, omission qui sera répétée dans le décret de création.

2 - LE CONTEXTE RÉGIONAL ET ACADÉMIQUE

Depuis le début des années 60, la Bretagne a connu des mutations sociales et économiques d'envergure, notamment dans le secteur agricole : région traditionnellement rurale et agricole avec une structure de petites exploitations familiales, elle a développé l'élevage intensif et la production laitière dans le cadre d'unités beaucoup plus vastes ; entre 1950 et 1985, la production agricole a été multipliée par quatre mais le nombre d'emplois agricoles a enregistré une baisse de 60%. En 1996, la structure des emplois bretons reflète d'ailleurs la structure nationale et on remarquera que le taux d'actifs agricoles (3%) bretons est inférieur à la moyenne nationale (4,1%).

L'urbanisation croissante et le développement des moyens de communication (mise en place du plan routier breton dès 1969, desserte par le TGV) sont autant d'indices de la modernisation d'une région qui a su briser son enclavement et rattraper son retard industriel. Les industries agro-alimentaires, qui représentent 500 entreprises, demeurent le fer de lance de l'économie régionale. Le tissu industriel est constitué de PMI et PME regroupées autour de quelques grandes entreprises non seulement dans le domaine des biotechnologies, mais encore dans ceux de l'électronique ou des télécommunications.

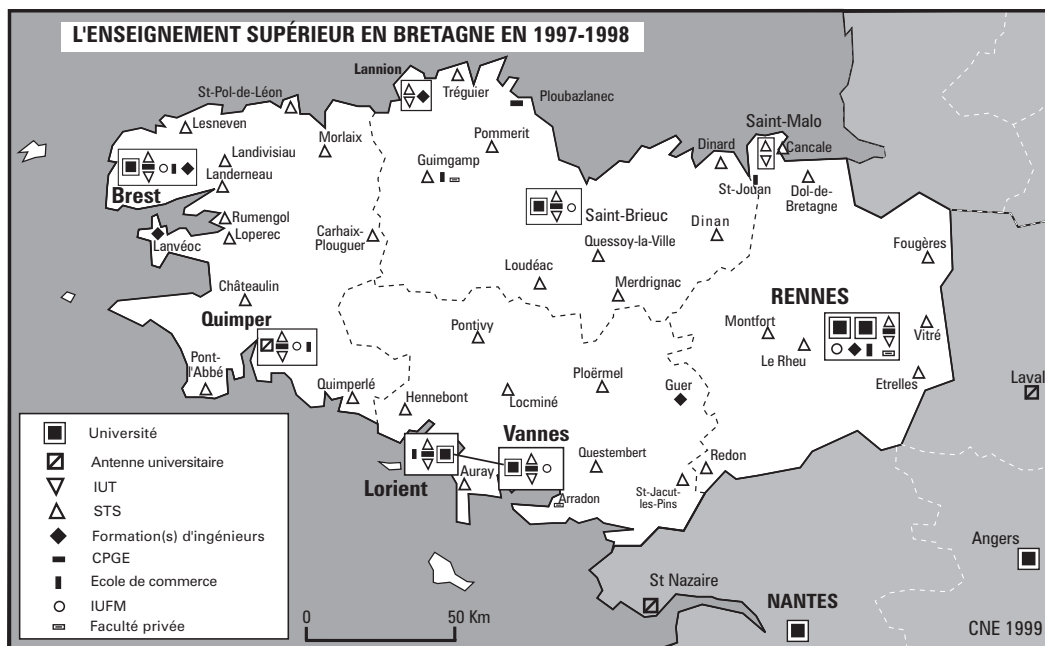
Ce mouvement s'est accompagné d'un vieillissement général de la population, phénomène particulièrement sensible dans la zone centrale de la péninsule. 47% des cantons sont confrontés à un déficit démographique naturel chronique et seules les principales agglomérations (Brest, Saint-Brieuc, Vannes, Lorient, Rennes) résistent et profitent en partie de l'exode rural.

En revanche, la population morbihanaise connaît un accroissement régulier. Dans ce département, les industries agro-alimentaires, avec 15 500 salariés, sont prédominantes, et l'activité industrielle occupe encore 22% des actifs du département.

L'académie de Rennes enregistre traditionnellement des indices très satisfaisants tant en ce qui concerne la réussite au baccalauréat que la proportion de bacheliers pour une classe d'âge.

		1997	1996	1995	1990
Taux de succès au baccalauréat	Académie de Rennes	80,7%	80,1%	79,2%	82,8%
	France métropolitaine	77,6%	76,2%	75,2%	73,3%
Bacheliers en proportion d'une génération	Académie de Rennes	69,9%	71,4%	73,6%	49,9%
	France métropolitaine	61,5%	61,3%	62,7%	43,5%

Région de vieille tradition scolaire et universitaire, elle comptait 104 093 étudiants en 1996-1997 dont 52 209 à Rennes, 46 sites d'enseignement supérieur et 8 sites universitaires. L'académie comporte quatre universités (Bretagne-Sud, Brest, Rennes I et Rennes II) et deux délocalisations : Saint-Brieuc qui dépend des universités rennaises et Quimper qui est rattachée à l'université de Brest. Le maillage du territoire est assez dense tant en ce qui concerne les STS que les IUT. Les écoles d'ingénieurs sont également très présentes avec un effectif de 3 950 élèves.



Situation commune à l'ensemble du territoire national, les effectifs de l'enseignement supérieur sont affectés par une décreue (1,3% entre 1995 et 1996), baisse encore plus sensible dans les universités qui perdent, dans le même temps, 3,6% de leurs étudiants. Un regard prospectif montre que cette tendance pourrait être durable : la diminution estimée de la population des 17-25 ans en Bretagne entre 1996 et 2005 devrait avoisiner 10%.

	1996	2005	
Côte-d'Armor	59 080	49 520	-16,2%
Finistère	101 114	90 898	-10,1%
Ille-et-Vilaine	122 530	116 966	-4,5%
Morbihan	75 622	68 576	-9,3%

3 - DEUX VILLES RIVALES : LORIENT ET VANNES

La géographie, la mer, auraient pu les rapprocher ; l'histoire les oppose. C'est Lorient qui accueille le tribunal révolutionnaire que l'on enlève à Vannes, accusée de tiédeur dans ses sentences ; c'est à Louis XIV que Vannes doit son lustre éphémère lorsque, mécontent du fonctionnement du Parlement de Bretagne, le monarque décide de le chasser de Rennes pour l'assigner à Vannes : la ville demeurera fidèle à ses sympathies royalistes, dût-elle en payer le prix du sang sous la terreur et sous la férule de Hoche. L'empreinte de l'histoire dessine des destins différents, antagonismes que le temps transforme sans jamais les réduire tout à fait.

Chef-lieu de département, Vannes conserve une patine historique qui sied à son statut : hôtels particuliers, château, remparts côtoient ou abritent des édifices administratifs. L'un des atouts majeurs de Vannes réside dans son dynamisme démographique : la ville et sa zone d'emplois constituent le second pôle de développement démographique de Bretagne, et les taux de solde migratoire sont supérieurs à 1% par an. L'unité urbaine de Vannes comptait 45 644 habitants en 1990. De la même façon, la zone de Vannes se classe parmi les plus créatrices d'emplois : entre 1989 et 1995, elle a pu se prévaloir de 1 500 nouveaux emplois. Malgré la crise économique, la région vannetaise a pu maintenir son emploi industriel ; l'implantation de la manufacture de pneumatiques, Michelin, et d'établissements agro-alimentaires y ont contribué. La progression de l'emploi tertiaire s'est effectué à un rythme soutenu et supérieur à la moyenne régionale : l'installation de coopératives agricoles importantes, le développement du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration, la présence de services administratifs départementaux expliquent la croissance de ce secteur qui représentait 69% des emplois en 1996 alors que l'industrie en comptait 16%, l'agriculture 8% et la construction 6%. Il faut mentionner aussi la présence à Arradon, commune voisine de Vannes, d'une antenne de l'Université catholique de l'Ouest qui dispense des enseignements de Lettres et Sciences humaines jusqu'au niveau de la maîtrise.

Le nom de Lorient évoque la grande épopée de la Compagnie des Indes : c'est à Lorient que, sous l'égide de la Compagnie des Indes, est lancé, au XVII^{ème} siècle, le grand commerce avec les Indes orientales. La "Cité de l'Orient", qui abrite dès 1666 des chantiers de construction navale, tirera sa prospérité du lucratif commerce du poivre, des épices et des étoffes. Mais il ne reste guère de traces qui évoquent ce passé ; presque entièrement détruite pendant la seconde guerre mondiale, la ville a été reconstruite dans l'immédiat après-guerre. Cité océane et portuaire, Lorient était encore très récemment le premier port de pêche français pour la valeur du poisson débarqué. C'est aussi un important port de commerce, premier importateur français de matières premières pour la fabrication d'aliments destinés au bétail, l'un des maillons de la filière agro-alimentaire bretonne. Enfin, il s'agit d'un port militaire : la Marine nationale, la Royale, est de loin le premier employeur direct ou indirect de la région : 5 000 militaires, 4 000 emplois civils à l'Arsenal et 600 employés des entreprises de sous-traitance. On voit comment l'économie lorientaise peut être fragilisée tant par la crise des industries navales, que par celle de la pêche, ou encore par les restructurations militaires. La région lorientaise se caractérise en effet par un taux de chômage élevé (13,8%), pourcentage très supérieur à celui du Morbihan ou à la moyenne régionale. Un quart des demandeurs d'emplois ne disposent pas d'une qualification.

Avec 17 communes et 180 000 habitants, le district du Pays de Lorient constitue la troisième agglomération de Bretagne. La commune elle-même représente 61 630 habitants. Mais on ne retrouve pas la même vigueur démographique qu'à Vannes : si le taux de solde naturel est comparable, le bilan migratoire est moins favorable à Lorient qu'à Vannes. La structure de l'emploi diffère aussi : l'industrie occupe 20% des actifs, l'agriculture 6%, la construction 6% et le secteur tertiaire 68%.

4 - LES IMPLANTATIONS

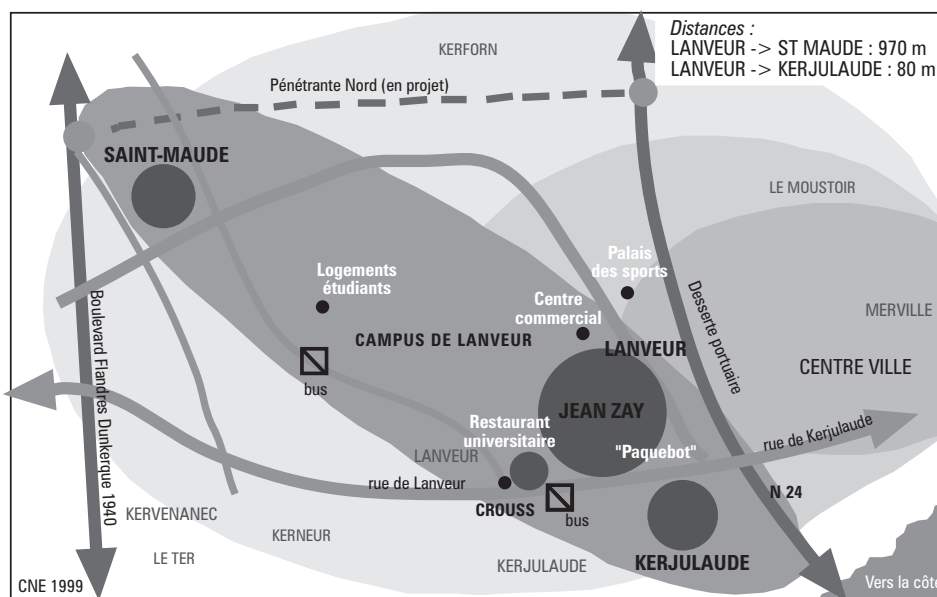
Créée en 1995, l'UBS n'a pratiquement pas émergé au contrat de plan État-Région au-delà d'une subvention unique de faible montant (6 MF). Néanmoins, elle a pu conduire un programme d'équipement co-financé sur les financements européens du FEDER et du FRED. Dotée d'un patrimoine immobilier de 45 474 m², elle disposait en 1998 d'un potentiel supplémentaire de 14 277 m² et a engagé jusqu'en 2001 la programmation de 13 000 m² supplémentaires.

La situation était et demeure contrastée à Lorient et à Vannes. À Lorient, les implantations sont regroupées sur le même site, autour d'un parc qui améliore la convivialité des lieux. Les extensions prévues trouvent place sur ce site ou à toute proximité, et l'ensemble constituera un véritable campus universitaire, avec son restaurant et sa bibliothèque. Les services centraux devraient y revenir, et libérer les locaux incommodes et trop exposés loués en centre-ville ; la proximité des sites les uns par rapports aux autres et la concentration d'équipements d'accompagnement de la vie étudiante assurent une certaine cohésion au pôle universitaire lorientais, qui comporte quatre unités principales :

- le bâtiment "le Paquebot", rue Jean Zay ;
- le site de Kerjulaude, rue Lanveur ;
- l'IUT rue Jean Zay ;
- l'IUP sur le site de Saint Maudé.

Par ailleurs, l'université dispose de 3 500 m² de locaux provisoires, loués ou mis à disposition.

LORIENT : campus de Lanveur



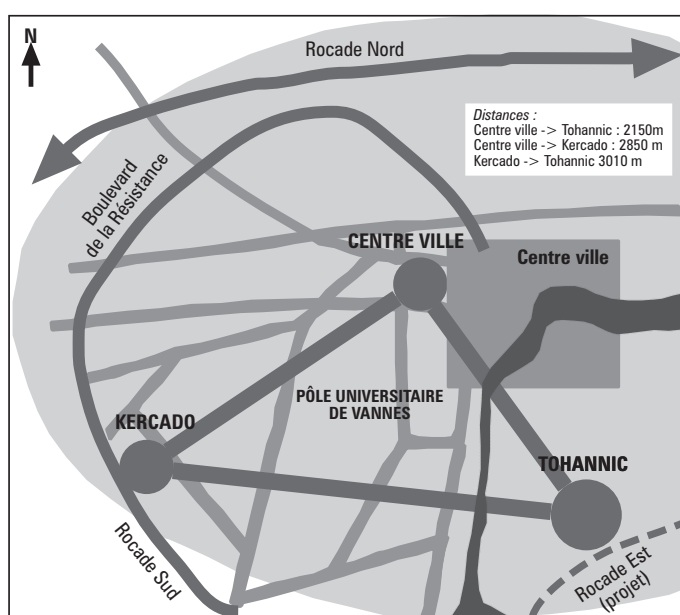
À Vannes, la situation est très différente. L'ancienneté de la première implantation en centre-ville, l'absence de projet municipal pour un campus unique, le désintérêt des établissements d'origine pour un regroupement ont laissé se développer des sites épars, aujourd'hui au nombre de cinq. Pour des raisons de disponibilité foncière à proximité du centre-ville, la solution d'un campus unique, qui aurait pu être décidée en même temps que la création de l'UBS, doit être abandonnée. La municipalité elle-même ne semble pas le souhaiter, qui a proposé à l'université d'utiliser plus largement le château de l'Hermine et d'en faire son siège. Il a donc fallu, sur ces bases, imaginer des solutions de développement qui s'efforcent d'être cohérentes. Le pôle universitaire de Vannes comprend trois unités principales dont une en centre-ville et deux à la périphérie :

- un campus en centre-ville, rue de la Loi, dans les locaux d'un ancien collège auquel on a adjoint deux constructions neuves (un amphithéâtre et un bâtiment) ;
- le site de Kercado, rue Montaigne, qui accueille les locaux de l'IUT, un restaurant universitaire et des logements étudiants ;
- le site de Tohannic, rue Yves Mainguy, qui n'accueille actuellement que l'IUP mais devrait à terme compter aussi un bâtiment recherche et enseignement, ainsi qu'une bibliothèque universitaire.

L'université utilise par ailleurs 3 121 m² de locaux provisoires, loués ou mis à disposition, répartis entre quatre implantations (avenue Saint-Symphorien pour les services centraux, le Château de l'Hermine, rue de Loi pour la médecine préventive, place de la République).

Université bi-polaire, l'UBS est dispersée sur un nombre excessif d'implantations, surtout à Vannes, conséquence d'une dépendance forte à l'égard des collectivités locales qui, par l'offre de terrains consentis, déterminent les localisations universitaires au gré des opportunités foncières, sans réelle considération pour le fonctionnement des universités : on prendra pour exemple l'ouverture du site de Tohannic, isolé des autres localisations vannetaises.

VANNES : pôle universitaire



5 - LA PROGRAMMATION IMMOBILIÈRE

Constructions : investissements réalisés et programmés

Date mise en service	Type de réalisation	Surface (m ²) dans oeuvre	Coût total (MF *)	FINANCEMENT					
				État	Région	Conseil Général	Ville	Financement européen	Autres

* (Travaux + équipement)

Site de Lorient

Construction neuve

Date	Type	Surface (m ²)	Coût total (MF)	État (%)	Région (%)	Conseil Général (%)	Ville (%)	Financement européen (%)	Autres (%)
1997	IUP	4 231	28,800	33,1%	23,5%	17,1%	26,3%		
1996 à 1998	Équipement		3,120	100%					
1996 à 1998	Équipement		6,200					100%	
1998	Bât. Recherche	4 086	38,371		34,6%		15,7%	39,3%	10,4% (FNADT)
2000	Bibliothèque	1 683	14,5 + 3,5	100%					

Restructuration

Date	Type	Surface (m ²)	Coût total (MF)	État (%)	Région (%)	Conseil Général (%)	Ville (%)	Financement européen (%)	Autres (%)
1998-1999	Kerneur	277,51	0,75				66,7%		33,3% (UBS)

Réhabilitation

Date	Type	Surface (m ²)	Coût total (MF)	État (%)	Région (%)	Conseil Général (%)	Ville (%)	Financement européen (%)	Autres (%)
1997-1998	Kerjulaude	350	1,8 + 1,0	82,1%					17,9% (UBS)
	Façades (3ème tranche)	350	0,725	100,0%					

Site de Vannes**Construction neuve**

1997	IUP Tohannic	3 480	27,3 + 4,8	28,1%	37,5%	11,3%	14,4%		
2000	Bât. Recherche	3 886	36 + 11	25,5%	24,4%	17,3%	9,4%	11,7%	11,7% (UBS)
2000	Bibliothèque	1 646	15,5 + 2	50,3%	18,3%	14,3%	17%		

L'UBS s'est dotée d'un véritable schéma directeur immobilier et a préparé un programme très ambitieux, à hauteur de 260 MF, à faire financer dans le cadre d'U3M et du contrat de Plan État-Région du 12^e plan. La programmation s'étend jusqu'en 2007, sur dix ans, et s'appuie sur une prévision de 8 400 étudiants, projection sans doute optimiste ; celle-ci témoigne aussi d'un réel souci de réutiliser les locaux libérés.

Les choix, qui constituent un projet fort de l'université, ont été faciles à Lorient, plus hésitants à Vannes. Au chef-lieu du département, on a essayé de tirer le meilleur parti de l'existant, tout en organisant les implantations sur la base de "pôles de compétences" disciplinaires. Au moment de l'évaluation, la répartition se dessinait comme suit :

- le Droit et les Sciences économiques devaient rester *rue de la Loi*, en centre-ville, dans la meilleure tradition des Facultés de Droit, et bénéficier d'une bibliothèque ;
- le site de *Tohannic* devait accueillir l'IUP (déjà implanté), le bâtiment des Sciences, la bibliothèque scientifique et un restaurant universitaire. Les deux départements d'IUT scientifiques devaient y être transférés, pour former le pôle de compétences Sciences. Compte tenu du foncier disponible, les services centraux devraient aussi rejoindre Tohannic, car leur maintien rue de la Loi obérerait toute extension future du Droit ou des Sciences économiques ;
- devaient donc être à *Kercado* les départements d'IUT tertiaires et l'IUP de Gestion, dans une troisième cohérence disciplinaire.

Depuis lors, le Conseil de l'IUT s'est prononcé pour le transfert de l'ensemble de l'institut sur le site de Tohannic et l'université devrait réviser son schéma directeur immobilier dans ce sens : ce transfert est destiné à favoriser le développement d'un pôle de compétences technologiques transversal associant l'informatique, les statistiques et la gestion en regroupant en un seul lieu toutes les activités et les moyens logistiques des formations technologiques, de la recherche et des transferts technologiques.

Le schéma immobilier comporte cependant des insuffisances, en particulier dans le financement des VRD, qu'il faudra prévoir par ailleurs dans le prochain Contrat de Plan État-Région. À Vannes enfin - il faut le signaler car cela va faciliter les opérations ultérieures -, les implantations actuelles de l'université sont toutes aujourd'hui propriété de l'État et dévolues à l'établissement.

À Lorient, il ne restera guère d'extension possible une fois les projets réalisés, sauf peut-être sur le parc technologique de Pleumeur. Mais là aussi, en sera-t-il besoin, si les effectifs étudiants ne sont pas amenés à croître ? Les Sciences devraient quitter l'immeuble emblématique du Paquebot, qui sera principalement occupé par les Sciences humaines et sociales et regroupera des services destinés aux étudiants. Seuls les travaux pratiques du premier cycle, dont les équipements ont été financés par la ville, resteront dans ce bâtiment. Les autres activités scientifiques seront hébergées dans un nouveau bâtiment de 3 700 m² dont 1 000 m² seraient affectés à la recherche. Des locaux pour les services centraux et une nouvelle bibliothèque universitaire seront également construits sur le site, alors que les autres implantations (Kerlujaude, l'IUP) ne devraient subir que peu de modifications. Un projet récent, toutefois, postérieur au schéma immobilier, doit être signalé : il s'agit d'une tranche supplémentaire à la bibliothèque, qui hébergerait un centre multimédia, des laboratoires de langues et des salles informatiques. On peut se demander pourquoi des équipements aussi essentiels aujourd'hui n'ont pas été inclus dans le programme de départ.

Ce schéma immobilier, qui donne satisfaction aux responsables universitaires, a été approuvé par les deux districts et le rectorat. Les constructions devraient être assurées dans le cadre de la planification État-Région.

Certains des équipements recevront des financements autres, notamment du FEDER. Au titre de l'anticipation du Schéma U3M sur l'exercice 1999, le recteur a demandé des crédits d'études pour les bâtiments scientifiques. L'université n'a pas les moyens de participer aux opérations immobilières, d'autant que le montant des locations de locaux (580 KF pour 1998) grève son budget. Toutefois elle envisage, à compter de l'exercice 1999, de mettre en place une enveloppe qui lui permettrait d'accompagner modestement certaines opérations. L'usage en serait proposé par une Commission des travaux, où seraient représentées les composantes.

6 - LA STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

L'Université de Bretagne-Sud regroupe les composantes et les services communs suivants.

Deux UFR

- l'UFR de Lettres et Sciences humaines sur le pôle de Lorient (cette UFR comprend l'IUP Aménagement et Développement territorial)
- l'UFR de Sciences juridiques et économiques sur le pôle de Vannes

Une UEF (Unité d'études et de formation) de Sciences et de Technologie, implantée dans les deux villes

Un centre universitaire de recherche de Sciences et de Technologie, également implanté dans les deux villes

Deux fédérations d'IUP

- à Lorient : Génie des systèmes industriels – Génie Civil et Infrastructures
- à Vannes : Génie informatique et Statistique – Système d'information et réseau

L'IUP de Sciences de Gestion à Vannes (cet IUP, structure indépendante, n'est ni rattaché à la fédération vannetaise, ni à l'UFR de Sciences juridiques et économiques)

Deux IUT

- l'IUT de Lorient avec les départements suivants :
 - Génie thermique
 - Hygiène, Sécurité et Environnement
 - Génie industriel et Maintenance
 - Organisation et Génie de la production
- l'IUT de Vannes avec les départements suivants :
 - Statistique et Traitement informatique des données (STID)
 - Informatique
 - Techniques de commercialisation
 - Gestion des entreprises et des administrations

Un Service commun de la Documentation

L'UBS a également mis en place des structures qui préfigurent les services communs (Service des activités physiques et sportives, Médecine préventive, Relations internationales). Le service de la formation permanente a, quant à lui, été transformé en Agence de développement de la formation permanente (ADEFOPÉ). Il n'existe pas encore, à proprement parler, de service d'information et d'orientation ; ces tâches sont actuellement confiées à un chargé de mission.

7 - LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

L'université compte sept services centraux et deux cellules placés sous l'autorité du secrétaire général :

- la recherche
- les ressources humaines
- les études et les habilitations
- les relations internationales
- la médecine préventive
- l'informatique et les réseaux
- l'action sociale et culturelle
- la cellule vie étudiante
- la cellule hygiène et sécurité.

De surcroît, chacun des deux sites est doté d'une cellule administrative de gestion, rattachée également au secrétaire général. Enfin l'agence comptable et les services financiers relèvent de l'autorité de l'agent comptable

8 - LES ACTEURS

Les étudiants

Les effectifs. Si l'on compare la courbe de montée en charge des effectifs de l'UBS à celle des autres universités nouvelles, on ne peut qu'être frappé par la différence : les autres universités nouvelles, qui ont profité d'une conjoncture démographique favorable, se caractérisaient par des taux d'accroissement très importants, affectant de façon à peu près égale toutes les formations.

À l'inverse, l'UBS a connu une montée en charge très lente, marquée par une certaine régression en 1997-1998. Les effectifs ont recommencé à croître significativement l'année suivante. Est-ce ponctuel ? Est-ce l'amorce d'un mouvement plus long qui permettrait à l'université d'atteindre à terme 8 000 étudiants, objectif qu'elle s'est fixé ? Rien ne permet de trancher.

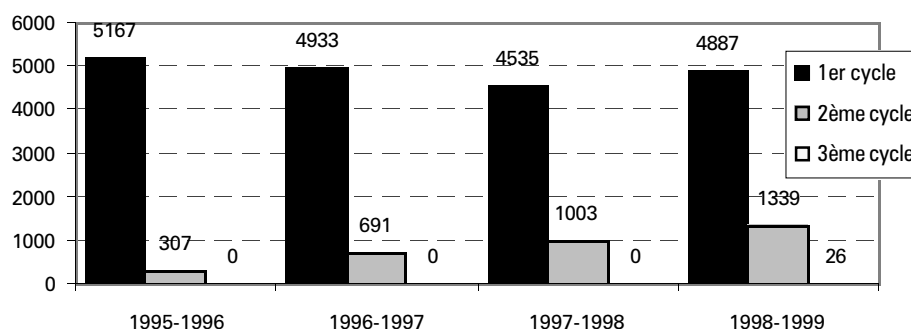
Évolution des effectifs depuis la création de l'UBS

Composantes	1995 - 1996				1996 - 1997				1997 - 1998				1998 - 1999			
	Cycle			Total	Cycle			Total	Cycle			Total	Cycle			Total
	1er	2ème	3ème		1er	2ème	3ème		1er	2ème	3ème		1er	2ème	3ème	
UEF de Sciences et technologie	1 219	66	-	1 285	1 165	125	-	1 290	863	212	-	1 075	978	249	17	1 244
UFR Lettres, Sc. humaines et sociales	1 193	62	-	1 255	1 096	277	-	1 373	986	380	-	1 366	1 000	455	1	1 456
UFR Sciences juridiques, Sciences éco.	866	-	-	866	817	75	-	892	767	116	-	883	781	191	-	972
IUP GSI, génie civil Lorient	23	92	-	115	38	105	-	143	46	133	-	179	54	193	-	247
IUP Génie mathématique/Info Vannes	25	87	-	112	37	109	-	146	43	132	-	175	48	169	-	217
IUP Sciences de gestion Vannes	-	-	-	0	-	-	-	0	30	30	-	60	33	82	-	115
IUT de Vannes	1 155	-	-	1 155	1 057	-	-	1 057	1 053	-	-	1 053	1 091	-	-	1 091
IUT de Lorient	686	-	-	686	723	-	-	723	747	-	-	747	692	-	-	692
ADEFOPE (DAEU, Capacité, DESS G2P)*	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	210	-	8	218
Total	5 167	307	0	5 474	4 933	691	0	5 624	4 535	1 003	0	5 538	4 887	1 339	26	6 252

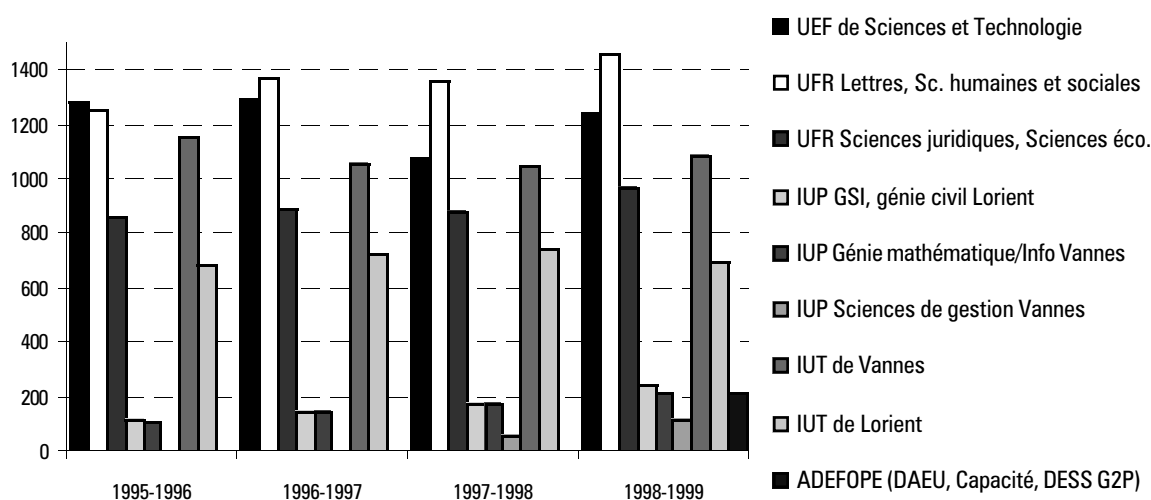
* Les formations prises en charge par l'ADEFOPE (Agence de développement de la formation permanente) étaient auparavant comprises dans les effectifs des Sciences juridiques pour la Capacité, des Lettres pour le DAEU A, des Sciences pour le DAEU B.

Si l'on considère maintenant l'évolution des effectifs par cycle, on observe une décroissance continue du premier cycle entre 1995 et 1997, décline enrayée en 1998-1999 mais l'université ne retrouve pas encore le niveau des effectifs de premier cycle qu'elle avait en 1995. En revanche, le deuxième cycle a crû dans des proportions très fortes car la création de l'université a inauguré pour l'essentiel, IUP exceptés, la mise en place des seconds cycles.

Répartition des étudiants par cycle depuis la création de l'UBS



L'analyse par secteur de formation révèle que la baisse a surtout concerné l'UFR de Sciences et Technologie, qui a perdu plus de 200 étudiants entre 1995 et 1997. Les autres UFR, tant les juristes que les littéraires, ont mieux résisté. Les effectifs de l'IUT de Lorient, jusque-là à l'abri de la décline, ont enregistré une certaine recul en 1998-1999.



Évolution de la répartition des étudiants entre Lorient et Vannes

	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Lorient	3 069	3 103	3 250
Vannes	2 725	2 831	2 995

Les enseignants. En 1995-1996, l'UBS comptait, hors IUT, un total de 68 emplois d'enseignants dont 11 professeurs, 42 maîtres de conférences, un assistant et 14 emplois de second degré. En 1997-1998, ce potentiel a plus que doublé : le total se montre à 159 emplois dont 21 professeurs, 81 maîtres de conférences et 48 emplois du second degré.

Évolution des emplois	Total UBS				UBS hors IUT			
	1994	1995	1996	1997	1994	1995	1996	1997
Professeurs	17	23	29	34	5	11	17	21
Maîtres de conférences	84	91	113	131	35	42	64	81
Assistants	6	6	6	6	1	1	1	1
Lecteurs	1	1	1	1	1	1	1	1
ML	2	2	2	2	1	1	1	1
PAST	7,5	8,5	10,5	10	4	5	7	6,5
PRAG	42	42	69	79	11	11	36	45
PRCE	24	24	26	26	1	1	3	3
CTPE-PTAE	6	6	6	6	-	-	-	-
Total	189,5	203,5	262,5	295	59	73	130	159,5

Source : UBS

Les enseignants de l'université (hors IUT)

Grandes disciplines	Situation des emplois et nombre de crédits PAST pour l'année universitaire 1997-1998								
	Professeurs	Maîtres de conférences	Assistants	Second degré	Jouvence	Professeurs associés	Nombre total de postes	Total du potentiel	Crédits PAST
				(1)	(2)	(3)			
Droit - Sciences politiques	3	8	-		-	-	11	2 112	-
Sciences économiques - Gestion	1	5	-	3	-	-	9	2 304	4
AES	-	-	-		-	-	0	-	-
Lettres - Sciences du langage	-	1	-	3	-	-	4	1 344	-
Langues	1	13	1	11	-	-	26	7 104	-
Sciences humaines et sociales	2	9	-	4	-	-	15	3 648	1
Sciences et structure de la matière	7	27	-	11	-	-	45	10 752	3
Sciences et Technologie	5	11	-	5	-	-	21	4 992	-
Science de la nature et de la vie	2	7	-	5	-	-	14	3 648	-
Activités physiques et sportives	-	-	-	4	-	-	4	1 536	-
Total	21	81	1	46	0	0	149	37 440	-

Il faut ajouter à ce total des emplois hors enseignement (1 PR, 1 MCF, 3 PRAG).

(1) : enseignants du second degré ou assimilés (ADEN, PRAG, PRCE, lecteurs)

(2) : Jouvence : AMN (assistant normalien), ATER, ALER, allocataire moniteur de l'enseignement supérieur

(3) : emplois réservés à des professeurs associés ou invités

(4) : en heures équivalent TD

Structure par corps

Rang A	14,1%
Rang B	54,4%
Second degré	30,9%

Répartition par support budgétaire

Employeurs	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
État	Statutaires	-	-	-	-
	Gagés	22	10	34	66
Établissement	Permanents	-	1	-	1
	Vacataires, saisonniers	-	10	26	36
	CES	-	-	-	-
Collectivités territoriales	Mis à disposition	2	2	10	14
Autres mises à disposition (Ministère et universités)		3	2	1	6
Total		27	25	71	123

Répartition par fonction

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, Orientation et Insertion professionnelle	2,0	1,0	20,3	23,3
Assistance à l'enseignement	5,0	7,0	2,0	14,0
Administration de la recherche	1,0	1,0	0,9	2,9
Assistance à la recherche	1,0	0,8	1,6	3,4
Documentation	-	-	-	-
Vie institutionnelle et Administration générale	7,3	2,8	12,3	22,4
Service intérieur	-	-	1,0	1,0
Communication et Diffusion de l'information scientifique et technique	-	-	1,0	1,0
Vie de l'étudiant	1,5	-	1,0	2,5
Restauration et Hébergement	-	-	-	-
Gestion financière	3,0	4,0	10,6	17,6
Gestion du personnel	-	2,0	2,9	4,9
Logistique immobilière, Nettoyage locaux, Surveillance	1,0	2,0	15,2	18,2
Informatique	-	-	-	-
Reprographie	-	-	1,0	1,0
Prestations de service	1,0	-	0,9	1,9
Total	22,8	20,6	70,7	114,1

Évolution des personnels IATOS (total UBS)	1994	1995	1996	1997
Emplois État	49	67	113	129
<i>dont catégorie A</i>	<i>11</i>	<i>15</i>	<i>27</i>	<i>31</i>
<i>dont catégorie B</i>	<i>11</i>	<i>13</i>	<i>19</i>	<i>26</i>
<i>dont catégorie C</i>	<i>27</i>	<i>39</i>	<i>67</i>	<i>72</i>
Mises à disposition État et universités				5
Collectivités	33	34	25	19
<i>dont ville de Vannes</i>	<i>15</i>	<i>16</i>	<i>12</i>	<i>10</i>
<i>dont district et ville de Lorient</i>	<i>18</i>	<i>18</i>	<i>13</i>	<i>9</i>
Emplois non permanents	60	76	77	98
<i>dont CDD sur ressources propres</i>	<i>12</i>	<i>23</i>	<i>25</i>	<i>46</i>
<i>dont CES</i>	<i>45</i>	<i>46</i>	<i>45</i>	<i>42</i>
<i>dont CEC</i>	<i>3</i>	<i>7</i>	<i>7</i>	<i>10</i>
Total des emplois	142	177	215	251

1- L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ET LA POLITIQUE DE PREMIER CYCLE

Le contexte. Il n'est pas inutile de rappeler qu'avant d'accéder au rang d'établissement, le dispositif préexistant d'antennes des universités de Bretagne concernait surtout le premier cycle. L'UBS a dû, par conséquent, tenir compte de cet existant pour fonder sa politique de premier cycle (un existant qui avait ici valeur de contrainte). Les délocalisations des universités de Bretagne sont anciennes. Elles se sont développées dans un esprit qui n'était pas exempt de concurrence. Les implantations croisées sur les sites de Vannes et de Lorient n'ont, par exemple, pas évité les doublons, notamment dans le secteur scientifique. Ainsi, l'université de Brest avait-elle implanté des formations de sciences et techniques à Lorient, tandis que Rennes I développait ses DEUG A et B à Vannes. L'importance prise par les deux IUT, celui de Vannes (issu de Rennes I et II) et celui de Lorient (issu de Brest), a conféré à ces structures un poids considérable dans le développement de l'université, notamment par la création des IUP.

Ainsi, en matière de premier cycle, l'UBS a dû composer avec un héritage ancien, pour le moins complexe, juxtaposant des unités fortement marquées par la culture de leurs universités-mères et des instances beaucoup plus soucieuses de leur autonomie et se comportant en véritables établissements. On ne retrouve guère d'exemple de cette complexité dans l'émergence des universités nouvelles.

L'approche statistique. Il est significatif de constater que, dès sa création, l'UBS a porté l'essentiel de son effort sur les formations de second cycle, se bornant simplement à retoucher un dispositif de premier cycle resté pour l'essentiel en l'état. On ne sera donc pas surpris d'observer que les effectifs de premier cycle se sont globalement maintenus au même niveau qu'en 1993. Ainsi, on recensait 4 610 étudiants de premier cycle en 1993. Les statistiques de l'UBS en identifient 4 535 en 1997-1998, soit une légère régression. La masse des étudiants de premier cycle est donc restée à peu près stable, une stabilité au demeurant en accord avec l'ancienneté des délocalisations des universités bretonnes sur les deux sites.

L'architecture des premiers cycles est restée conforme à la situation de 1993. La tonalité générale est donnée par le poids inhabituel des DUT et, tous diplômes confondus, par une assez large prédominance des formations scientifiques et techniques. Les DUT capitalisent en 1998 à peu près 1 800 étudiants, soit 37% du "stock" de 1er cycle. Ceux-ci relèvent en majorité des disciplines secondaires dont quelques formations sont particulièrement reconnues et confèrent à l'établissement les fondements de sa notoriété : informatique, génie thermique, génie industriel, OGP, GEA... Les formations de DEUG, - des mathématiques à la biologie -, assez complètes, rassemblent pour leur part 978 étudiants. Au total, les formations scientifiques et technologiques attirent donc presque la moitié des effectifs de premier cycle. C'est considérable, d'autant plus que la tonalité technologique est renforcée par la présence du DEUG STI, considérablement rénové, ainsi que par le DEUST Matériaux, implanté, il y a huit ans, par Rennes I.

L'offre de formation tertiaire arrive au second rang. Elle réunit 30% des effectifs de 1er cycle de l'UBS. Elle présente une structure de répartition entre DEUG et DUT un peu similaire : 600 étudiants en GEA et TC, tandis que les DEUG de Droit Économie et Gestion rassemblent 780 étudiants sur le même site à Vannes.



FORMATIONS

Les formations littéraires occupent le troisième rang des formations de premier cycle de l'UBS. Elles concernent un millier d'étudiants, soit 21% de l'effectif. Elles sont localisées sur le site de Lorient et offrent un panel d'accès plus réduit que les deux autres groupes disciplinaires (études de lettres incomplètes, absence de sciences sociales).

Le spectre particulier du premier cycle de l'UBS se place donc dans la parfaite filiation des délocalisations des universités bretonnes. On notera que toutes ces formations trouvent assez bien leur prolongement dans des seconds cycles à forte tonalité technologique : génie des procédés, EEA, ingénierie mathématique. Surtout, le développement des IUP se situe dans une perspective de prolongement des IUT, tant pour les disciplines que pour les structures, ce qui mérite réflexion et interrogation. Les seules discontinuités de cursus qui obligent les étudiants à poursuivre leurs études à Rennes sont celles qui affectent les lettres, les langues ou la biologie.

La répartition des effectifs par filière a évolué sous l'effet de la diversification des DEUG et de la création de départements d'IUT ou d'IUP : on observe d'abord que les effectifs de DUT ont poursuivi leur croissance depuis 1995. Les effectifs de DEUG juridiques et économiques ont, quant à eux, décliné, notamment en droit où le nombre d'étudiants passe de 866 en 1995 à 767 en 1998. Les DEUG scientifiques ont connu une évolution paradoxale : alors qu'ils se diversifiaient, leurs effectifs ont sensiblement décliné de 1995 à 1998, passant de 1219 à 863. Cette évolution est toutefois assez conforme à ce que l'on observe au niveau national. S'y ajoute vraisemblablement l'effet de création de certains IUP. Il faudrait, pour en juger, disposer d'études de cohortes, ce qui n'est pas le cas. Enfin, les effectifs des DEUG de Lettres ont crû sur l'ensemble de la période, mais une décline sensible s'est amorcée, en 1997, notamment en histoire, en anglais et en espagnol. On ne peut manquer de noter les forts effectifs de première année qu'enregistre encore la filière Histoire.

Ainsi, tout se passe comme si, depuis sa création, l'université tournait sur les mêmes recrutements de premier cycle, l'accroissement global de ses effectifs résultant de la rétention d'une partie de ses diplômés dans les seconds cycles nouvellement créés. En schématisant l'analyse, on peut donc avancer l'hypothèse que la création de l'université n'a pas encore modifié sa capacité d'attraction sur sa région. Le mouvement s'inversera-t-il ? La hausse constatée des effectifs 1998-1999 ne permet pas encore de l'affirmer.

Des aires de recrutement fragmentées. Les statistiques portant sur l'origine des étudiants déclinent les données par année et par commune. On peut en tirer les observations suivantes : d'abord, il est clair que l'université recrute dans le tissu fin de tous les petits centres, dans la maille des villes et des villages de la Bretagne du Sud. La carte par points que l'on pourrait en tracer montrerait un semis régulier qui prouve l'enracinement de l'université dans une aire de recrutement essentiellement centrée sur le Morbihan, qui peut à l'occasion en déborder et qui constitue, en tout cas, un socle démographique honorable pour justifier l'existence d'une université. La pénétration satisfaisante de l'UBS dans ce tissu régional est évidemment liée à la relative ancienneté de ses implantations de premier cycle. De ce point de vue, l'UBS peut être considérée comme un investissement et un instrument de promotion sociale. Le nombre élevé de ses étudiants boursiers en témoigne.

Un examen un peu plus fin montre cependant les faiblesses qu'induit la dispersion des centres de formation. Entre Vannes la juridique et Lorient la scientifique et littéraire, chaque site spécialise ses recrutements au point que l'on pressent de fortes évasions d'étudiants en droit de Lorient vers Rennes I et, inversement, des migrations d'étudiants littéraires du secteur de Vannes vers Rennes II. En un mot, s'agissant des premiers cycles, l'université n'a pas encore réussi à exister par-delà la bipolarité de ses sites et l'opposition de ses villes. On notera que le maintien du doublet des enseignements à Vannes et à Lorient évite aux disciplines scientifiques de connaître le même sort. Y échappent également les recrutements en gestion qui, curieusement, drainent très peu d'étudiants locaux mais rassemblent des étudiants parfois très éloignés de la Bretagne. Cette donnée un peu paradoxale mériterait une analyse approfondie.

À l'inverse, lorsque les structures sont plus affirmées, les recrutements sortent du localisme pour drainer des aires beaucoup plus vastes. Ainsi, les deux IUT de Vannes et de Lorient sélectionnent systématiquement des étudiants originaires de l'ensemble de la Bretagne, parfois même au-delà. Le contraste avec les recrutements très

concentrés de Vannes en premier cycle est, à cet égard, intéressant. D'un côté, une carte très dispersée, indication d'un large rayonnement pour une offre de formation bien reconnue. De l'autre, la focalisation d'une tradition qui coïncide d'ailleurs assez bien avec l'image d'une ville provinciale et bourgeoise. De ce point de vue, l'université n'a pas encore dépassé la géographie cloisonnée de la Bretagne du Sud.

L'offre de formation. La diversité de ces situations pourrait être atténuée par une politique de premier cycle volontaire, affichant fortement l'existence de l'université. Ce n'est pas encore le cas : on ne trouve nulle part une vue d'ensemble qui témoigne d'une réflexion, d'un projet situant l'établissement dans l'environnement universitaire de la Bretagne, Nantes y compris. Un peu de recul aurait permis d'identifier les recouvrements assez nombreux des formations professionnelles ou appliquées. Il aurait permis surtout d'ouvrir le chantier de la coordination des compétences complémentaires de l'université autour de ses DEUG, de ses DUT, des DUP et des DEUST.

Le dispositif d'appui aux étudiants de premier cycle. L'UBS fait preuve d'un souci d'orientation, de suivi et d'appui aux étudiants en difficulté, très remarquable, qui va au-delà des préoccupations habituelles des universités de premier cycle. Les réponses fournies à la Direction de l'enseignement supérieur, dans le cadre de la préparation du contrat d'établissement sont éclairantes à ce sujet. Mais c'est surtout l'implication des jeunes enseignants récemment recrutés qui retient l'attention et mériterait sans doute réflexion de la part de l'équipe de direction.

Le suivi et l'orientation des étudiants ont été confiés à un chargé de mission, ancien directeur de CIO, qui coordonne l'action des CIO de Vannes et de Lorient : celui-ci a naturellement un bon contact avec les enseignants de second degré, les conseillers d'orientation, les personnels rattachés à l'antenne de la MAFPEN dépendant de l'IUFM. Mais l'université n'a pas créé - c'est la véritable faiblesse de ce dispositif - un service central d'information et d'orientation.

Ce système présente cependant quelques avantages : en premier lieu, des liens étroits avec le second degré, notamment par la "formation" des professeurs principaux de lycées, mais surtout par le biais de rencontres entre enseignants du supérieur et du second degré ; des "groupes mixtes disciplinaires lycée-université" ont été ainsi mis en place dans le cadre de la MAFPEN 56 en biologie, mathématiques et sciences économiques pour cerner, dans ces disciplines, les pré-requis indispensables à un parcours satisfaisant des étudiants de premier cycle ; en deuxième lieu, la facilité d'organiser des "salons" ou des journées INFOSUP (ceux-ci se tiennent dans les trois villes chefs-lieux de département, avec l'appui des CIO).

Le protocole d'aide aux étudiants de première année, qui est contrôlé par la Mission d'orientation et de suivi de l'université, prévoit deux dispositions intéressantes pour les étudiants en échec dès le premier semestre, dispositions mises en œuvre après avis du tuteur et entretien individuel :

1- un module, dit de consolidation, de 200 heures, dont un enseignement d'orientation destiné à récupérer les étudiants identifiés en difficulté. Ce module concernait, en 1997, 124 étudiants. 70 ont été orientés vers les cycles courts (IUT, BTS, écoles ...) ;

2 - un cycle d'accès à la professionnalisation qui s'est adressé à 43 étudiants ; une trentaine d'entre eux a été réorientée notamment vers les formations de la Chambre des Métiers où ils sont dispensés de cours théoriques.

Ce dispositif se complète d'un module de remise à niveau en mathématiques pour une meilleure insertion dans le DEUG STI (qui fait d'ailleurs l'objet d'un remarquable encadrement), ainsi que de modules de soutien à l'entrée en licence (120 heures) destinés à des étudiants dont les difficultés d'accès aux filières EEA, Physique, Génie des procédés sont pressenties.

Les enseignants de l'UEF de Sciences et Techniques, qui ont mis en place, au sein de la coordination des premiers cycles, un système de suivi et d'orientation tout à fait intéressant (cf. infra) souhaitent évaluer et se réappropriier le dispositif de consolidation, géré actuellement par l'administration centrale de l'université. Les enseignants de lettres qui soulignent eux aussi les dysharmonies existantes entre la cellule centrale et les équipes pédagogiques, ont les mêmes attentes. Il faut préciser que ce comité de coordination est ouvert aux autres composantes et qu'il assure, par exemple, le lien avec l'UFR de Lettres pour préparer les étudiants au professorat des écoles (et inversement).

L'université dispose là de potentialités remarquables et d'habitudes de travail collectives qu'elle devra s'attacher à maintenir. La question du suivi des étudiants et de leur orientation mérite donc d'être reprise par l'université. En effet, la préférence accordée aux CIO de second degré n'est pas une bonne solution. Elle se fait surtout au détriment de la construction d'un service commun auquel l'université aurait tort de renoncer. C'est sans doute dans le processus de construction d'un tel service que celle-ci pourrait assurer une meilleure synergie entre les conseillers et des équipes pédagogiques.

Conclusion. Au total, le bilan que l'on peut tirer de la politique de l'UBS en matière d'enseignement et d'accueil des étudiants de premier cycle est particulièrement contrasté. On ne saurait s'en étonner. La jeunesse de l'établissement, les documents fournis laissent présager ce résultat.

D'un côté, l'UBS a créé une scolarité centrale, elle a mis en place APOGEE, elle a hérité d'une tradition de concertation avec le second degré, elle a conçu un dispositif de passerelles et de réorientations, elle a pris en charge les étudiants de 1er cycle en difficulté, elle a su monter des équipes pédagogiques et animer des coordinations.

De l'autre, elle n'a pas encore effectué les choix qu'implique son statut d'université. Elle n'a pas véritablement lancé, dans l'établissement, la réflexion sur sa place dans sa région et sur l'offre de formation qui en découle. Elle s'est contentée de prolonger un existant qui a des qualités mais qui n'a peut-être pas la cohérence que l'on attendrait d'une université nouvelle. Jusqu'ici, il existait un dispositif de protection avec une sectorisation des recrutements qui prend fin dès cette année. Il convient de dire que sa suppression, demandée et obtenue par l'UBS, ne se traduit pas par une baisse des effectifs, mais s'accompagne, au contraire, d'une remontée. Il est bien sûr trop tôt pour conclure à une inversion de tendance.

Diplômes délivrés à l'UBS en 1997-1998 par composante

1er cycle		Nombre de diplômés	Taux de réussite
UFR Sciences et Technologie	STI	6	54,5%
	SM	46	35,1%
	MIAS	53	52,5%
	MASS	6	75,0%
	SV	126	77,3%
	Sous-total	237	57,3%
UFR Lettres Sciences humaines et Sociales	Histoire	104	74,8%
	LLCE Anglais	51	35,9%
	LLCE Espagnol	30	63,8%
	LEA	51	53,1%
	Sous-total	236	55,7%
UFR Sciences juridiques et Sc.économiques	Droit	121	71,6%
	Éco. - gestion	40	88,9%
	AES	31	73,8%
	Sous-total	192	75,0%

2ème cycle		Nombre de diplômés	Taux de réussite
UFR Sciences et Technologie	Licence Biochimie	33	94,3%
	Licence EEA	24	72,7%
	Licence Génie des procédés	11	47,8%
	Licence Mathématiques	27	62,8%
	Licence Physique appliquée	4	50,0%
	Maîtrise Biochimie	20	80,0%
	Maîtrise EEA	7	63,6%
	Maîtrise Génie des procédés	22	91,7%
	Maîtrise Sciences Info. Doc.	15	83,3%
	Sous-total	163	74,1%
UFR Lettres Sciences humaines et sociales	Licence Histoire	72	66,1%
	Licence Patrimoine	12	66,7%
	Licence Anglais	42	42,3%
	Licence LAC	34	73,9%
	Licence SED	15	100,0%
	Maîtrise Histoire	39	59,1%
	Sous-total	214	62,8%
UFR Sciences juridiques et Sc.économiques	Licence Droit	76	95,0%
	Licence Sciences éco.	17	94,4%
	Maîtrise Droit privé	14	73,7%
	Sous-total	107	91,5%

2 - LES FORMATIONS LITTÉRAIRES ET DE SCIENCES SOCIALES

La Faculté de Droit, Sciences économiques et Gestion

Présentation de la composante. Tout en étant de dimension modeste parmi ses homologues (22 enseignants-chercheurs, moins de 1 000 étudiants), cette faculté est une composante moyenne de l'université de Bretagne-Sud, le droit étant la discipline la plus importante en nombre de diplômes attribués (211 en 1998). Les recrutements d'enseignants y ont été forts, essentiellement par rapport aux besoins pédagogiques, et l'activité de recherche semble faible.

Les étudiants sont quasi exclusivement d'origine locale (97% viennent du Morbihan) et 25% d'entre eux sont boursiers. Ils apprécient la qualité des enseignements, la disponibilité des enseignants, la petite taille des groupes et la qualité des moyens dont ils disposent (à l'exception des locaux dits du Château de l'Hermine). Les représentants étudiants se plaignent de la multiplicité des conseils et comités et de l'opacité de certains dossiers. En particulier, ils réclament la communication du rapport de la Commission de sécurité concernant le Château de l'Hermine.

L'UFR délivre les diplômes suivants : DEUG de Droit, DEUG d'Économie et gestion, DEUG AES, licence de Droit, licence de Sciences économiques. En 1998-1999, une maîtrise de Sciences économiques, trois maîtrises de Droit ont été ouvertes (droit des affaires, 16 étudiants ; droit public, 17 étudiants ; carrières judiciaires, 13 étudiants). Il existe aussi un projet de création d'un deuxième cycle d'AES.

Des orientations traditionnelles. Issue d'une antenne juridique de l'université Rennes I, l'UFR exprime son projet dans le choix de son intitulé : "être une faculté traditionnelle", cette formule apparaissant à ses auteurs comme garante de la qualité de l'enseignement. Comme dans beaucoup d'universités pluridisciplinaires, les juristes, les économistes, les gestionnaires constituent dans l'UBS un monde à part.

Il faut, en premier lieu, indiquer que les enseignants de cette UFR se sentent mal aimés par l'université. Il est vrai qu'ils se situent à cent coudées de la culture technologique des scientifiques qui la composent, lesquels sont essentiellement issus des IUT et impriment à la politique de l'établissement sa tonalité principale. En second lieu,

juristes, économistes et gestionnaires entretiennent à Vannes une longue tradition d'enseignement littéralement importée de l'université de Rennes I. Pendant très longtemps, les enseignements y ont été identiques, tout enseignant de Rennes I ayant l'obligation d'effectuer une partie de son service à Vannes (avec, au demeurant, un coefficient particulier compensatoire). Les postes étaient affichés à Rennes. À la différence de la tradition pratiquée par Rennes II à Lorient, les enseignants juristes et économistes ne résidaient pas à Vannes. En un mot, la délocalisation de Rennes I à Vannes était une antenne de premier cycle, dans la plus pure tradition des antennes juridiques françaises.

Certains enseignants de Vannes ressentent donc le besoin d'exister d'abord au regard de l'université-mère, cette logique prévalant sur toutes les autres et en particulier sur le rôle qu'ils pourraient être amenés à jouer dans la nouvelle UBS. Leur objectif consiste avant tout à s'affranchir de la tutelle rennaise, ce que d'ailleurs l'UBS leur facilite en ayant créé, disent-ils, la faculté, en ayant permis la mise en place de seconds cycles, notamment la maîtrise de Droit, diplôme typiquement qualifiant des facultés juridiques (la même stratégie est recherchée pour les sciences économiques et de gestion). L'idée sous-jacente est que, par ce biais, se constituera progressivement une cellule locale d'enseignants de qualité, l'existence de formations de second cycle garantissant précisément des recrutements de bon niveau. La reconnaissance par la communauté nationale est l'objectif premier et le seul moyen d'échapper à la situation initiale d'antenne ou de délocalisation. La diversification des relations, notamment avec Nantes, est recherchée, comme l'appui de professionnels du monde judiciaire : conseillers des tribunaux administratifs ou de la Cour de Cassation. La logique du développement de l'UFR de Droit, Sciences économiques et Gestion, se situe donc dans la recherche de cette reconnaissance. Le modèle est celui de l'université-mère. La cible est la communauté nationale, dans ce qu'elle a de plus traditionnel, avec pour règle le souci d'un affichage de qualité.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'une certaine distance sépare cette UFR de l'IUT, qu'aucune coordination n'existe avec les équipes d'enseignants de GEA ou de l'IUP. Dans cette perspective, la recherche est également seconde. Dans l'esprit des juristes, elle découlera de la qualité des recrutements effectués. Au demeurant, la qualité des enseignants en place ne peut être mise en doute. Elle constitue, en effet, une base de départ pour édifier une équipe locale reconnue. Il est à noter que les étudiants plébiscitent l'enseignement qui leur est délivré, présenté comme plus proche et plus attentif qu'à Rennes I.

Il faut enfin signaler qu'à Vannes, juristes et scientifiques cohabitent dans un même bâtiment. L'université y pratique une politique de site, qui est apparemment un bon levier pour amener les responsables de l'UFR sur un terrain d'ouverture et de dialogue. Malheureusement, l'université envisage de spécialiser chaque site de Vannes. Il n'est pas sûr que, par là même, elle ne consacre pas l'isolement définitif de cette unité.

Conclusion. Le développement des formations doit être restitué dans le contexte global de l'université, en prenant en compte les relations difficiles qu'entretiennent parfois l'IUT de Vannes et la faculté de Droit et Sciences économiques. Il n'apparaît pas judicieux que l'UFR développe une palette large de diplômes de deuxième cycle, qu'elle pourrait être tentée de prolonger ensuite en troisième cycle. Compte tenu de la situation et du flux des étudiants, il conviendrait d'accepter que l'UFR assure une bonne formation en droit et sciences économiques jusqu'au DEUG, et éventuellement à la licence, et qu'une part importante de ces diplômés aillent acquérir leur spécialisation professionnelle à Rennes ou ailleurs. Il conviendrait que l'UFR choisisse un très petit nombre de spécialités, adaptées à son contexte et à ses ressources, dans lesquelles elle pourrait être l'égale des meilleurs. Elle pourrait ainsi attirer des étudiants extérieurs dans ces filières en même temps qu'offrir un débouché satisfaisant à certains de ses propres étudiants. Le tout à des conditions économiques acceptables, alors que la stratégie actuelle laisse présager une multiplication de filières de taille sous-critique.

Le projet de licence - maîtrise d'AES, en particulier, apparaît comme une tentative de trouver un substitut au projet d'IUP de Gestion qui était porté par l'UFR et qui, à la différence de celui que soutenait l'IUT, n'a pas été homologué. L'intérêt d'un tel projet n'est pas établi dans la mesure où les formations que la composante offre dans ces domaines ont des effectifs faibles et, pour certains, sans perspective de croissance ?

Le cloisonnement UFR, IUT, IUP est une source de difficultés d'avenir pour l'établissement. L'UFR devrait déployer tous les efforts nécessaires pour assurer une bonne intégration de l'IUP de Gestion dans sa palette de formations. Pour les raisons évoquées plus haut, il apparaît souhaitable que l'IUP reste implanté majoritairement sur le site de l'IUT, mais des enseignements peuvent être organisés dans les locaux du centre-ville, et il est souhaitable que des échanges d'enseignants assurent une passerelle entre l'équipe de l'IUP et celles de l'UFR. Il est indispensable que la spécificité professionnelle de l'IUP et le savoir-faire pédagogique relationnel qui l'accompagne soient reconnus au sein de l'UFR.

En résumé, les deux axes qui semblent se dessiner comme des atouts possibles pour l'UFR sont, d'une part, l'IUP, d'autre part, un axe à construire à l'interface droit - fiscalité - gestion pour les PME. Cet axe correspond à la fois à une demande régionale et à un potentiel de recherche identifiable.

Les disciplines littéraires

Les enseignements littéraires de l'UBS sont implantés à Lorient et les traditions, héritées de l'université Rennes II, contrastent singulièrement avec l'isolement qui règne à Vannes. Le sentiment d'exclusion des enseignants n'y est pas moins très réel. Là aussi, la domination de la communauté scientifique sur la conduite de l'université est ressentie comme une injustice créatrice de clivages. Le malaise est d'autant plus regrettable que ces enseignants ont fait des efforts très remarquables pour diversifier et identifier leurs formations autant que leur recherche, notamment en histoire.

L'offre de formation de l'UFR est organisée autour de trois pôles : lettres, langues, histoire, auxquels s'ajoute l'IUP Aménagement, qui apparaît d'ores et déjà comme le témoignage de la capacité des littéraires à concevoir, au-delà du DEUG, des formations professionnalisantes en valorisant les potentialités locales.

Le pôle de langues. Le pôle le plus fragile est celui des langues. Dépourvu de professeur, il ne repose pas sur une recherche visible. Le Centre international de langues qui figure dans l'organigramme n'est qu'une coquille vide (cf. infra).

Pourtant, ses enseignants sont préoccupés d'innovations. Ils ont ainsi créé une licence "Langues, affaires et culture" qui se prolonge par une maîtrise "Affaires, commerce international" dans la filière LEA. Cette tentative de professionnalisation fait appel à des intervenants extérieurs, sans toutefois mobiliser les compétences d'autres composantes de l'université (une constante dans l'UBS). Par contre, il est à noter qu'il n'existe pas de centre de langues pour non spécialistes à l'université. Les enseignements de langues sont effectués au sein de chaque composante, sans que les linguistes soient amenés à apporter une cohérence méthodologique.

Le pôle de langues accueille au total 829 étudiants (310 en DEUG d'anglais - dont 168 en première année et 142 en deuxième année -, 103 en DEUG d'espagnol et 226 en DEUG LEA). Les effectifs de second cycle comptent seulement 190 étudiants, pour l'essentiel en langue et littérature anglaise (87 étudiants en licence, 43 en maîtrise). L'offre de second cycle ne répond donc pas en totalité à l'architecture des premiers cycles. Mais il n'est pas anormal que l'établissement diversifie l'offre de formation en premier cycle sans pour autant mettre en place des cursus complets, à la manière d'une université généraliste. On notera également que, si l'UFR prépare au concours de professeurs des écoles (en coordination avec l'UEF), elle a eu la prudence de ne pas s'aventurer dans une préparation au CAPES.

Le pôle d'histoire. L'histoire est devenu le pôle leader de l'ensemble littéraire. Son responsable, qui est en même temps le directeur de l'UFR, conduit une politique intelligente qui combine spécialisation, multidisciplinarité et diversification. L'ensemble repose sur un groupe de recherche en sciences sociales du littoral et de la mer issu de Rennes II (cf. infra). Sur le socle de l'histoire, se greffe une licence "Gestion et valorisation des ressources culturelles", lancée avec le directeur des archives de la Marine et avec l'appui du CNFPT. Cette licence est couronnée par une maîtrise "Histoire et patrimoine" préparant aux métiers de la médiation du patrimoine. Cette formation est conçue pour une vingtaine d'étudiants ; elle est également dispensée en formation continue.

Par la cohérence de leur recherche et leur souci de diversification professionnalisante, les historiens de l'UBS ont tracé, pour cette université, des voies originales, suffisamment rares dans les sciences sociales pour qu'elles soient soulignées avec vigueur. Il faut que l'équipe de direction ait conscience de la qualité de ces choix et du soutien qu'elle doit apporter à cet ensemble pour le décloisonner et l'intégrer pleinement dans la stratégie de l'établissement.

L'IUP Aménagement et développement territorial

Ouvert en septembre 1998 au sein de l'UFR de Lettres, Sciences humaines et sociales, l'IUP comprend deux options :

- l'option Expertise, Conception et gestion des politiques sociales et de santé publique dénommée "Social, santé publique" ;
- l'option Expertise, Ingénierie et conduite de projets d'aménagement et de développement (secteur sportif social et tertiaire économique) dénommée "Sport, espace et développement".

La demande d'habilitation initiale portait aussi sur une troisième option "Culture et Patrimoine" qui existait au niveau licence mais n'a pas été retenue par le Ministère.

Cet IUP relève, dans sa conception, de la volonté de diversification et de professionnalisation des responsables de l'UFR. Au départ, l'UFR avait affiché deux projets distincts, l'un sollicité par l'École nationale de voile de Quiberon, l'autre, plus ambitieux, concernant la création d'un pôle sanitaire et social issu des réflexions du XIe plan. La question de la voile touche aux sports nautiques et à leur gestion. Elle avait donné lieu à la création d'une licence pluridisciplinaire "Sport, espace et développement".

Le projet de formation sanitaire et sociale relevait d'une tout autre ambition. Conçu au niveau régional, ce projet prévoyait la création à Lorient d'un pôle sanitaire important, en liaison avec la construction de l'hôpital de Bretagne-Sud, la délocalisation de l'école d'infirmières - l'IFSI - ainsi que la création d'une antenne de l'IRTS de Bretagne. Le rassemblement des potentiels de l'IFSI, de l'IRTS et de nombreux professionnels, à proximité du campus, justifiait la mise en place d'un IUP "Conception et gestion des politiques sociales et de santé publique".

Les objectifs de la formation. L'option "Social, santé publique" est destinée à former des cadres capables de mettre en œuvre des actions sociales dans des dispositifs comme les contrats de ville ou les plans locaux d'insertion, mais qui puissent aussi mener des actions de coordination en gérontologie ou de prévention du SIDA, élaborer des plans locaux de sécurité, participer à la mise en œuvre de réseaux de soins ville-hôpital, ou encore assurer l'accompagnement social des opérations de réhabilitation de l'habitat. On le voit, il s'agit d'un champ d'application de compétences très large rapprochant social et santé publique.

La deuxième option "Sport, espace et développement", qui résulte de la transformation d'une licence du même nom qui existait auparavant en collaboration avec l'École nationale de voile de Quiberon, doit former des cadres capables de coordonner l'ensemble des activités liées à la pratique sportive et au tourisme à caractère sportif.

Les flux d'étudiants. Cette formation, très récente, attire encore très peu de candidats, provenant pour presque plus d'un tiers d'entre eux de l'UBS.

	Origine géographique (1998-1999)			
	Inscrits	UBS	Autres Bretagne + Nantes	Autres départements
Option Social, Santé publique				
- 1ère année	23	14	6	3
- 2ème année	18	4	9	5
Option Sport, espace, développement				
- 1ère année	17	5	10	2
- 2ème année	12	4	7	1
Total	70	27 (38%)	32 (46%)	11 (16%)

Les inscrits ont des origines variées ; certains ont même exercé une activité professionnelle.

	Cursus d'origine (1998-1999)				
	DEUG	IUT	Licence	Autres formations	Validation des acquis professionnels
Option Social, Santé publique					
- 1ère année	19	2		1	1
- 2ème année	1	4	5	1	7
Option Sport, espace, développement					
- 1ère année	14	1	1	1	-
- 2ème année	-	3	8	1	-

Sur 70 étudiants, 30 ont une formation en histoire et géographie, 12 en lettres ou langues, 9 sont titulaires d'un DUT, et 8 ont une première expérience professionnelle. Les 11 étudiants restants proviennent d'horizons variés (droit, mathématiques, sociologie, psychologie, etc.). Il est certain que l'appartenance de l'IUP à l'UFR de Lettres, Sciences humaines et sociales a fortement marqué ce recrutement.

Les moyens. En 1998-1999, l'IUP dispose de deux postes d'enseignants statutaires (un maître de conférences et un professeur agrégé) et peut compter sur la participation de deux maîtres de conférences. Un professeur devrait rejoindre l'équipe à la rentrée 1999. Enfin, un emploi d'agent administratif est affecté à l'IUP à 80%.

L'organisation. L'IUP a mis en place en mars 1999 un conseil de perfectionnement, composé de trois personnes issues de la sphère sociale (IRTS, DRASS...), de trois représentants des milieux de la santé (centre hospitalier, commission médicale d'établissement...) et de quatre représentants des collectivités. À la date de l'évaluation, le président n'était pas encore désigné. Par ailleurs, l'IUP participe au comité de pilotage du réseau Grand Ouest mis en place par l'École de la Santé. L'IUP devrait être partie prenante d'un pôle sanitaire et social associant l'IRTS, l'IFSI et le centre hospitalier de Lorient. Le district de Lorient est l'opérateur de ce projet encore balbutiant. L'équipe du Centre d'études et de recherches sur les organisations (CEREO) qui est composée de 16 enseignants-chercheurs (dont 3 HDR) devrait elle aussi rejoindre le pôle car elle a développé un axe de recherche sur les problématiques sanitaires et sociales des organisations à la fois publiques et privées.

Conclusion. Dans la présentation du dossier, deux thématiques, très différentes, ont été imprudemment réunies sous forme d'options, derrière un intitulé plus général et anodin : Aménagement et développement territorial. De ce fait, l'ensemble qui associe des options et des spécialités sans rapport les unes avec les autres n'est pas lisible. Il s'affiche dans la thématique "Aménagement et développement local" qui n'est absolument pas déclinée dans la formation et pour laquelle, au demeurant, l'UBS n'a pas de spécialiste. L'habilitation, en l'état, par la DGES, a de quoi surprendre. Tel qu'il se présente, ce projet est en tout cas incohérent et il porte en lui des germes de difficultés qui ne feront que s'accroître. Les partenaires s'étonnent déjà de son évolution et regrettent que l'on perde de vue l'objectif initial.

En fait, deux axes se dégagent, qui résultent de deux volontés sensiblement différentes

l'UFR Lettres, Sciences humaines et sociales et la présidence de l'UBS souhaitent développer un pôle orienté vers l'Aménagement et le développement territorial, avec une part importante d'accompagnement social,

le Pôle social et sanitaire, porté par plusieurs partenaires de l'UBS, peut se développer sur un créneau correspondant à des besoins exprimés et sur lequel il n'y a pas de formation concurrente.

Si la viabilité de l'option sanitaire et sociale ne fait aucun doute, il n'est pas de même de l'autre filière, dont le champ est trop étroit. L'École nationale de voile de Quiberon est sans doute un partenaire possible de l'université, mais sa présence dans cet ensemble est pour le moins erratique. Il semble urgent de corriger la cible de cette opération

dont l'intérêt premier était tout à fait évident. Enfin, la construction d'un véritable pôle orienté vers l'aménagement et le développement territorial devra associer d'autres compétences dans l'université, notamment celles des juristes, des économistes et des gestionnaires.

3 - LES FORMATIONS SCIENTIFIQUES

Les filières d'enseignement sont rassemblées au sein d'une Unité d'études et de formation, composée de quatre départements qui gèrent les enseignements du DEUG à la maîtrise. Ces départements (Mathématiques-Informatique, Biologie-Biochimie, Matériaux et Génie des procédés, EEA, Physique et Électricité appliquée) sont gérés par un directeur aidé d'une assemblée élue comprenant à part égale des professeurs, des maîtres de conférences et des enseignants de second degré.

Les formations de premier cycle

La coordination des enseignements scientifiques. Les enseignants de l'UEF de Sciences et Techniques assurent, depuis un an, une coordination des enseignements de premiers cycles scientifiques, sur les deux sites de Lorient et de Vannes. Le comité de coordination est composé, pour l'essentiel, de très jeunes maîtres de conférences ou agrégés. Ces jeunes enseignants font preuve d'une grande responsabilité et d'un très grand enthousiasme, le directeur de l'UEF exerçant, pour sa part, une tutelle intelligemment discrète et efficace.

Ce comité se réunit autant que de besoin (une réunion mensuelle en 1997). Il règle les problèmes de contrôle continu, d'examens, de réforme, de fonctionnement. Il coordonne les doublons entre Vannes et Lorient, rationalise les options pour éviter les surcoûts, décide de déplacer les étudiants lorsqu'ils sont moins de 10 par TD et lorsque les équipements sont trop coûteux pour être dédoublés. Il a mis en place un tutorat exercé par les enseignants eux-mêmes (chacun d'entre eux encadrant environ 20 étudiants). Ce tutorat est efficace pour identifier les étudiants en difficulté. Il l'est moins pour assurer un suivi régulier. Après avis des tuteurs, il est décidé de l'orientation des étudiants vers d'autres filières (sciences, sciences économiques, DUT, BTS) ou vers les modules de consolidation.

L'évolution des effectifs

Nombre d'inscrits et taux de réussite des différents DEUG et du DEUST Matériaux

(les nombres entre parenthèses indiquent pour une année "n" le nombre d'étudiants reçus l'année "n-1" à la première année dans la même discipline)

	1996-1997		1997-1998		1998-1999
	Inscrits	Taux de réussite %	Inscrits	Taux de réussite %	Inscrits au 12/10/98
SV1 (Lorient - Vannes)	271	59	232	48	212
SV2 (Lorient - Vannes)	146	70	(159) 162	78	(180) 129
SM1 (Vannes)	165	42	109	61	88
SM2 (Lorient)	91	44	(69) 58	80	(66) 63
MIAS1 (Lorient - Vannes)	184	61	114	40	110
MIAS2 (Lorient - Vannes)	156	76	(112) 64	86	(45) 53
MASS1 (Vannes)	37	42	28	50	26
MASS2 (Vannes)	11	47	(15) 8	75	(14) 13
STI1 (Lorient)	42		25	44	22
STI2 (Lorient)	19		17	53	19
DEUST1 (Lorient)	22		30	43	22
DEUST2 (Lorient)	21		17	88	(13) 23

Dès la rentrée 95, les formations de premier cycle se sont diversifiées ; actuellement, il existe cinq formations de premier cycle de type DEUG, auxquelles s'ajoute le DEUST Matériaux :

- Sciences de la vie (SV), à Lorient et à Vannes ;
- Sciences de la matière (SM), à Lorient et à Vannes ;
- Mathématiques, informatique et applications aux sciences (MIAS), à Lorient et à Vannes ;
- Mathématiques appliquées aux sciences sociales (MASS) dont les enseignements sont dispensés à Vannes ;
- Sciences et Technologies de l'ingénieur (STI), formation présente seulement à Lorient.

L'ensemble des formations du premier cycle couvre ainsi complètement les besoins de recrutement des filières de second cycle. On doit noter aussi la particularité du DEUG MASS qui débouche à la fois sur des formations de second cycle scientifiques classiques, mais aussi sur des filières en économie et gestion.

L'évolution des effectifs montre une baisse continue malgré l'élargissement de l'offre de formation. Le phénomène est général dans les universités françaises mais on aurait pu penser que l'UBS drainerait un plus grand nombre de bacheliers de son bassin naturel de recrutement.

Le recrutement et les poursuites d'études. Le recrutement est local : la quasi-totalité des étudiants de ces cinq DEUG sont issus du Morbihan. Le Bac S est le plus fréquent ; quelques étudiants seulement sont issus du Bac F ou STI et se retrouvent en DEUG STI ou en DEUST. On constate aussi que l'essentiel des inscrits en SM et SV poursuit en seconde année après une réussite en première année. Par contre, la moitié des reçus de première année des DEUG MIAS et MASS ne se retrouvent pas en seconde année. Cette situation mériterait une explication (attrait des IUP, départ vers d'autres universités, inscrits venant des classes préparatoires aux grandes écoles ?).

L'avis des étudiants. Les avis des étudiants en sciences sur le fonctionnement de l'université sont contrastés. On retiendra, parmi les critiques majeures, l'absence de troisième cycle et le développement encore insuffisant des moyens documentaires. En revanche, les étudiants apprécient la facilité des relations avec les enseignants. Ils se sentent concernés par le fonctionnement de l'université et votent aux élections étudiantes. L'association des étudiants en sciences est d'ailleurs prête à s'engager dans la promotion de l'université.

Deux filières originales : le DEUG STI et le DEUST Matériaux. Le DEUG STI a été récemment rénové. Cette filière connaissait une évaporation très forte entre la première et la deuxième année, déperdition liée à un recrutement relativement inadapté. L'organisation du programme a été très largement revue et le suivi des étudiants réaménagé. La faiblesse des effectifs a permis de mettre en place un encadrement personnalisé. En septembre un cycle "d'harmonisation" est organisé pour ceux qui risqueraient de rencontrer des difficultés. Tout au long de l'année, chaque enseignant encadre cinq étudiants pour les aider à définir leur projet personnel ; ils en assurent aussi le suivi. Une réorientation est possible à la fin du premier semestre : au second semestre, le module de consolidation des connaissances de base permet aux étudiants d'intégrer, l'année suivante, un IUT, une STS, un DEUG scientifique (SM) ou le DEUST. Les débouchés normaux de ce DEUG sont la licence EEA, ou celle de Génie des procédés ou l'IUP Génie des systèmes. La motivation des enseignants est évidente. L'expérience mérite d'être suivie et pérennisée.

Créé par l'université Rennes I, le DEUST Matériaux existe depuis huit ans. C'est une formation qui inclut les caractéristiques classiques des formations professionnalisantes : intervention d'industriels, stages en entreprise, projets, enseignement très ciblé et finalisé. Il s'adresse en fait à des étudiants de DEUG en difficulté ou à des étudiants des sections technologiques du baccalauréat. Il comporte un *numerus clausus* et donc une sélection sur dossier. Le taux de réussite est important et peu d'étudiants abandonnent entre la première et la deuxième année. On constate aussi que plus de la moitié de ceux-ci n'entrent pas directement dans la vie active et poursuivent leurs études en licence ou à l'IUP.

Les formations de second cycle

Évolution des effectifs et de l'offre de formation

Nombre d'inscrits et taux de réussite dans les licences et maîtrises

	1996-1997		1997-1998		1998-1999	Laboratoires
	Inscrits	Taux de réussite %	Inscrits	Taux de réussite %	Inscrits au 12/10/98	
Licence Biochimie (Vannes 1995)	40	67	36	70	32	LBCM (Vannes - Lorient)
Maîtrise Biochimie (Vannes 1996)	18	89	(27) 25	80	(29) 20	
Licence Génie des procédés (Lorient 1995)	28	79	22	50	33	LG2M (Lorient)
Maîtrise Génie des procédés (Lorient 1996)	17	88	(24) 23	96	(21) 15	L2P (Lorient)
Licence EEA (Lorient 1996)	29	55	32	75	18	LESTER (Lorient) VALORIA (Vannes-Lorient)
Maîtrise EEA (Lorient 1997)			(16) 11	63	(20) 18	GRESICO (Vannes)
Licence Maths (Vannes 1997)			43	62	57	LMAM (Vannes)
Maîtrise Maths (Vannes 1998)					(26) 19	SABRES (Vannes)
Licence Phys. appliquée (Lorient 1997)			8	50	16	LETM Lorient)
Maîtrise Phys. appliquée (Lorient ?)						

Les nombres entre parenthèses indiquent pour une année "n" le nombre d'étudiants reçus l'année "n-1" à la première année dans la même discipline.

Les effectifs de ces filières, relativement faibles, auraient tendance à décroître. Ces données doivent cependant être interprétées avec précaution car l'établissement est trop jeune pour que même la dérivée de cette évolution soit véritablement significative. On notera cependant le démarrage très lent de la licence de Physique et applications. Enfin, l'ouverture de deux mentions supplémentaires dans la maîtrise de Génie des procédés paraît bien ambitieuse au regard de la faiblesse des effectifs.

Une certaine adéquation avec la recherche. On compte à l'UBS cinq formations de second cycle. Deux d'entre elles, la filière Biochimie et la filière Génie des procédés ont été ouvertes dès la création de l'université en 1995. Elles correspondent à des compétences d'enseignants-chercheurs en place dans les IUT ou les IUP, ou délocalisés dès la création de l'université. En revanche, la filière EEA ouverte en 1996, ainsi que la filière Mathématiques et applications mise en place l'année suivante, sont rattachées à des laboratoires créés *ex nihilo* en 1996. Seule, la filière Physique et applications, créée en 1997, ne repose pas véritablement sur un laboratoire de recherche. On peut donc noter la bonne adéquation entre les thématiques des laboratoires de recherche et celles des filières de second cycle ouvertes à l'UBS.

Les licence et maîtrise de Biochimie. Débouché naturel des diplômés d'un DEUG de Sciences de la vie, cette filière doit conduire les étudiants à occuper des fonctions dans des services d'analyses biologiques et chimiques dans le secteur de l'agro-alimentaire et de l'environnement. Cette licence n'accueille qu'un tiers des étudiants provenant de ce DEUG. La concurrence avec des licences plus classiques, dispensées dans les universités voisines, semble ici se faire fortement sentir. Les responsables réfléchissent au développement d'une filière contenant des modules de biologie cellulaire et de géosciences, en particulier pour mieux préparer aux carrières d'enseignement.

Les licence et maîtrise d'EEA. Les étudiants de cette filière sont le plus fréquemment issus du DEUG STI, mention Génie des systèmes, du DEUG SM ou MIAS mais aussi du DUT Mesures physiques et GEII. Les enseignements sont dispensés à Lorient, à la fois par des enseignants-chercheurs et des industriels. La maîtrise comporte un stage obligatoire de trois mois en entreprise. Cette filière a une coloration particulière et très forte en informatique industrielle. L'objectif est de couvrir les débouchés dans le domaine de la conception et de l'utilisation des systèmes, aussi bien matériels que logiciels. Celle-ci se propose d'alimenter le bassin d'emplois régional dans le domaine des télécommunications, de l'électronique et de l'informatique industrielle, et concurrence en partie l'IUP de Génie électrique ouvert à Brest. Les responsables envisagent d'en faire une nouvelle filière d'IUP et d'ouvrir un DESS.

Les licence et maîtrise de Génie des procédés. Ouverte dès 1995, cette filière est destinée à attirer des étudiants venant des DEUG Sciences, mentions SM, SV, STI. Les candidatures provenant des titulaires des BTS, des DEUG MIAS et des DUT sont examinées sur dossier. La licence est lourde (600 h) et diversifiée. Elle comporte des enseignements de génie chimique, de biochimie et biophysique, de mathématiques et informatique, de matériaux, de dynamique des procédés et régulation et de transfert de chaleur et de matière. La maîtrise offre deux options : Conversion des énergies et Élaboration de matériaux (en particulier plasturgie). Une troisième option, Biotechnologie et bio-industrie, est envisagée. On notera que l'option Plasturgie a passé une convention avec l'École de Chimie de Rennes. On retiendra enfin que trois mois de stages industriels sont nécessaires pour valider le cursus.

Les licence et maîtrise de Physique et applications. Cette filière, ouverte en septembre 1997 à Lorient, n'a accueilli la première année que huit étudiants dont la moitié seulement a été reçue. On peut douter de la nécessité d'ouvrir une maîtrise dans ces conditions. Néanmoins, l'augmentation très significative des effectifs cette année permet d'espérer un fonctionnement moins confidentiel. Le programme de licence est pourtant tout à fait pertinent et devrait attirer des étudiants provenant des DEUG SM, MIAS, ainsi que des DUT ou BTS proches de la discipline. Sa dominante technologique se situe dans le domaine de la simulation des phénomènes physiques (numérisation et expérimentation) et des réalisations expérimentales.

La filière apparaîtrait sans doute plus attractive si un effort était fait en direction de l'IUFM de Rennes pour organiser avec l'UBS la préparation au CAPES de Physique et Électricité appliquée (Lorient pourrait être moteur au niveau régional puisque cette option n'existe pas à Rennes). La création d'un DESS pourrait œuvrer dans le même sens.

4 - LE SECTEUR TECHNOLOGIQUE

Les formations tertiaires

L'IUT de Vannes

Présentation. Le premier département vannetais date de 1970 : il s'agit d'un département Gestion des entreprises et des administrations (GEA), rattaché à l'IUT de Rennes. En 1971, un département Statistique et Traitement informatique des données (STID) complète le dispositif et c'est en 1974 qu'est créé un IUT de plein exercice, composante de l'université Rennes II. Plus tard, deux autres départements sont mis en place : Informatique en 1986 et Techniques de commercialisation (TC) en 1990.

Effectifs 1997-1998

Départements	Année création	A1	A2	Total	Année spéciale	Total
GEA	1970	176	176	352	44	396
STID	1971	128	94	222	-	222
Informatique	1986	108	67	175	26	201
TC	1990	113	94	207	ouv. 98	207
Total		525	431	956	70	1 026

Les moyens. Grâce à plusieurs extensions, l'IUT bénéficie de locaux fonctionnels, suffisants et bien entretenus. Il possède en outre un équipement informatique de tout premier ordre. La création d'un centre de ressources informatiques a permis d'optimiser l'utilisation de celles-ci à travers deux réseaux locaux dédiés à l'administration, et totalisant près de 400 postes de travail. Ce centre, utilisé par les quatre départements, est dirigé par un ingénieur et 3 autres emplois lui sont affectés (2 emplois d'État et 1 sur ressources propres de l'IUT). L'appropriation de l'instrument informatique, et notamment des connexions internes, par les étudiants de tous les départements, est remarquable.

L'IUT dispose de 37 emplois d'enseignants-chercheurs et de 29 d'enseignants du second degré, ce qui représente un total de 95 équivalents temps plein, soit un pour 14 étudiants. Si les heures supplémentaires sont abondantes, leur volume traduit un certain déficit en personnels statutaires en comparaison avec les autres IUT. Les demandes exprimées par l'IUT en matière d'enseignants (maîtres de conférence et PRAG) reflètent bien la priorité donnée à l'enseignement. À cet égard, l'IUT de Vannes apparaît doté d'une organisation efficace et d'équipes très dévouées à leur mission pédagogique. Les qualités techniques et la disponibilité des enseignants sont fortement appréciées des étudiants.

La dotation en personnels IATOS compte 27 emplois de fonctionnaires, 18 CES, 5 CEC et 4 contractuels. Ces contrats représentent 16,5 équivalents temps plein, soit 63% des services effectués par les titulaires, ce qui est excessif. Il n'existe pas d'emploi mis à disposition par les collectivités locales. Si l'on ne retient que les postes créés par le Ministère, le ratio est de 38 étudiants par IATOS. La dotation en IATOS est inférieure à la dotation théorique ministérielle, quelle que soit la référence de calcul retenue. L'IUT de Vannes est donc sous-doté en personnel IATOS, les créations de postes n'ayant pas suivi les ouvertures et les montées en puissance des départements créés.

Le compte financier 1996 s'établit de la façon suivante (en MF) :

Dépenses		Ressources	
<i>Fonctionnement</i>		<i>Fonctionnement</i>	
- dépenses de personnel	6	- DGF	6,3
- fonctionnement courant	5	- ressources propres	4,2
		- subventions collect. locales	0,8
		- contrat plan	0,8
<i>Investissement</i>	1,5		
Total	12,5	Total	12,1

La dotation globale de fonctionnement ne représente que 50% de l'ensemble des ressources, ce qui montre bien la volonté de l'institut de se procurer des ressources complémentaires. Un léger déficit de 0,4 MF est couvert par les réserves de l'IUT qui, en 1996, s'établissaient à 6,8 MF en prévision de futurs investissements liés à des projets en gestation.

Le recrutement. Dans deux départements sur quatre (GEA et STID), on assiste actuellement à un tassement des candidatures ; le département GEA a supprimé un groupe en première année et toutes les places n'ont pas été pourvues en STID. Ceci est, pour l'essentiel, le résultat combiné de la baisse générale du nombre de bacheliers et de l'ouverture de nombreuses classes de BTS sur la région Bretagne. En 1997, l'IUT a enregistré 3 600 candidatures pour 525 places en première année, soit environ sept candidats pour une place ; cette évolution globale se décline différemment selon les départements.

L'origine géographique des candidats au département STID dépasse largement les limites de la Bretagne, puisque 20 à 30 % des candidatures proviennent de zones hors Morbihan et départements limitrophes. Il convient de noter qu'il n'existe que 9 départements STID en France et celui de Vannes, créé en 1971, est particulièrement reconnu. Pour les autres départements, l'origine des candidats est plus concentrée sur la Bretagne avec un pouvoir d'attraction élevé pour l'informatique qui voit le nombre de ses candidats croître en raison de la progression de l'emploi dans ce secteur d'activité.

Les résultats. Si on examine les résultats du DUT en juin 1998, on constate la répartition suivante :

Départements (% réussite)	GEA	INFO	STID	TC	Total Spéciale
% DUT en 2 ans	67,2	53,5	62,5	71,5	64,7
% DUT en 3 ans	15,3	11,6	16,3	6,4	12,9
Total	82,5	65,1	78,8	77,9	77,6

Le taux global de succès, proche de 80%, est satisfaisant, mais appelle deux commentaires : le taux de succès en informatique (65,1%) est particulièrement faible mais, le nombre des candidatures s'accroissant, on peut s'attendre à de meilleurs résultats. En STID, le pourcentage de DUT en trois ans est important ; il signifie l'allongement de la durée des études. Cela s'explique moins qu'en GEA, département dans lequel le recrutement est beaucoup plus local, donc moins sélectif.

Le devenir des diplômés. La moitié des diplômés poursuit des études, avec des différences notables d'un département à l'autre. En GEA, une enquête lourde portant sur 4 promotions montre que 50% des diplômés ont poursuivi des études supérieures longues en gestion ; 55% de ceux qui ont un emploi travaillent dans le Morbihan, 24% en Bretagne hors Morbihan et 21% hors de la Bretagne. En TC, les poursuites d'études ont progressé jusqu'à 45% mais il s'agit souvent d'une seule année post-DUT. Le délai moyen de recherche d'un emploi est de quatre mois, mais de nombreux étudiants affirment avoir refusé des propositions d'emploi dont ils ont jugé le niveau de qualification trop faible. En informatique, les poursuites d'études engagées par 76% des effectifs de la promotion 1993 sont en régression en raison de l'évolution actuelle du marché qui propose de nombreux emplois en Bretagne mais aussi en région parisienne. En STID, le taux de poursuites d'études évolue entre 50 et 60% malgré une forte pression du marché de l'emploi puisque l'on dénombre en moyenne trois offres par étudiant en recherche d'emploi. Les principaux secteurs demandeurs sont les banques et les assurances, l'industrie pharmaceutique et la grande distribution. Selon un rapport récent de l'IGAEN, la région parisienne recrute plus de 70% des diplômés en recherche d'emploi ; ils débute avec un salaire moyen brut de 10 000 F/mois ; 95% des offres sont d'abord des contrats à durée déterminée de 2 à 12 mois transformables en contrats à durée indéterminée.

La formation continue. La formation continue, qui s'est développée au sein d'un service particulier de l'IUT créé en 1990, offre des préparations au DUT GEA en promotion supérieure du travail (3 ans en cours du soir et du samedi), un diplôme d'université en Informatique appliquée (année post-DUT) largement financé par deux sociétés de logiciel, un diplôme comptable d'université préparant au DECF, un diplôme d'université de Gestion appliquée aux petites organisations, une formation en alternance, destiné à des apprentis en Brevet professionnel (DU-GAPE) et des formations faisant l'objet de conventions avec des entreprises ou administrations. Toutefois cette activité diminue puisque les ressources procurées par la formation continue, qui étaient de 2 MF en 1996, n'apparaissent dans le budget 1998 qu'à hauteur de 1,5 MF : cette diminution est essentiellement due à la disparition de deux formations, disparition consécutive à la création de l'IUP de Gestion. Enfin, l'engagement de l'IUT dans la voie de la validation des acquis professionnels mérite d'être encouragé.

Ces activités manifestent le dynamisme de l'IUT et sa volonté d'être actif face à la demande sociale et à celle des entreprises. Néanmoins une plus grande prudence semble de mise en ce qui concerne l'usage du label "diplôme d'université".

Conclusion. La position particulière de l'IUT, qui appartient aujourd'hui à une université beaucoup plus jeune que lui dont il constitue l'un des pôles principaux, lui donne une responsabilité particulière dans la réussite de l'UBS. Globalement, l'IUT dispose d'atouts considérables : un bon recrutement, des enseignants fortement impliqués dans des formations de qualité, des moyens humains et matériels bien adaptés à ses missions, une bonne insertion dans le milieu économique local, voire national.

Les problèmes ne sont pas moins réels et les plus importants dépassent le cadre de l'IUT. L'insuffisance de synergie entre les quatre départements de l'IUT pourrait trouver des solutions dans des mesures d'organisation internes à l'IUT ; l'existence d'un centre commun de ressources informatiques de l'IUT, le développement de la bibliothèque et des ateliers multimédia témoignent cependant d'un effort de mutualisation qu'il convient d'encourager.

Il est heureux que l'IUT n'ait pas persisté dans son projet d'intégrer en son sein l'IUP de Sciences de gestion : la question doit être examinée au regard des solutions adaptées au niveau national, respectivement pour l'année de licence professionnelle et pour les IUP face à la définition des *masters*.

L'IUP Informatique et Statistique

Ouvert en 1993 au sein de l'IUT de Vannes, l'IUP Informatique et Statistique n'offrait alors qu'une seule option intitulée aujourd'hui Génie informatique et Statistique. La deuxième option, Système d'information et Réseau, a ouvert en septembre dernier sur le campus de Tohannic qu'occupe l'IUP depuis 1997.

Les objectifs de la formation. L'objectif de l'option Génie informatique et Statistique (GIS) est de former des cadres possédant une double compétence scientifique en Informatique et en Statistique destinée au traitement de l'information pour la prise de décision. Cette double compétence n'a pas d'équivalent sur le marché à ce niveau de formation. Cette formation vise des métiers tels qu'ingénieur statisticien, chef de projet, chargé d'études statistiques.

La filière Système d'information et Réseau (SIR) enseigne les méthodes et technologies de l'informatique afin de conduire des projets sur les systèmes d'information et les réseaux informatiques des entreprises. Les professions envisagées sont les suivantes : architecte de système d'information, architecte réseau, intégrateur d'application.

Le recrutement

Origine des étudiants en 1998-1999

	Candidats	Inscrits	IUP	DEUG	IUT	BTS	Autres
GIS1	97	22	1	17	4		
GIS2	176	75	39	8	24		4
SIR1	67	26	1	16	3	2	4
SIR2	68	26	2	1	21		2

En première année, la plus grande partie des candidats vient du DEUG ; en deuxième année, ce sont les diplômés d'IUT qui constituent l'essentiel du recrutement.

Origine des étudiants en 1998-1999 (en % d'inscrits)

	Morbihan	Autres Bretagne	Autres France
GIS1	5	77	18
GIS2	20	26	54
SIR1	42	23	35
SIR2	23	35	42
Total	22	29	49

Presque la moitié des étudiants recrutés par l'IUP provient de l'extérieur de la Bretagne. Le pourcentage est encore plus fort pour le recrutement en deuxième année de GIS. Cette formation originale est maintenant connue et attire des candidats bien au-delà des limites de la Bretagne.

*Les résultats***Résultats de 1997-1998**

	Effectifs	Admis	Redoublements	Non admis
1ère année	46	43	1	2
2ème année	85	77	3	5
3ème année	55	55		
Total	186	175	4	7

Sur les 55 diplômés de troisième année, 52 ont obtenu le titre d'ingénieur-maître.

Le devenir des diplômés. En ce qui concerne les débouchés et poursuites d'études, une enquête effectuée en novembre 1998 donne la répartition suivante à partir de 76 réponses recueillies sur les dernières promotions :

- salarié : 64%,
- poursuite d'études : 22%,
- recherche d'emploi : 10%
- service national : 4%

Les moyens. L'ensemble de l'IUP Informatique et Statistique fonctionne selon le principe de mutualisation entre les deux options, avec mise en commun des enseignants, des stages et, de manière générale, de toutes les ressources. L'IUP peut compter sur cinq emplois IATOS dont un sur contrat rémunéré par la ville de Vannes. L'IUP dispose de manière générale d'un très bon équipement mais les locaux se révèlent déjà exigus.

L'IUP Sciences de gestion

Habilité en mai 1997, l'IUP Sciences de gestion, installé sur le site de Kercado dans une extension des locaux de l'IUT, est habilité à délivrer ses diplômes dans deux spécialités : Contrôle de gestion-audit, Ingénierie comptable et financière. L'IUP a ouvert en octobre 1997 et la première promotion ne sera diplômée qu'en juin 1999. Seule la première option fonctionne actuellement, la deuxième ne devant ouvrir qu'à la rentrée 1999.

L'organisation de la formation. La formation compte un très important tronc commun. Le programme prévoit 910 h en première année (dont 80 à option), 700 h en deuxième année (dont 100 optionnelles), 500 h en troisième année (dont 240 pour chacune des deux spécialités). Les stages sont respectivement d'un mois en première année, de trois mois en deuxième année et de six mois en troisième année. L'axe principal de la formation est constitué des techniques comptables avec un fort accent mis sur les techniques informatiques au service de la gestion comptable et financière. Ce double positionnement est particulièrement judicieux, car il correspond à une forte demande dans les grandes et les petites entreprises. Il n'est pas encore l'objet d'une forte concurrence, la plupart des écoles de commerce et des formations universitaires ayant jusqu'à présent sous-estimé l'impact des systèmes modernes d'information sur les outils et processus de gestion. Ce positionnement devrait non seulement assurer de bons débouchés aux étudiants de l'IUP, mais aussi permettre à l'UBS d'exister sur la carte des formations à la gestion, pourtant bien encombrée.

L'intérêt porté à ce projet par des représentants des professions concernées, en particulier de grands cabinets d'audit est manifesté par leur présence au Conseil d'orientation. Le partenariat fort qu'a établi l'IUP avec la société diffusant l'ensemble logiciel SAP est particulièrement notable. Naturellement, un tel partenariat peut faire craindre à terme un risque de dépendance. Mais il est aujourd'hui un moyen puissant de qualification technique de l'équipe pédagogique (des formations d'enseignants sont inclus dans l'opération) et de crédibilisation du diplôme au niveau national.

L'ouverture internationale. L'IUP Sciences de gestion est partenaire de l'Association des formations européennes à la comptabilité et à l'audit (APECA). Ce programme européen intensif inter-universitaire, dont le coordinateur est l'UBS, bénéficie d'un financement SOCRATES et regroupe dix universités européennes. Il s'agit d'une expérience très riche dont la répercussion, tant au niveau professionnel et social qu'en matière de compréhension des données internationales et des différences culturelles, est exceptionnelle.

Le recrutement. Dès l'ouverture en 1997, l'IUP a reçu environ 200 candidatures pour la première année et à peu près autant pour la deuxième.

Répartition des inscrits - Année 1998-1999

	IUP	DEUG	IUT	BTS	CPGE	Autres	Total
1ère année		22	9	1	-	33	4
2ème année	24	-	29	3	-	-	56

En 1997, l'IUP a recruté, à partir d'environ 400 dossiers, ses premiers étudiants : 30 en première année et 30 en deuxième année. En octobre 1998, 33 nouveaux étudiants sont entrés en première année (pour 250 dossiers), qui ont rejoint 26 admis en licence issus de la première année.

L'origine géographique des étudiants montre un recrutement local et régional, très similaire à celui de l'IUT. Il est à noter que la quasi-totalité des étudiants recrutés en première année d'IUP sont déjà titulaires d'un DUT ou d'un DEUG de Sciences économiques. L'équipe de direction de l'IUP considère en effet que leur niveau en comptabilité ne leur permet pas d'entrer en licence à égalité avec les étudiants issus du DUT GEA de Vannes. La première promotion de l'IUP, qui sera diplômée en juin 1999, est composée de 26 étudiants, dont 12 sont diplômés du DUT GEA de l'IUT de Vannes. La seconde promotion, en licence en 1998-1999, est composée de 57 étudiants, dont 36 DUT GEA, 13 venant de l'IUT de Vannes.

	Morbihan	Autres Bretagne	Autres France
1ère année	30	49	21
2ème année	45	41	14
Total	39%	44%	17%

Les moyens. L'IUP dispose de deux maîtres de conférences et de quatre professeurs agrégés du second degré répartis entre la gestion, l'anglais et l'informatique. Avec de nombreux intervenants professionnels, cet encadrement est aujourd'hui suffisant. Cependant, il est impératif que l'accueil de groupes supplémentaires bénéficie de la création de postes d'enseignants-chercheurs. L'arrivée d'un professeur de gestion serait particulièrement utile. Il convient aussi de noter que l'équipe restreinte de coordination apparaît très cohérente avec un excellent rapport avec les milieux d'entreprises concernés. Le personnel IATOS est constitué d'une secrétaire de statut contractuel. Outre l'utilisation des équipements informatiques de l'IUT, l'IUP dispose d'un atelier informatique avec serveur et d'un atelier multimédia. Le problème essentiel demeure celui des locaux, puisque l'IUP est hébergé provisoirement dans les bâtiments de l'IUT.

Conclusion. L'IUP a pris un départ positif dans une perspective très technique (comptabilité et informatique) cohérent, avec les ressources et compétences de son lieu d'origine : l'IUT de Vannes. Les choix d'orientation sont parfaitement engagés. Si certaines faiblesses se manifestent (monoculture DUT GEA, insuffisance de contribution d'enseignants de rang magistral pour un deuxième cycle, manque de formalisme dans le suivi des stages, etc.), celles-ci peuvent être considérées comme des problèmes de rodage. Il faudra seulement veiller à y porter remède.

L'un des principaux problèmes de l'IUP concerne son statut. L'IUP n'a pas vocation à être une composante à part entière de l'université. On a vu aussi que son rattachement à l'IUT n'avait pas de logique institutionnelle. La formule de *Fédération d'IUP* ne semble guère fondée et apparaît aujourd'hui dépassée. La logique plaide pour un rattachement de l'IUP sciences de gestion à la Faculté de droit et sciences économiques. Mais celle-ci devrait au préalable accomplir un certain cheminement, permettant une bonne intégration de ce programme dans un portefeuille de programmes cohérents et dans des conditions qui garantissent le respect de la nature professionnelle du programme de l'IUP. Une coopération est indispensable dans le cadre d'un pôle de compétences *Informatique, Statistique et Sciences de gestion* qui reste à développer.

Théoriquement, les termes de l'échange pourraient être les suivants : l'IUP apporterait à la Faculté de droit un domaine de compétence, une orientation professionnelle, un savoir-faire technique et relationnel, qui sont différents de ceux de la faculté. Celle-ci apporterait aux acteurs de l'IUP des compléments de formation, une exigence académique et une orientation "recherche" qui ont besoin d'être renforcés. Mais les conditions concrètes et psychologiques de cette coopération ne sont pas spontanément réunies et exigeront de l'équipe présidentielle une attention et un suivi tout particuliers.

L'IUP Aménagement et développement territorial (cf. les formations Lettres et Sciences sociales)

Le secteur secondaire

L'IUT de Lorient

Présentation. En 1973 était ouvert un premier département, rattaché à l'IUT de Quimper ; il s'agissait du département Hygiène et Sécurité. En 1975, avec la mise en place du département Génie thermique et Énergie, l'IUT de Lorient devenait de plein exercice et constituait le troisième IUT de l'université de Bretagne occidentale après celui de Brest et de Quimper. Les deux autres départements ont été créés en 1990 (Maintenance industrielle) et en 1992 (Organisation et Gestion de la production). Pendant près de 20 ans, l'IUT de Lorient a été la seule composante universitaire sur le site de Lorient.

Effectifs 1997-1998

Départements	Année création	1ère année	2ème année	Total	Année spéciale	Apprentissage	Total
HSE	1973	78	69	147	27	-	174
GTE	1975	125	99	224	-	-	224
MI	1990	93	70	163	-	-	163
OGP	1992	80	38	118	12	8+10*	148
Total		376	276	652	39	18	709

* 1ère année + 2ème année

La superficie des locaux (SHON) est d'environ 17 000 m², soit 24 m par étudiant, ce qui est supérieur à la norme, même pour un IUT composé exclusivement de départements de type secondaire qui utilisent des ateliers. La dotation d'enseignement est de 35 emplois d'enseignants-chercheurs et 35 emplois du second degré.

Mais ce potentiel d'enseignement, qui pourrait paraître confortable, ne couvre en fait que 60% de la charge totale d'enseignement, laquelle comprend les formations de troisième année pour un total de 1 600 heures^{**}. Selon les conclusions d'un récent rapport de l'Inspection générale, la création d'un PAST dans chaque département pourrait être envisagée puisque environ 30% des heures complémentaires sont effectués par des intervenants extérieurs.

** Ces formations conduisent à un diplôme d'université représentant 10% des heures complémentaires.

La dotation en emplois IATOS est de 26 postes, auxquels s'ajoutent 20 CES, 2 CEC et une secrétaire mise à disposition par la mairie de Lorient. Si l'on ne retient que les postes créés par le Ministère, le ratio est de 27 étudiants par IATOS. L'IUT de Lorient, composé de départements secondaires et nécessitant des techniciens dans ses ateliers, est donc particulièrement sous-doté en personnel IATOS.

Le budget 1997 est présenté de la façon suivante (en MF) :

Dépenses		Ressources	
<i>Fonctionnement</i>		<i>Fonctionnement</i>	
- dépenses de personnel	5,2	- DGF	6,45
- autres	4,46	- subventions collect. locales	1,24
		- droits universitaires	0,7
		- taxe d'apprentissage	1,16
		- autres produits	0,82
<i>Investissement</i>		<i>Investissement</i>	
	2,4	- subventions d'équipement	1,35
Total	12,06	Total	11,72

La couverture du déficit est assurée par le report de crédits de l'exercice précédent.

L'IUT a programmé la mise en œuvre de la deuxième tranche de mise en conformité des machines (300 KF) et la rénovation des locaux construits en 1975 avec suppression d'amiante dans les canalisations (6,5 MF). Pour ces opérations, l'IUT est totalement dépendant de subventions spécifiques puisqu'il ne dispose pas de réserves de financement.

Le recrutement. Dans deux départements sur quatre, on constate une baisse des candidatures. En Génie thermique et Énergie et Maintenance industrielle, les candidatures ont chuté de 60% entre 1993 et 1998. La sélection est donc moins forte et le taux de succès s'en ressent. Dans les deux cas, la baisse des candidatures paraît liée à l'ouverture de classes de BTS (Maintenance à Quimper et Redon, Génie thermique à Ploërmel). L'ouverture d'un autre département Génie thermique à Saint-Lô en 1995 a accentué cette dégradation.

En 1997, l'IUT a enregistré 2 200 candidatures pour 376 étudiants en première année. Le taux de sélection est de 17%, soit 6 candidats pour 1 place mais cette approche globale cache des écarts puisque, à lui seul, le département HSE enregistrait 1 300 candidatures, soit 17 candidats pour une place. Pour ce département dont le pouvoir d'attraction est très fort (il n'en existe que six dans la spécialité en France), le nombre des candidatures extérieures à la Bretagne est bien sûr beaucoup plus élevé que dans les autres départements lorientais.

Les résultats. Le taux de succès au DUT est directement lié à cette répartition des candidatures. Sur 5 ans, de 1993 à 1998, le taux moyen de réussite au DUT en 2 ans et 3 ans s'établit à :

	HSE	GT	MI	OGP
% DUT en 2 ans	90	74,8	75,4	84,3
% DUT en 3 ans	8,2	16	12,8	11
Total	98,2	90,8	88,2	95,3

Malgré les disparités liées aux nombres des candidatures, les taux de réussite sont tout à fait satisfaisants, parfois même surprenants en HSE, voire en OGP.

Par contre, la baisse du nombre des candidatures dans trois départements sur quatre a entraîné une réduction des effectifs inscrits en première année et une baisse du niveau en Génie thermique notamment, qui se traduit par un allongement de la durée des études puisque 16% des étudiants obtiennent leur DUT en 3 ans.

Le devenir des diplômés. Les taux de poursuites d'études sont tout à fait raisonnables : de 20 à 30% en HSE et en OGP, mais plus élevés en GTE et MI où ils peuvent approcher 45%. Ces taux se justifient par l'existence de formations post-DUT en un an qui accueillent bon nombre de ces étudiants. Il s'agit du diplôme d'université d'Électrothermie qui accueille les étudiants des DUT GTE ou GETT et des BTS équivalents, mais également du DU Génie biomédical, qui reçoit des étudiants titulaires des DUT GIM, MP, GETT et des BTS équivalents. Ces formations accueillent également des salariés en congé de formation.

Le projet d'ouverture d'un nouveau département à Pontivy. Le contrat de plan prévoit un financement de 20 MF pour l'ouverture d'un département Génie chimique-Génie des procédés à Pontivy. Le projet appelle des commentaires réservés. On peut toutefois dresser l'inventaire de ses avantages et de ses inconvénients.

Avec une tendance à concentrer les activités sur les zones côtières apparaît le risque de désertification progressive de la zone Centre-Bretagne autour de Pontivy-Loudéac. Les implantations universitaires illustrent ce risque puisque, en dehors de la capitale régionale Rennes, toutes les autres implantations se situent dans des villes côtières. Ce projet pourrait contribuer à l'aménagement d'un territoire qui comporte encore très peu de formations post-baccalauréat. Lors du dernier recensement, la zone Pontivy-Loudéac regroupait environ 124 000 habitants ; à ce jour, 8 500 jeunes fréquentent les établissements d'enseignement de Pontivy. Pour l'ensemble de la zone Loudéac-Pontivy, les seuls enseignements post-bac s'effectuent en BTS et BTSA, avec un total de 603 étudiants inscrits dans les deux années.

L'agro-alimentaire est la première activité industrielle régionale avec un chiffre d'affaires de 96 milliards, soit la moitié de l'industrie régionale et 58 800 emplois, soit le tiers des emplois industriels bretons. En outre, l'industrie agro-alimentaire départementale est concentrée géographiquement puisque la moitié des emplois est localisée dans 6 cantons dont 3 font partie de la zone Pontivy-Loudéac.

La spécialité d'IUT Génie chimique-Génie des procédés, option Bio-industries, n'existe pas actuellement dans l'académie. Le plus proche département de cette spécialité se situe à Saint-Nazaire. Ce projet constitue donc la meilleure possibilité d'attirer des étudiants d'IUT sur le site de Pontivy. Par ailleurs, il s'agit d'une spécialité secondaire en cohérence avec la dimension technique et industrielle de quatre départements existants ; elle viendrait en amont du dispositif existant constitué par la licence et la maîtrise Génie des procédés, la licence et la maîtrise de Biochimie. Ce département conforterait aussi un projet de l'UBS de demande d'habilitation d'un IUP Biotechnologies et Bio-industries. Ainsi pourrait être constitué un nouveau pôle de compétences particulièrement impliqué dans le développement industriel breton.

Les inconvénients concernent, pour l'essentiel, le recrutement des étudiants et la localisation géographique. Le risque d'un faible nombre de candidatures est sans doute l'un des plus préoccupants ; le nombre des candidats diminue dans plusieurs départements de l'IUT de Lorient. Cette baisse est un phénomène général, mais elle est aussi liée à l'ouverture de classes de BTS dans des spécialités voisines. Que se passera-t-il si l'on crée un nouveau département d'IUT ? En particulier, le lycée le Gros-Chêne de Pontivy, qui prépare un BTSA, risque d'être en concurrence avec le département d'IUT. Il ne faudrait pas que cela nuise au projet de mise à disposition des laboratoires et du hall technologique du lycée proposé par le proviseur.

Dans tous les cas, le risque majeur est que ce nouveau département n'attire pas les candidats et qu'il soit contraint à un recrutement de faible niveau ou qu'il n'atteigne jamais les trois groupes prévus en première année.

La délocalisation géographique par rapport à l'IUT de rattachement risque de susciter plus d'inconvénients que d'avantages. Si la distance entre Lorient et Pontivy n'apparaît pas comme un problème (les deux villes, distantes de 50 kilomètres, sont reliées par une route à quatre voies), l'implantation sur le site même de l'IUT de rattachement permettrait de créer des synergies et des complémentarités avec les activités *in situ* de formation et de recherche.

Le partage des ressources serait sans doute plus performant dans la perspective de création d'un nouveau pôle de compétences.

Conclusion. L'évolution de l'IUT de Lorient devra reposer sur une meilleure assise des départements existants plutôt que sur la création de nouveaux. Pour remédier aux difficultés de recrutement, l'IUT devra s'appuyer sur toutes les composantes universitaires et les partenaires professionnels. L'intégration de l'IUT dans l'université, qu'il s'agisse de formation ou de recherche, est donc essentielle pour le futur.

L'IUP Génie des systèmes industriels

Ouvert à Lorient en 1993, l'IUP Génie des systèmes industriels (GSI) comprend deux options : Ingénierie de production, Mécanique et Matériaux ; la première année est commune à ces deux options. La structure repose sur le Conseil de perfectionnement composé de 8 professionnels et de 8 enseignants et sur un Conseil des études comprenant 4 enseignants et 4 étudiants qui se réunit une fois par trimestre.

Les objectifs de la formation. La filière Ingénierie de production (IP) forme des cadres qui participent à la définition des objectifs de production, organisent et mettent en œuvre la fabrication. Celle-ci vise l'acquisition d'une double compétence : systèmes de production et informatique industrielle, économie et gestion de production.

L'option Mécanique et Matériaux (MM) est orientée vers la conception des pièces et structures et sur le choix des matériaux et des techniques appropriés pour les réaliser. Cette formation offre, elle aussi, une double compétence : la compréhension du comportement des matériaux pour optimiser leur emploi, et l'utilisation des outils de simulation numérique de ces comportements dans les phases de conception, fabrication, mise en œuvre et essais.

Le recrutement

	IUP	DEUG	IUT	BTS	CPGE	Autres	Total
1ère année							
- candidats GSI		38	83	30	20	10	181
- inscrits		13	12	8	8	3	44
2ème année IP							
- candidats	19	13	112	21	8	4	177
- inscrits	17	2	22	0	0	1	42
2ème année MM							
- candidats	18	21	82	12	13	11	157
- inscrits	16	5	18	0	3	0	42

La première année d'IUP est commune aux deux options et ne compte que 44 étudiants. On peut s'étonner de voir le fort pourcentage de candidats et d'inscrits en provenance des IUT ; il s'agit soit de candidats provenant de spécialités d'IUT qui n'ont pas un lien direct avec les options de l'IUP soit de candidats qui acceptent d'être candidats en première année alors qu'ils ont été refusés en deuxième année. Ce dernier cas constitue une forme de redoublement tout de même gênante puisqu'elle s'effectue à l'entrée.

Comme cela est fréquent dans les IUP, le principal recrutement s'effectue en deuxième année. Les candidatures et les recrutements de DUT sont plus importants en Ingénierie de production qu'en Mécanique et Matériaux ; la première option semble mieux correspondre au profil des DUT locaux et régionaux qui constituent le principal flux de recrutement de l'IUP.

La troisième année d'Ingénierie de production compte actuellement 42 inscrits, l'option Mécanique et Matériaux 26 mais, compte tenu des effectifs de 2ème année, elle devrait passer à environ 40 l'an prochain. Le nombre des inscrits cette année à l'IUP GSI est ainsi de 196 étudiants.

On peut donc considérer que le flux d'étudiants est voisin de la quarantaine dans chacune des promotions de l'IUP. Si l'objectif de 100 étudiants fixé aux IUP reste envisageable à terme, en l'état actuel de leurs moyens, les responsables de l'IUP se fixent un objectif, d'ailleurs atteint, de 42 par option.

L'origine géographique des inscrits en 1998-1999 (en % des inscrits)

	Morbihan	Autres Bretagne	Autres France	Étrangers
1ère année GSI	24	48	28	-
2ème année IP	38	37	25	-
2ème année MM	32	32	36	-
Total	32	37	31	-

L'IUP Génie des systèmes industriels reçoit environ 30% d'étudiants qui ne sont pas bretons. En dehors de Quimper (Systèmes industriels en bio-agroalimentaire) et Poitiers (Matériaux Mécanique), il n'y a pas de formation directement concurrente dans un environnement proche. L'IUP Génie mécanique de Brest met, lui, l'accent sur la productique.

Les résultats 1997-1998

	Inscrits	Diplômés	Non admis
1ère année GSI	39	36	3
2ème année IP	43	43	-
2ème année MM	28	27	1
3ème année IP	26	26	-
3ème année MM	24	24	-
Total	160	156	4
Titre ingénieur Maître IP	26	23	-
Titre ingénieur Maître MM	24	22	-

Le devenir des diplômés. Une enquête effectuée en 1998 montre une bonne insertion professionnelle. Le taux de poursuite d'études est très variable selon les promotions. Il s'agit, pour l'essentiel, de poursuites d'études en DESS d'approfondissement ou de spécialisation (pilotage de la production, gestion de projets, matériaux composites) et, dans une proportion moindre, de poursuites d'études orientées vers une compétence complémentaire (DESS achats et négociations).

Les moyens. L'ensemble de l'IUP Génie des systèmes industriels dispose d'une vingtaine d'emplois d'enseignants équitablement répartis entre l'option Ingénierie de production et l'option Mécanique et Matériaux. Selon les responsables de l'IUP, ces emplois couvrent environ 50% de la charge d'enseignement. L'équivalent de 8 emplois IATOS est affecté à l'IUP Génie des systèmes industriels et à l'IUP Génie civil ; cela est bien sûr très insuffisant.

Conclusion. On peut retenir que cet IUP, qui bénéficie d'une équipe pédagogique particulièrement dynamique, constitue une filière de second cycle performante, parfaitement adaptée aux besoins et susceptible de se développer dans les prochaines années.

L'IUP Génie civil

Présentation. Cette filière, qui a ouvert à Lorient en septembre 1997, forme à la maîtrise de projet depuis la définition des objectifs jusqu'à la réalisation complète de l'ouvrage. Regroupé avec l'IUP GSI, elle en partage souvent les moyens, qu'il s'agisse des hommes, des locaux ou des équipements.

Le recrutement en 1998-1999

	IUP	DEUG	IUT	BTS	CPGE	Autres	Total
1ère année GC							
- candidats		11	21	3	12	1	49
- inscrits		1	3	0	5	1	10
2ème année GC							
- candidats	7	3	114	13	10	2	149
- inscrits	7	0	13	5	0	2	27

Un an après son ouverture, l'IUP est déjà connu : le recrutement en première année demeure faible mais on dénombre 114 candidats titulaires d'un DUT en deuxième année alors qu'il n'y en avait que 24 en 1997-1998. Ces candidatures proviennent de toute la France puisque la Bretagne ne compte qu'un département Génie civil à Rennes. L'IUP devrait atteindre rapidement une quarantaine d'étudiants comme les autres filières de l'IUP GSI.

Les moyens. L'IUP Génie civil dispose de trois enseignants : un professeur de mécanique, un maître de conférences en génie civil et un PRAG de mécanique. En outre, l'IUP bénéficie de l'aide d'enseignants communs aux deux IUP, en lettres, mathématiques et anglais.

Le personnel IATOS est aujourd'hui commun avec l'IUP GSI, et c'est sans doute la faiblesse des moyens en personnels IATOS qui freine le plus fortement la montée en puissance des deux IUP, GSI et GC.

Un équipement spécifique très réduit est implanté dans les laboratoires et ateliers communs avec l'IUP GSI. La restructuration des locaux, avec l'ouverture du bâtiment Recherche, devrait libérer un peu de place pour une implantation plus fonctionnelle. La machine à béton est installée à côté d'outils de mécanique de précision.

Conclusion. La phase de mise en place des structures est en cours. Si les insuffisances de moyens évoquées ci-dessus sont résolues, cet IUP pourra confirmer les objectifs qui ont prévalu pour son habilitation.

5 - LA FORMATION CONTINUE

La jeune université de Bretagne-Sud a beaucoup misé sur la formation continue : le rapport Elmary l'avait identifiée comme l'un des éléments devant structurer l'identité et asseoir la spécificité de la nouvelle université. Cette démarche a été validée, au plan national, puisque l'UBS a été l'une des treize universités lauréates du premier concours inter-établissements organisé par le ministère de l'Éducation nationale en 1998 pour promouvoir la formation continue universitaire.

aider ces étudiants à mieux définir leur projet professionnel et à leur donner les outils psychologiques et des éléments de connaissance de l'entreprise de nature à faciliter leur intégration. Ce programme a accueilli 13 stagiaires en 1997 et 24 en 1998.

- ouverture, en 1998, d'un DESS Gestion et pilotage de la production ; formation en alternance, ce diplôme s'adresse à des agents de maîtrise déjà en entreprise. En 1998, on comptait sept stagiaires.

- mise en place d'un stage inter-entreprise, suivi par cinq stagiaires de cinq entreprises différentes ; il s'agit d'une formation à la créativité et à la prise de conscience de la nécessité du changement et de l'innovation.

D'autres formations professionnalisantes courtes sont en cours de définition (diplôme universitaire pour les rédacteurs des collectivités territoriales, formation intra-entreprise individualisée destinée aux salariés des petites entreprises et dans le domaine des nouvelles technologies de l'information...).

Conclusion. La variété des activités proposées atteste, au terme de deux ans d'existence, de la vitalité de la structure et de la pertinence de la démarche engagée. Néanmoins, il conviendra de veiller à ce que l'agence demeure bien une structure légère, transversale, qui "fait faire" et ne fait pas elle-même, en bref une administration de mission et non une structure gestionnaire centralisatrice de la formation continue. Il faut également souhaiter que cette structure intègre, à travers le développement des pôles de compétence, la totalité des activités de formation continue de l'UBS, y compris celles des IUT.

1 - LA PRIORITÉ DONNÉE À LA RECHERCHE

Les responsables de l'UBS ont pris très vite conscience de la nécessité de construire une armature de recherche, condition indispensable pour acquérir une véritable dimension universitaire. La priorité donnée à la recherche s'exprime tant à travers le texte fondateur, le rapport Elmary, que dans des documents tels que le projet d'établissement. Mais cela ne s'est pas arrêté au stade des déclarations d'intention ou des vœux pieux : la création d'un conseil scientifique, que les statuts d'université nouvelle ne prévoient pas, témoigne de la volonté de l'UBS de se doter d'une instance de développement et de régulation de la recherche. Grâce à cela, l'UBS a pu hiérarchiser les projets et effectuer des choix dans une liste d'une longueur *a priori* étonnante pour une université en émergence (16 équipes déployées sur l'ensemble des fronts disciplinaires). Le résultat des expertises de la Direction de la recherche est d'ailleurs là pour confirmer l'excellent travail effectué en ce domaine.

Les équipes de recherche en 1998

Types d'équipes		Nombre
Reconnues par la Mission scientifique	UPRES - EA (1)	4
	UPRES - JE (2)	3
Université	Équipe universitaire	9

(1) Unité propre de recherche de l'enseignement supérieur - Équipe d'accueil

(2) Unité propre de recherche de l'enseignement supérieur - Jeune équipe



Les personnels des équipes ou des laboratoires				
Ens.-chercheurs de l'université		Autres chercheurs, thésards	ITA (ETP)	ATOS (ETP)
A	B			
11	47,5	17	1,2	1,5
5	24,5	14	0,2	1
12	78,0	6	4	1

Le Comité scientifique. Le Comité scientifique, qui se réunit tous les mois, émet des propositions transmises au Conseil d'université concernant le choix des équipes à labéliser, le budget de fonctionnement de ces équipes et les créations d'emploi. Il distribue deux semestres sabbatiques pour conversion thématique, ce qui est manifestement insuffisant, compte tenu de la situation des jeunes enseignants.

Les axes de la politique scientifique. L'UBS compte au total 16 équipes qui relèvent pour 11 d'entre elles du Centre universitaire de recherche de sciences et technologie, trois de l'UFR de Droit et Sciences économiques et deux de l'UFR Lettres et Sciences humaines.

Si l'on peut parfois s'inquiéter du poids des scientifiques dans cette jeune université, il convient de souligner que, dans le domaine de la recherche, cette prépondérance a été bénéfique à l'UBS. Elle lui a certainement permis de prendre conscience de l'importance du facteur Recherche dans le processus d'émergence de l'établissement. À l'exception notable de l'équipe d'histoire des littoraux, seules les équipes scientifiques étaient en mesure de favoriser cette dynamique. L'UBS affiche de façon dominante une recherche essentiellement finalisée, appuyée sur des partenaires importants et sur des axes porteurs de développement régional ou national.

En outre, l'université a organisé l'activité scientifique selon six axes forts, en accord avec le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- Génie mécanique, matériaux et procédés (4 équipes) ;
- Sciences et technologies de l'information et de la communication (3 équipes) ;
- Sciences sociales du littoral et de la mer (2 équipes) ;
- Biologie et environnement (1 équipe) ;
- Mathématiques et applications des mathématiques (2 équipes) ;
- Environnement juridique, économique, social et culturel de l'entreprise (4 équipes).

Cette politique a eu surtout pour effet de modifier profondément la structure des laboratoires. L'état des lieux que l'on pouvait dresser, en 1993, recensait essentiellement des laboratoires issus des IUT, à bonne insertion régionale, mais, sauf exception, faible perspective nationale. La montée en puissance du potentiel enseignant de l'UBS, notamment le recrutement de jeunes maîtres de conférences de qualité et l'arrivée de professeurs, ont considérablement fait évoluer ce dispositif. Ainsi, le paysage de la recherche à l'UBS présente aujourd'hui une typologie bien différente.

Certains laboratoires ont été créés *ex nihilo*, à partir de recrutements nouveaux, sur des thématiques alors inexistantes dans l'université. C'est le cas des mathématiques appliquées, à Vannes, et du groupe des polymères et procédés, à Lorient. Dans les deux cas, les équipes constituées sont de grande qualité et porteuses d'avenir.

À une deuxième catégorie appartiennent des laboratoires qui, généralement issus des IUT, ont reçu des renforts en enseignants-chercheurs. Ils ont acquis, de ce fait, une dynamique nouvelle et une visibilité nationale. Certains d'entre eux ont fait l'objet d'un redéploiement de fond. Citons le LESTER, ainsi que le LG2M, à Lorient, et, avec une réussite encore à parfaire, le LBCM qui réunit la chimie analytique et la biologie. Le laboratoire d'histoire, malgré une notabilité plus ancienne, appartient également à cette catégorie.

Un troisième groupe de laboratoires a échappé à ce mouvement. Certains ont un avenir que l'on peut qualifier d'incertain. D'autres peuvent néanmoins rejoindre le deuxième groupe mais au prix d'une politique rigoureuse et volontariste.

Ainsi, en trois ans, l'université a réussi à dessiner une architecture nouvelle, de qualité et parfaitement insérée dans l'économie de la région. Ce n'est pas la moindre de ses réussites.

La politique de recrutement. Lors de sa création, l'UBS disposait d'un corps enseignant presque exclusivement constitué d'emplois transférés des universités-mères. Les créations d'emplois intervenues depuis 1995 ont sensiblement modifié cette situation sans toutefois conduire encore à un équilibre entre emplois transférés et emplois créés. Trois caractéristiques se dégagent des recrutements :

- une étroite dépendance à l'égard du projet de formation ;
- une volonté d'adaptation aux thématiques de recherche développées ;
- une grande mobilité.

Néanmoins, une politique reste à définir en ce domaine. Elle est essentielle. Elle devra être pensée en termes de ressources humaines, à l'échelle de l'établissement, de manière à permettre aux jeunes chercheurs destinés à prendre des responsabilités de pouvoir les assumer sans être surchargés de tâches diverses, imprévues ou non programmées : une politique d'accompagnement, en particulier par la mise en place de stages de recherche de longue durée à l'étranger, devrait être mise en œuvre. Cela pose la question de la politique de recrutement de l'université dans les années qui viennent. Mal conçue, celle-ci pourrait mettre à mal les résultats acquis dont il faut souligner qu'ils sont intéressants, souvent remarquables, mais encore bien fragiles.

Les personnels non enseignants affectés à la recherche. La recherche dispose de 10 emplois dont 7 répartis dans les équipes et trois affectés au service administratif et financier de la recherche. La moitié de ces emplois sont sur budget d'État.

Les équipes de recherche en 1998-1999

	Effectifs	Doctorants	Thèses soutenues	Montant des contrats en KF	Crédits de fonctionnement UBS 1999 en KF	Crédits de fonctionnement UPRES 1998-99 en KF	Crédits d'investissement UPRES 1998-99 en KF	Plan d'équipement 1997-98-99 en KF
Laboratoires								

Centres de recherche (secteur Sciences et Technologie)

SABRES	21,5	4		1 037	114			600
LMAM	14,0	3			115	240		500
LESTER	24,0	10	3	1 299	171	340		1 500
VALORIA	28,5	4	2	480	224	100	60	1 650
GRESICO	8,5	2		62	48			400
LG2M	15,0	3	3	1 140	148	100		1 500
LETM-LETI	27,0	3		290	285			2 250
L2P	12,0	2	1	684	123	180	40	3 000
LBCM	22,0	5	2	280	207	200		5 500
LESAM	4,0		1	1 102	40			100
sous-total	176,5	36	12	6 374	1 475	1 160	100	17 000

UFR Lettres, Sciences humaines et sociales

SOLITO	14	3		91	82	240	120	400
CIL	18				76			100
CEREO	16			136	84			150
sous-total	48	3	0	227	242	240	120	650

UFR Sciences juridiques et économiques

IREJE	10				96			100
CEIE	9				76			100
sous-total	19	0	0	0	172	0	0	200

TOTAL	243,5	39	12	6 601	1 889	1 400	220	17 850
--------------	--------------	-----------	-----------	--------------	--------------	--------------	------------	---------------

Le financement de la recherche. L'équipement des laboratoires de recherche n'est pas, jusqu'à ce jour, entré dans le cadre normal des contrats de plan État-Région. Un premier programme d'équipement de 6 MF financé par les instances locales (Région, Département, villes) a permis d'assurer un soutien minimal au démarrage. Un plan d'équipement intermédiaire de trois ans (1995-1998) soutenu par les collectivités locales et l'État, le FEDER et le FRED a, d'autre part, permis d'investir 11,4 MF à Lorient et autant à Vannes au titre de la recherche en général.

Les locaux

Les équipes de recherche sont aujourd'hui dispersées dans des locaux provisoires : à l'exception du droit et des sciences économiques, elles vont être regroupées dans des constructions neuves dans les deux villes.

À Lorient. Les équipes scientifiques devraient être regroupées dans le bâtiment Recherche de 4 000 m², construction qui est voisine de l'IUP et de l'IUT. À terme, l'ensemble scientifique sera ainsi réuni sur un même site.

À Vannes. L'ensemble des formations scientifiques sera transféré sur le site de Tohannic à l'horizon 2000. Les équipes de recherche seront, pour partie, dans le bâtiment Recherche et Enseignement actuellement en cours d'étude, pour partie, dans l'extension projetée de l'IUP. Les équipes relevant du droit et des sciences économiques resteront localisées à l'UFR.

2 - LE SECTEUR DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

En sciences exactes, la recherche à l'UBS s'organise autour de quatre thèmes développés dans six laboratoires reconnus par le Ministère sous forme de jeunes équipes (JE) ou d'équipes associées (EA), auxquels s'ajoutent des équipes en émergence ou en consolidation. Ces laboratoires sont installés pour la plupart soit à Lorient, soit à Vannes (il existe deux laboratoires reconnus par le Ministère et implantés sur les deux sites). Ces laboratoires sont éparpillés, particulièrement à Vannes, ce qui ne favorise guère les relations. Cette situation devrait s'améliorer avec la mise en service des bâtiments consacrés à la recherche.

La plupart des laboratoires sont de constitution récente. Ceux qui existaient déjà, intégrés à un IUT ou IUP, ont été renforcés par la mise en place de l'UBS, qui a permis de leur rattacher de nouveaux emplois de professeurs et de maîtres de conférences mais, on le verra, ces laboratoires ne sont pas tous dans le même état d'organisation ou de réorganisation. Certains d'entre eux éprouvent des difficultés pour intégrer dans une thématique homogène l'ensemble de leurs ressources humaines et à dépasser l'histoire scientifique de leurs membres. D'autres sont déjà opérationnels.

Les enseignants-chercheurs. La politique de recrutement a bénéficié de l'arrivée de nombreux enseignants-chercheurs de qualité, mais qui sont encore en nombre insuffisant habilités à diriger des recherches. De surcroît, une proportion encore trop forte de maîtres de conférences n'est pas intégrée dans les équipes reconnues (de l'ordre de 50 sur 130 en sciences exactes).

L'université ne délivre pas, à ce jour, de DEA et n'inscrit pas non plus de doctorants. Les différents laboratoires encadrent cependant au total 37 doctorants, inscrits pour la plupart dans les universités voisines (Rennes, Brest), mais aussi parfois dans des universités plus lointaines avec lesquelles ils demeurent très liés (Paris, Grenoble, Lyon). La création d'une ou deux écoles doctorales permettant au minimum d'inscrire les doctorants à l'université et d'organiser des formations transversales (doctorales...) est à l'étude.

La jeunesse de la plupart de ces équipes, comme la lourdeur des charges d'enseignement dans une université en émergence, handicapent encore la production scientifique.

Les thématiques : une recherche très finalisée en relation étroite avec le milieu économique local. Les thèmes de recherche développés à l'UBS, en sciences et techniques, concernent : les mathématiques et les mathé-

matiques appliquées, la chimie et la biologie, en particulier de l'environnement, le génie mécanique (matériaux et procédés), les sciences et technologies de l'électronique et de la communication. L'analyse de ces thématiques et de leur mise en pratique révèle le caractère souvent très finalisé des recherches. C'est donc une volonté marquée de partenariats étroits avec le milieu industriel et socio-économique que le Conseil scientifique a imprimé dans la définition des axes de recherche de l'université. Cette orientation a bien sûr été induite par la nature du potentiel enseignant existant sur le site : les enseignants-chercheurs des filières d'IUT et d'IUP avaient privilégié le développement des relations industrielles.

Ces thématiques sont ainsi, pour la plupart d'entre elles, en phase avec les trois bassins d'emplois industriels majeurs de Bretagne-Sud :

- l'informatique, l'électronique et les télécommunications ;
- les matériaux, la mécanique et leur couplage : en particulier la plasturgie des composites ;
- la biologie et la mer.

Les deux premiers secteurs s'inscrivent dans une structuration régionale ; pour l'informatique et les télécommunications, grâce aux supports de France Télécom et de l'Armement, a été mise en place une mission, la MEITO (mission pour l'électronique, l'informatique et les télécommunications) qui s'est donné pour premier travail la publication d'une synthèse de l'ensemble de l'existant et la création d'un pôle électronique regroupant une dizaine d'entreprises et l'UBS (en particulier le LESTER). Le bassin d'emplois breton dans ces domaines est de l'ordre de 28 000 postes dont presque 3 000 se trouvent dans le sud de la Bretagne. Cette structure a permis, en particulier au LESTER, grâce au programme JESSICA, de réaliser de nombreuses prestations de service et de développer des recherches en relation avec des entreprises régionales.

Dans le domaine des matériaux, une association loi 1901, le CGI (Centre de génie industriel) a beaucoup aidé au développement du LG2M en matière de robotique et de productique et le pôle Matériaux composites de l'Ouest a soutenu le L2P dans ses relations industrielles.

Les articulations avec les formations. L'ensemble des champs scientifiques des laboratoires couvre correctement le spectre des matières scientifiques, des mathématiques à la biochimie, dans une moindre mesure la physique. En effet, malgré le recrutement d'un professeur, il n'a pas encore été possible de créer un axe de recherche en physique fondamentale et instrumentale qui soutienne l'enseignement de la physique à l'université.

Ces laboratoires de recherche de l'UBS sont donc à même généralement de porter les filières de formation scientifiques et technologiques présentes à Lorient et à Vannes. Ces laboratoires sont également en mesure de constituer le support de cinquièmes années professionnalisantes - DESS ou DRT - en adéquation avec les capacités d'intégration du milieu industriel du sud de la Bretagne. Mais ce développement des formations, dans un contexte où les laboratoires ne disposent d'aucun chercheur CNRS, ni d'un encadrement en personnel technique et administratif suffisant, freinerait la montée en puissance de la recherche fondamentale et de ses applications, s'il n'était pas accompagné de moyens significatifs.

Les laboratoires

Le Laboratoire de statistique appliquée de Bretagne-Sud (SABRES). Ce laboratoire, implanté à Vannes, Nantes et Rennes, s'est formé autour d'un noyau d'enseignants-chercheurs (un professeur et cinq maîtres de conférences) en place à l'IUT et à l'IUP de Vannes avant la création de l'université de Bretagne-Sud. Ce socle s'est enrichi d'un professeur, d'un maître de conférences de l'UFR de Pharmacie de l'université de Nantes, d'un maître de conférences de l'université de Rennes II et de trois autres jeunes maîtres de conférences recrutés depuis la création de l'UBS. L'ensemble de ces personnels (excepté les Nantais) sont rattachés à l'IUT ou l'IUP de Vannes. L'association entre statisticiens et pharmaciens est nécessitée par la nature du thème de recherche majeur de ce laboratoire : la bio-statistique et, plus particulièrement, le développement d'outils statistiques appliqués à l'étude de la corrélation entre environnement et santé.

La demande de reconnaissance a été refusée. L'activité de publication dans des journaux à comité de lecture a été jugée insuffisante et les perspectives de développement insuffisamment ciblées. Par ailleurs, l'équilibre entre les recherches fondamentales et formelles et les recherches appliquées n'est, à l'évidence, pas atteint et l'activité est plus développée dans le domaine des relations industrielles.

Le Laboratoire Mathématiques et applications des mathématiques (LMAM). Ce laboratoire, implanté à Vannes, a le statut de jeune équipe ; contemporain de la création de l'université, il compte deux professeurs, six maîtres de conférences, cinq normaliens issus de Lyon et de Cachan. On soulignera la jeunesse de cette équipe dont la moyenne d'âge atteint à peine trente ans.

Plusieurs membres de ce laboratoire concentrent leurs efforts sur le sujet fédérateur de l'étude des systèmes dynamiques. Ce thème est le ciment de l'équipe et donne lieu à un groupe de travail hebdomadaire. Un atelier de mathématiques a été organisé en juillet 1998. Il a accueilli 54 participants venant de 9 universités françaises, de 2 universités britanniques et de Suisse. Cette équipe de recherche, qui a une approche très fondamentale, poursuit des études plus finalisées en physique : études de systèmes aléatoires en physique, études fondamentales sur le confinement des plasmas : résolution numérique de l'équation de Fokker-Planck. Ce groupe de recherche encadre actuellement deux thèses de doctorat (les doctorants sont normaliens). Les collaborations avec les deux ENS de Cachan et de Lyon sont parfaitement établies. D'autres liens existent notamment avec les universités Paris-Nord, Paris VI, Nancy, Rennes I, et le CEA. Les potentialités sont donc très fortes.

Le Laboratoire d'Électronique des systèmes temps-réel (LESTER). Créé en 1964, ce laboratoire, implanté à Lorient, a le statut de jeune équipe. Cette unité de recherche compte une douzaine de doctorants, provenant essentiellement de l'université de Rennes I où les deux professeurs du laboratoire enseignent en DEA. Ces doctorants bénéficient de bourses régionales, ce qui témoigne de la bonne adéquation des thématiques de recherche avec les objectifs de développement technologique de la région.

Les activités du LESTER se sont articulées autour de deux axes de recherche complémentaires et en liaison étroite :

- le développement, la formalisation et la mise en œuvre de méthodes permettant de réaliser l'adéquation optimum entre algorithme et architecture de systèmes électroniques ;
- l'expertise de ces méthodes sur des applications industrielles nécessitant des architectures dédiées.

Le LESTER fait partie des deux structures qui permettent une coordination nationale de ces recherches (ISIS - informatique signal image -, et ANM - architecture nouvelle de machine).

Les collaborations industrielles sont très développées, surtout pour le second thème. Le premier axe donne lieu, quant à lui, à des relations avec des organismes tels que l'ENST de Paris et de Bretagne ou le CNET à Grenoble. Il s'agit d'une équipe soudée dont le dynamisme et les habitudes de collaboration, universitaire ou industrielle, laissent augurer un développement prometteur.

Le Groupe de recherche Société, information, communication de l'Ouest (GRESICO). Ce laboratoire vannetais, de taille extrêmement modeste, s'est engagé dans trois directions de recherche différentes. Il s'agit en fait d'un rassemblement de chercheurs isolés qui se sont associés sur le thème des sciences de l'information et de la communication ; mais ceux-ci poursuivent des travaux sans réelle cohérence entre eux. Ce laboratoire, mal intégré à l'UBS, est loin d'atteindre une taille critique.

Le Laboratoire de Recherche informatique et ses applications (VALORIA). Ce laboratoire, qui compte 4 professeurs et 14 maîtres de conférences, est l'un des plus pourvus en enseignants-chercheurs. Issu de la scission, en 1995, d'un laboratoire vannetais, le LAMSI, il est désormais présent sur les deux sites, Lorient et Vannes. Le VALORIA, qui a le statut d'équipe d'accueil, développe quatre thèmes de recherche bien structurés et autonomes. Ces équipes sont les suivantes :

- Atelier de génie logiciel pour les applications d'enseignement (AGLAE) ;
- Études qualitatives de l'interaction parlée, gestuelle et écrite (EQUIPAGE) ;
- Laboratoire d'études et de recherche en informatique appliquée (LERIA) ;
- Objets répartis pour la conception d'applications distribuées (ORCADE).

Le nombre important des publications des membres de VALORIA dans des revues à comité de lecture, les contrats industriels, les brevets en cours augurent très favorablement de la dynamique de recherche de ce laboratoire.

Le Laboratoire de Génie mécanique et matériaux (LG2M). Antérieur à la naissance de l'UBS, ce laboratoire a été créé au sein de l'IUT de Lorient en 1988. L'accroissement de son potentiel a coïncidé d'abord avec l'ouverture des filières, Génie des systèmes industriels et Génie civil à l'IUP de Lorient, puis avec le développement des DEUG STI et MIAS. Le directeur assure un enseignement de troisième cycle à l'INSA de Rennes et, par le biais des cohabilitations, le LG2M est laboratoire d'accueil du DEA Génie civil, structures, matériaux de l'université Paul-Sabatier de Toulouse.

L'activité de recherche concerne de façon générale l'étude numérique et expérimentale du comportement mécanique et thermodynamique de pièces de structure. Les recherches engagées, à la fois fondamentale, technologique et instrumentale, ont conduit à la mise en place de relations industrielles locales en particulier avec la Direction des Constructions navales. Depuis la création de l'UBS, plus de 800 KF de contrats industriels ont été signés dans ce laboratoire. Depuis 1994, on compte une vingtaine de contrats industriels et plus d'une trentaine de publications. Des collaborations existent avec le laboratoire 3S et le GP2M de Grenoble, avec des groupes de recherche de Besançon (LMA) et de Montpellier (LMGC).

Le Laboratoire d'Énergie et thermique industrielle (LETI). Les axes principaux concernent la modélisation, la simulation et la commande des systèmes et procédés énergétiques.

Le laboratoire comprend onze membres dont 3 professeurs, 4 maîtres de conférences, deux doctorants, un technicien supérieur (à mi-temps) et une secrétaire (à mi-temps).

Ses collaborations scientifiques concernent l'université de Sherbrooke et le laboratoire des Techniques électriques et électroniques de l'Hydro Québec ; des collaborations industrielles ont été nouées avec l'ADEME, EDF et France Télécom.

Le Laboratoire d'Études thermophysiques et matériaux (LETM). De création ancienne, ce laboratoire lorientais, qui regroupait des enseignants-chercheurs de l'IUT, n'avait au moment de la création de l'université qu'une activité de recherche limitée. Le recrutement de jeunes enseignants-chercheurs lui a redonné un bon élan. Les axes de recherche en sont l'analyse micro-structurale des matériaux métalliques soumis au traitement thermique, la modélisation des phénomènes physiques associés aux opérations de soudage des aciers et de l'aluminium, la modélisation du comportement des matériaux et des structures composites sous sollicitation mécanique et thermomécanique.

L'équipe comprend 2 professeurs et 10 maîtres de conférences. Elle bénéficie du concours d'un emploi et demi de technicien supérieur, et d'une secrétaire à temps partiel (20%). Le laboratoire a noué des liens notamment avec les universités de la région (Brest, Rennes I, Nantes). Il compte aussi quelques collaborations industrielles avec la DCN, les Constructions industrielles de la Méditerranée, l'ACR à Lorient et PLASMOR à Vannes.

Les équipes du LETI et du LETM ont entamé un processus de fusion et de restructuration dans l'objectif de constituer, sur le site de Lorient, une entité de recherche en thermophysique.

Le Laboratoire Polymères et procédés (L2P). Cette équipe, implantée très récemment à Lorient, a été créée en 1996, et reconnue comme équipe d'accueil en 1998. Ce laboratoire est fortement impliqué dans la conduite de la filière de second cycle de génie des procédés. L'arrivée de plusieurs spécialistes des matériaux polymères et de génie des procédés permet de développer une recherche couplant l'élaboration et la mise en œuvre des matériaux

à base de polymères. Ce thème de recherche n'est que peu représenté au sein des autres universités bretonnes et il était donc très opportun de combler cette lacune dans un domaine où les applications technologiques sont multiples (transport, télécommunications, électronique, emballage, génie bio-médical...), et le bassin d'emploi important. Les applications industrielles devraient rapidement se développer dans la mesure où la double compétence existe à la fois dans l'élaboration et la mise en œuvre des matériaux.

En outre, l'origine très diverse des personnels de cette équipe devrait permettre de construire facilement un réseau de relations avec de nombreuses universités qui ont des spécialistes en la matière (Bordeaux, Lyon, Caen, Paris, Poitiers, Rennes). À cette étape, des collaborations sont engagées avec Rennes I (mise au point de fibres optiques) et l'ENS Chimie de Rennes (développement de bio-matériaux).

Les axes de recherche fondamentaux que cette équipe souhaite développer concernent l'étude des mélanges et des interfaces formés par les polymères, la cristallisation des polymères au cours de leur mise en forme, l'élaboration de matériaux nouveaux, l'ignifugation des plastiques. Des contrats industriels sont en cours de négociation au sein de l'équipe de chercheurs qui étudient la mise au point de peintures anti-salissures sans étain. Plus généralement, des contacts sont pris avec les collectivités locales pour développer les biotechnologies dans le domaine de la valorisation des produits de la mer. Des contrats industriels ont déjà été négociés dans ces domaines. L'équipe a organisé une journée technique "Polymère" dans laquelle sont intervenus essentiellement des industriels (Dow Chemical, Elf-Atochem, Shell Chimie, Exxon Chemical France ...).

La production scientifique du laboratoire donne encore lieu à des publications en collaboration avec le laboratoire d'origine des chercheurs, avant qu'une production scientifique locale prenne le relais.

Le Laboratoire de Biologie et chimie moléculaires (LBCM). Laboratoire d'accueil, le LBCM s'est constitué à partir de deux équipes venant d'horizons différents. La première, spécialiste en génétique moléculaire, a été constituée par le transfert de Rennes I à l'UBS d'une partie d'un laboratoire associé (URA 256 du CNRS) ; celle-ci s'est installée sur le site de Vannes. La seconde est implantée à l'IUT de Lorient depuis 1981. Elle est spécialisée en chimie analytique. C'est à partir de ces deux équipes qu'un axe de recherche en biotechnologie, très orienté vers les relations industrielles, devrait se développer à l'UBS.

Les recherches en génie moléculaire de l'équipe rennaise s'articulent en premier lieu autour de l'analyse génomique de la truite arc-en-ciel, en particulier pour assurer le suivi de l'évolution du génome de cette espèce. Les recherches en chimie analytique réalisées à Lorient sont axées sur la préservation de l'environnement et la protection de la santé. Cette équipe s'est spécialisée dans le développement de méthodes chromatographiques pour le dosage de pesticides dans les eaux et les aliments, ainsi que pour l'étude des mécanismes de dégradation des polluants des eaux résiduaires.

Ce nouveau laboratoire manifeste la volonté de développer des projets pluridisciplinaires, associant des compétences en physico-chimie, en biophysique et en biologie, pour développer des applications industrielles locales. Toutefois, il ne semble pas que le dispositif soit encore complètement opérationnel, même si le potentiel est prometteur. Les très nombreuses créations de postes intervenues en l'espace de deux ans, l'arrivée de personnels aux compétences très hétérogènes rendent difficile la constitution d'une force de recherche cohérente : l'intégration de ces nouveaux enseignants-chercheurs demandera du temps et des réorientations.

Le Laboratoire Ergonomie et sécurité des activités maritimes (LSAM). Créé en 1979, ce laboratoire est hébergé par l'IUT de Lorient. Il compte un professeur et trois maîtres de conférences. L'activité du laboratoire s'articule autour de l'aide à la conception des navires : on doit intégrer, dès cette étape, les analyses sur les systèmes et les conditions de travail à bord, la sécurité, la modélisation de la conduite du navire. Cette recherche, éminemment pluridisciplinaire, associe des compétences diverses. Sur cette thématique ont été soutenues 3 thèses avec l'École centrale de Nantes, le CNAM et Paris V.

3 - LE SECTEUR DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

La recherche dans ce secteur est encore très embryonnaire : le Laboratoire d'Histoire et le Centre international des Langues constituent les seules structures de recherche. Mais leur fonctionnement n'est en rien comparable.

Le Centre international des Langues. Ce pôle rassemble 25 jeunes enseignants-chercheurs dont les intérêts thématiques sont divergents, au point que l'on ne voit pas bien comment les concilier ou les coordonner : la littérature américaine, irlandaise ; l'Amérique latine ; la linguistique etc... Les recrutements massifs, aléatoires et sans objectif qui ont été effectués récemment, présentent un risque de secondarisation qu'il ne faut pas sous-estimer.

Le Laboratoire d'Histoire : Histoire et sciences sociales du littoral et de la mer (SOLITO). Ce groupe, issu de Rennes II, a bénéficié d'une politique de recrutement très volontaire : celle-ci visait à consolider la visibilité du groupe dont le noyau essentiel est composé de six enseignants-chercheurs et d'un conservateur des archives occupant un poste de PAST. L'équipe-mère de Rennes II est UPRES-CNRS et anime un réseau d'historiens et géographes dans le Grand Ouest associant Rennes, Brest, Lorient, Poitiers et Paris I. L'unité lorientaise joue un rôle essentiel dans ce réseau : celle-ci s'appuie sur les services documentaires et muséographiques du Service historique de la Marine abrité dans l'enclos de l'arsenal à Lorient. Le SOLITO a le statut de jeune équipe.

En 1997-1998, cette équipe a publié 12 articles, 4 ouvrages et organisé un colloque international, en septembre 1998, sur "Pouvoirs et littoraux : XV-XXèmes siècles". La participation de 17 universités, de l'École pratique des hautes études, de l'École des Ponts et de six universités étrangères situe le niveau de cette manifestation. La pertinence régionale et la cohérence de la recherche devraient inciter l'université à renforcer cette équipe qui peut espérer, à court terme, présenter deux candidats à l'habilitation et consolider ainsi son encadrement professoral. L'association au CNRS pourrait parfaitement concerner par extension cette équipe lorientaise.

Ce noyau joue, dans l'ensemble des sciences sociales, un rôle moteur, fédérant dans un esprit pluridisciplinaire d'autres enseignants-chercheurs, notamment les géographes. Le recrutement d'un spécialiste qui travaille sur la représentation de la mer, sur l'imaginaire et les "espaces de nostalgie", distingue clairement ce groupe du pôle brestois, plus classiquement ruralisant et "bretonnant". L'histoire joue donc ici un rôle fédérateur autour d'une thématique principale, tout en évitant les redondances régionales.

4 - LE SECTEUR DES SCIENCES JURIDIQUES ET ÉCONOMIQUES

Ce secteur compte trois équipes que l'université qualifie d'émergentes : il s'agit du CEREO (Centre d'études et de recherches sur les organisations) hébergé par l'IUT de Vannes, du CREIE (Centre de recherches en économie de l'intégration européenne) et de l'IREJE (Institut de recherche sur l'environnement juridique de l'entreprise).

Le Centre d'études et de recherches sur les organisations (CEREO). Les activités de recherche du CEREO sont orientées selon deux axes : le premier traite des problèmes liés aux organisations publiques et privées et à leur mode d'organisation, le deuxième des problématiques sanitaires et sociales rencontrées par les organisations publiques et privées. Le laboratoire est composé de 16 membres dont 14 maîtres de conférences (dont trois sont habilités à diriger des recherches), une assistante et un ATER ; il est intégré dans le réseau Grand Ouest de santé publique et collabore avec l'UPRES-A CNRS Droit et changement social de l'université de Nantes.

Le Centre de recherches en économie de l'intégration européenne (CREIE). Créé en juin 1996 par les enseignants-chercheurs de l'UFR de Sciences juridiques et économiques de Vannes, le CREIE analyse divers aspects économiques de la construction européenne et ses incidences sur l'activité des PMI-PME.

L'Institut de recherches sur l'environnement juridique de l'entreprise (IREJE). Créé en juin 1996 par les enseignants-chercheurs de l'UFR de Sciences juridiques et économiques de Vannes, l'IREJE analyse les règles de droit positif applicables aux PME, débouchant sur des études prospectives orientées vers la réalisation d'un véritable droit des PME.

Les conditions de vie étudiante à l'université de Bretagne-Sud peuvent se caractériser de deux façons : l'offre d'activités (sportives, culturelles) est plus réduite que l'offre de services (service social, restauration, logement). La vie étudiante reste très fortement marquée par la spécificité des deux sites, lorientais et vannetais, même si des efforts importants sont faits pour qu'elle constitue un élément d'unité au sein d'une université bipolaire.

1 - UNE OFFRE D'ACTIVITÉS RELATIVEMENT LIMITÉE

Les activités sportives

Les installations. L'absence d'installations en propre constitue le problème majeur que doit s'efforcer de résoudre le Service des activités physiques et sportives (SAPS) de l'université de Bretagne-Sud : s'il parvient à négocier la mise à disposition de salles de sport (par exemple, sept à Lorient dont quatre complexes omnisport), le SAPS demeure privé d'un point fixe où les étudiants sont sûrs de trouver un responsable. Cette préoccupation de disposer d'un "gymnase universitaire en libre accès" sur chacun des sites lorientais et vannetais répond aussi au désir d'affirmer le SAPS comme un service de l'UBS, face aux diverses structures rassemblées en son sein.

Les activités. La gamme des activités offertes est large. Le nombre des inscrits est satisfaisant : 396 inscrits à Lorient, 350 à Vannes, ce qui correspond à un pourcentage de l'ordre de 20% des étudiants inscrits à l'université, y compris les IUP et non compris les IUT, ce qui est convenable. Le SAPS est cependant confronté à une difficulté particulière, mais commune à l'ensemble des services de l'UBS : le caractère bipolaire de l'université se traduit par la volonté d'offrir autant que faire se peut, à tous les étudiants inscrits, les mêmes possibilités d'activités, d'où la mise en place de créneaux multiples, répartis sur les deux sites, pour des effectifs qui restent modestes. Une telle contrainte a nécessairement des effets budgétaires. La contrepartie est que la taille des groupes permet une intégration optimale des étudiants et favorise le suivi individuel : la pérennisation des pratiques étudiantes en deuxième, troisième, voire quatrième année tient sans doute à cela.

On mentionnera par ailleurs les problèmes suivants : la difficulté de construire des emplois du temps compatibles avec le reste des activités d'enseignement, notamment pour les compétitions ; l'importance des abandons en cours d'année et la contestation par certaines associations étudiantes, des droits sportifs. Enfin, l'intégration des activités sportives dans les cursus demeure une entreprise de longue haleine.

Le sport universitaire. La petite taille de l'UBS constitue un handicap : en effet, l'établissement, qui aurait plutôt sa place dans un championnat de grandes écoles, rencontre des universités aux effectifs considérables. Le niveau très élevé des compétitions universitaires se révèle finalement démotivant, et sauf en voile, où l'on compte deux sportifs de haut niveau, on constate un renouvellement complet des participants chaque année.

CONDITIONS
DE VIE
ÉTUDIANTE

Les activités culturelles

L'UBS ne dispose pas d'un service d'activités culturelles. C'est donc aux services dépendant des municipalités des deux sites qui accueillent l'université qu'il revient de satisfaire les besoins étudiants. C'est cette carence que s'efforce de pallier la Fédération des étudiants de Bretagne-Sud (FEBS), créée il y a deux ans, en préparant un agenda, un guide pratique étudiant, et un guide culturel de Lorient et de Vannes.

À Vannes. À Vannes, le service culturel municipal, dispose d'une gamme d'équipements et d'activités importante. On citera notamment le Palais des Arts, imposante construction, à vocation de scène nationale, la Maison du Peuple, avec un amphithéâtre de 800 places, un petit théâtre de 300 places, une salle de congrès de 500 places, une bibliothèque, une médiathèque centrale, qui offre un nombre considérable d'activités ou encore l'École nationale de musique. Mais derrière cette énumération d'institutions et de structures, on ne repère pas une politique orientée en direction de la population étudiante. Il existe une offre et des efforts de promotion : ainsi des livrets d'accueil sont distribués aux étudiants depuis 1995, mais, détail caractéristique, sans tarif spécifique en leur faveur.

La ville de Vannes, qui connaît un développement démographique important, mais en partie dû à l'arrivée ou au retour de personnes d'âge mûr, attirées par la perspective d'une retraite à proximité du Golfe du Morbihan, ne semble pas avoir fait de la population étudiante une cible prioritaire.

À Lorient. À Lorient, la vie étudiante dans le domaine culturel passe par les relations avec l'Office lorientais associatif et culturel (OLAC), et le Centre dramatique de Bretagne (CDDDB). L'OLAC qui dispose d'une Maison des associations, constitue une fédération d'associations culturelles, humanitaires et sociales : celle-ci se comporte comme un prestataire de services, disposant d'un centre d'information et de formation, organisant des manifestations culturelles et donc en relation avec les associations étudiantes. On peut cependant estimer qu'il manque un outil d'information en direction des étudiants nouveaux arrivants.

Si on peut considérer que la vie étudiante, du moins dans ses aspects culturels, est mieux prise en compte à Lorient qu'à Vannes, les relations avec le Centre dramatique de Bretagne n'ont pas encore pu se traduire par une convention. Des actions ont cependant pu être mises sur pied, en particulier à l'IUT, en deuxième année de Génie thermique, ou dans l'option Arts du spectacle du DEUG Lettres. Des visites du théâtre et des participations à une répétition publique ont été organisées pour favoriser une meilleure connaissance des métiers qui gravitent autour du spectacle. Mais au total, une trentaine d'étudiants seulement ont pris le "pass", c'est-à-dire la carte d'adhésion à l'année, pour un coût de 300 F, payable en plusieurs fois, alors que 140 collégiens en bénéficient.

Mention doit être faite du projet de création à Lorient d'une Maison de l'Étudiant, en relation avec le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, qui la gèrera avec un conseil étudiant consultatif, dans un bâtiment cédé par la mairie, à proximité de la résidence universitaire.

2 - UNE ACTION SATISFAISANTE EN MATIÈRE SOCIALE

La Commission d'aide à la vie étudiante. Au sein de l'UBS, l'action sociale relève principalement de la Commission d'aide à la vie étudiante (CAVE) qui joue un rôle équivalent à celui d'une commission sociale d'établissement, et dont une des activités principales est de répartir le Fonds d'aide à la vie étudiante (FAVE). Mise en place en 1995-1996, la Commission d'aide à la vie étudiante s'est naturellement approprié l'ensemble des problèmes de vie étudiante.

La caractéristique principale des actions à caractère social menées au sein de l'UBS est le souci d'une prise en compte des problèmes qui dépasse les seuls aspects financiers. Ainsi la Cellule information-orientation est associée aux travaux de la CAVE, ce qui peut prendre la forme d'entretiens individuels organisés pour les triplants et les doublants en difficulté ; cette procédure conditionne la décision de versement d'une aide. La conviction des res-

dans cette ville alors que la dispersion des implantations universitaires amène à envisager une troisième implantation de restauration sur le site de Tohannic. À Lorient, il n'existe qu'un restaurant de 594 places, ouvert un peu plus de 200 jours par an. La qualité en est appréciée des étudiants, qui ont, par exemple, demandé et obtenu la possibilité d'une restauration "biologique".

On notera enfin que le CROUS exploite quatre cafétérias indépendantes, c'est-à-dire toutes les cafétérias de l'UBS.

4 - LA PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS AUX INSTITUTIONS

L'équipe de direction de l'UBS déclare que le champ de la vie étudiante est, pour elle, une aire de développement de la citoyenneté étudiante. Ceci trouve une première concrétisation dans les mots : la vice-présidence chargée de la Vie intérieure et de la communication est devenue la vice-présidence chargée de la Vie intérieure et de la citoyenneté. Par ailleurs, une large représentation des étudiants est prévue dans les différents conseils, quatre sièges et une vice-présidence étudiante au Conseil d'université, quatre sièges dans les sept conseils de composante, ainsi qu'à la Commission d'aide à la vie étudiante, huit sièges au Comité des études et de la vie étudiante (CEVE). Par ailleurs, l'UBS a créé, dès 1997, une Cellule d'animation de la vie étudiante (CELAVIE) à laquelle elle a affecté un emploi de catégorie A et un demi emploi de catégorie C, ce qui, compte tenu de son très faible encadrement en personnels administratifs et techniques, constitue un très gros effort.

Le taux de participation des étudiants aux élections s'établit autour de 25%, ce qui est plutôt supérieur à ce que l'on constate dans d'autres établissements.

Mais la direction de l'UBS n'entend pas limiter son action aux aspects de représentation des étudiants dans les conseils, même s'ils sont importants. Elle espère, par le recours aux nouvelles technologies de l'information et de communication, renforcer le sentiment d'appartenance des étudiants, qu'ils soient lorientais ou vannetais, à une même université. Elle envisage donc la mise en place d'un système Intranet, qui n'est actuellement accessible qu'aux étudiants de deuxième cycle. Elle a mis en place également des bornes d'accès à Internet dans deux cafétérias, étiquetées en conséquence "cybercafés", et en mettra également dans les Maisons de l'Étudiant de Lorient et de Vannes.

Pour autant, il n'apparaît pas encore que le sentiment d'appartenance des étudiants à l'université de Bretagne-Sud l'emporte sur le sentiment de faire ses études universitaires à Vannes ou à Lorient.

L'université se définit dans une quintuple formule consensuelle "*université nouvelle, université nouvelle multi-site et multi-composante, université de plein exercice et université de proximité*", révélatrice à la fois des contraintes qui sont les siennes et des interrogations qui pèsent encore sur ses orientations.

1 - LE PILOTAGE DE L'UNIVERSITÉ

Dès le 22 décembre 1995, le Conseil d'administration de l'université a adopté un règlement provisoire de l'université de Bretagne-Sud, qui fonde tant son gouvernement au sens large que sa structuration interne.

La présidence : une fonction identifiée et assumée. L'université est dirigée. L'autorité de l'administrateur provisoire est établie et reconnue même si, comme il est normal, sa personnalité et son style d'action sont contestés par certains. La meilleure preuve de l'identification de la fonction présidentielle réside dans le fait que, d'ores et déjà, la campagne pour l'élection à la présidence de l'UBS, après la sortie du régime dérogatoire, est ouverte.

L'équipe de l'administrateur provisoire. L'administrateur provisoire est entouré d'un "bureau restreint" ou "bureau permanent", composé du secrétaire général, de l'agent comptable et de quatre vice-présidents :

- deux vice-présidents fonctionnels (le vice-président "Recherche" qui préside le Comité scientifique, et le vice-président "Études et habilitations", qui préside le Comité des études et de la vie étudiante),

- deux vice-présidents catégoriels (un vice-président "étudiant" et un vice-président "IATOS", dont l'existence semble correspondre à un désir de l'administrateur provisoire de disposer de la paix sociale au sein des personnels IATOS, mais dont les organisations syndicales mettent en doute la représentativité, la légitimité et même l'utilité.

Le bureau restreint est la véritable formation collégiale de l'exécutif ; il tient une réunion hebdomadaire.

L'administrateur provisoire réunit également, environ toutes les trois semaines, une formation exécutive plus large : le "bureau directoire" ou "bureau permanent élargi". Aux membres du bureau restreint s'ajoutent alors :

- les responsables de composante ;
- six chargés de mission : relations internationales, information-orientation, affaires immobilières et patrimoniales, prospective et innovation, formation permanente, études et gestion ;
- la directrice du Service commun de documentation ;
- le responsable de l'Agence de formation continue.

L'organisation de l'exécutif appelle deux observations concernant la place des IUT et celle de la documentation. À l'UBS, comme dans nombre d'universités nouvelles de villes moyennes, les IUT ont précédé l'université, ils en ont constitué, à certains égards, la matrice et, dès lors, la création de l'université pose la question de leur intégration en son sein. Dans un premier temps, les IUT ont pu avoir le sentiment que l'université, dont ils avaient été les précurseurs à Lorient et à Vannes, se construisait en fait sans eux, autour de l'administrateur provisoire et du Conseil



d'orientation. Aujourd'hui, même si des difficultés demeurent - qui se retrouvent d'ailleurs dans la plupart des établissements et qui concernent la place des IUT au sein des universités -, on doit noter une réelle volonté de l'administration provisoire d'associer les IUT à la direction de l'université : le directeur de l'IUT de Vannes est chargé de mission auprès du président ; les deux vice-présidents "Recherche" et "Études et habilitations" sont issus des IUT.

La procédure contractuelle. Créée en 1995, l'UBS faisait partie des établissements dont la contractualisation était programmée dans un contrat quadriennal 1996-1999. Mais les délais étaient trop courts pour que l'UBS puisse être contractualisée dès 1996. Aussi, le premier contrat de l'UBS ne devait être que biennal (1998 et 1999) pour demeurer en phase avec les autres établissements d'enseignement supérieur du Grand Ouest. Toutefois, le contrat qui devait être signé au mois d'octobre 1998 était toujours, à la mi-mars 1999, en cours de négociation.

Une administration centrale critiquée. Les services centraux ne sont pas très bien perçus par les composantes. Ils leur apparaissent comme bureaucratiques et extérieurs. Le système de normes qu'ils imposent est d'autant moins compris qu'il est mal établi, ne pouvant se prévaloir d'une ancienneté de pratique et d'usage. Ainsi les personnels sont souvent inexpérimentés et sans grande stabilité dans une fonction. Par exemple, tous les agents du service financier ont changé d'affectation cette année. Dans une université jeune, dont la plupart des membres, surtout enseignants, sont dépourvus de culture administrative, les services centraux qui, nous a-t-on dit "apprennent par l'erreur", n'ont pas la légitimité nécessaire, et d'ores et déjà se forment les oppositions traditionnelles que l'on constate dans les établissements entre administration de l'université et composantes.

Auparavant, l'administration lointaine des universités-mères pesait peu, et des pratiques de gestion s'étaient établies localement, dans un esprit qui visait d'abord à permettre le fonctionnement quotidien. Plusieurs facteurs semblent avoir contribué à créer une sorte de fossé entre élus et administration : l'impréparation du projet dans le domaine de la gestion, comme on l'a déjà souligné, la confrontation, parfois brutale, avec des règles dont on s'était jusqu'alors affranchi, dans le domaine financier par exemple, l'inexpérience peut-être des premiers responsables élus et administratifs, ont en quelque sorte marginalisé l'administration. Certains élus ont difficilement accepté de se voir imposer des règles dont les avantages ne leur apparaissaient pas immédiatement, et de nombreux membres de l'administration ne se sentaient considérés que lorsque l'on avait besoin d'eux. Les choses semblent avoir peu changé aujourd'hui.

À ce propos, il convient de mettre l'accent sur une expression significative de ce manque de relations : si le secrétaire général, la secrétaire générale adjointe et l'agent comptable font partie du bureau restreint, les responsables administratifs en général participent peu aux instances délibérantes de l'établissement : le secrétaire général participe régulièrement au Conseil d'université, mais n'assiste pas souvent au Conseil scientifique, où pourtant sont débattues des questions de perspective intéressant la gestion. L'agent comptable, quant à lui, ne participe au Conseil d'université que lorsque sa présence est indispensable.

Nombre de difficultés se focalisent d'ailleurs dans les domaines budgétaires et financiers. Il n'est probablement pas opportun à cet égard que l'agent comptable soit également chef des services financiers. La procédure budgétaire n'apparaît guère lisible aux composantes, qui sont sous-informées. Dans une matière où toutes les procédures sont à mettre en place et à expliciter, des évolutions semblent néanmoins en œuvre. Ainsi, pour la première fois, la préparation du budget de 1998 a été lancée par une "lettre de cadrage" (17 octobre 1997) de l'administrateur provisoire, et l'animation de la procédure budgétaire confiée à une "cellule budgétaire" et à un chargé de mission.

Les conseils et les instances

Le Conseil d'orientation. Le Conseil d'orientation, prévu par l'article 4 du décret du 7.02.1995 instituant l'UBS, possède la composition, désormais classique, de ce type d'instance propre aux universités nouvelles. Sur vingt-sept membres, dix-sept sont extérieurs à l'université (cinq personnalités qualifiées, quatre représentants des collectivités locales, cinq représentants des milieux économiques, les trois présidents des universités de Rennes et

de Brest). Les dix représentants des personnels de l'université sont minoritaires et se sentent mal à l'aise dans un conseil dont, selon eux, les membres ne connaissent ni la réalité universitaire, ni celle des disciplines.

Les débats du Conseil sont même parfois perçus par les enseignants comme attentatoires à leur dignité et à leur compétence alors que le Conseil d'orientation devrait être idéalement le lieu où s'organisent l'échange et la réflexion entre l'université, ses partenaires et ses promoteurs ; il s'y développe au contraire une forme de méfiance réciproque. L'instance produit finalement des effets contraires à ceux qu'elle devrait engendrer. Elle se réunit d'ailleurs peu : installée le 8 septembre 1995, elle a tenu quatre sessions en 1996, mais depuis lors, elle ne se réunit guère qu'une fois par an. Quatre sur cinq des personnalités qualifiées, pour des raisons diverses, ne siègent plus. Il n'est pas établi de compte rendu des séances.

Les projets de statuts de la future université, en préparation, n'envisagent pas de maintenir le Conseil d'orientation : la disparition de celui-ci pose alors la question essentielle du mode d'association des partenaires extérieurs à l'université et celle du lieu où s'élabore une réflexion prospective sur le devenir de l'UBS. Pour sa part, l'administrateur provisoire essaie de développer des relations suivies avec les milieux économiques tels que les représentants de la Chambre de Commerce, des entreprises s'intéressant au développement économique et à travers le "Club des trente", qui associe les leaders d'entreprises à vocation internationale de la région. Ces échanges restent encore très largement interpersonnels et ne mobilisent, ni n'engagent la communauté universitaire dans son ensemble.

Le Conseil d'université. Le Conseil d'université fonctionne d'ores et déjà comme un conseil d'administration d'université. Il s'est réuni à dix-sept reprises depuis la création de l'UBS, il se réunit environ sept fois par an. Il connaît des principaux dossiers de l'université : budget, schéma immobilier, création de postes, structuration de l'établissement, contrat d'apprentissage, statuts de la future université de plein exercice ...

La mise en place anticipée d'un Comité scientifique et d'un Comité des études et de la vie étudiante. D'ores et déjà, l'UBS s'est dotée d'un Comité scientifique et d'un Comité des études et de la vie étudiante. Cette double préfiguration du Conseil scientifique et du CEVU est une forme de reconnaissance de l'utilité des conseils prévus par la loi du 26 janvier 1984. Dans le cas particulier de l'UBS, leur création, qui n'est pas prévue par le régime dérogatoire, manifeste la volonté de voir remplies les fonctions qui sont dévolues à ces conseils, et surtout est l'expression d'un besoin de vie démocratique dans l'établissement dont on perçoit le désir partagé dans la communauté universitaire qu'il s'organise autour du seul processus légitime : celui de l'élection.

Les autres instances. L'installation d'un Comité technique paritaire d'établissement (CTPE) et d'un Comité Hygiène et sécurité révèle une volonté de mettre l'université en ordre de marche, y compris dans la gestion administrative proprement dite. En revanche, le Conseil de la documentation, mis en place en 1996 et composé de dix-huit membres, ne fonctionne pas de manière satisfaisante. Il ne s'est pas réuni en 1997 et n'a tenu qu'une seule séance en 1998. L'emploi du temps surchargé des uns et des autres est invoqué pour expliquer la faible activité de ce conseil, mais, de l'aveu même des bibliothécaires, le mauvais fonctionnement du Conseil de la documentation serait révélateur de la place accordée à la fonction documentaire au sein de l'université.

2 - LA STRUCTURATION DE L'UNIVERSITÉ

Se présentant, selon la formule de l'administrateur provisoire, comme "*un établissement public de type EPCSCP, bipolaire, avec des implantations multiples*", l'UBS se dote progressivement d'une structuration proche de celle d'une université classique.

Un pas décisif a été franchi en 1997, par le passage d'une structuration de sites à une structuration par composante. Initialement, avaient été mis en place des centres de gestion universitaire (CGU), l'un à Vannes, l'autre à Lorient, qui permettaient une gestion coordonnée de chacun des sites, mais qui accentuaient l'organisation de l'université en deux pôles séparés :

Aujourd'hui, l'université compte les composantes suivantes :

- deux IUT ;
- deux UFR : Sciences juridiques et économiques ; Lettres, Sciences humaines et sociales ;
- deux "fédérations" d'IUP ;
- un département d'IUP non rattaché ;
- une "Unité d'étude et de formation" (UEF) ;
- un Centre universitaire de recherche.

Cette structuration ne paraît pas complètement aboutie et soulève deux problèmes particuliers :

- La recherche est organisée au sein d'une composante qui ne réunit que des laboratoires de sciences exactes. Dirigé par le vice-président Recherche, le "Centre universitaire de recherche", auquel a été refusée l'appellation d'institut lors du débat du Conseil d'université l'instituant, parce qu'il ne comprenait que les sciences dures, a néanmoins une vocation transversale. Il semble avoir été créé pour bien intégrer au sein de l'UBS une recherche, qui, pour l'essentiel, était née du côté des laboratoires des IUT, pour donner aussi tout son poids à la recherche, en évitant son émiettement. Pourtant, ce centre universitaire de recherche paraît plus proche d'un service commun que d'une UFR. Surtout, de par son existence, il ampute l'UEF de Sciences et technologies de la dimension recherche, qui lui est évidemment consubstantielle et, de ce fait, la prive du statut d'UFR. C'est là une situation qui ne peut être que provisoire : il faut que l'UBS mette en place un véritable service commun de la recherche et rattache la recherche à chacune des composantes, à commencer par celle de Sciences et technologies.

- Les IUP sont rassemblés au sein de fédérations organisées sur chacun des sites. Paradoxalement, ces composantes ne comprennent pas tous les IUP : la fédération de Lorient ne concerne pas l'IUP d'Aménagement, intégré à l'UFR de Sciences humaines. De la même façon, l'IUP de Gestion, sous le régime d'un article 33, ne fait pas parti de la fédération vannetaise. Les fédérations d'IUP semblent plutôt constituer une forme d'autonomisation des formations professionnalisantes, nées du côté des IUT mais destinées à se développer pleinement dans le cadre de l'université. Il paraîtrait plus conforme à l'idée de construction d'une université intégrée, soit de ne pas institutionnaliser les IUP en les considérant comme des formations rattachées à chacune des UFR, soit de les fondre en un seul IUP.

3 - L'UNIVERSITÉ ET SON ENVIRONNEMENT

Les relations avec les universités-mères. Contrairement aux craintes initiales, les universités de Rennes et celle de Brest ont correctement joué le jeu de la création d'une université nouvelle en Bretagne, création au demeurant surtout problématique pour l'université de Brest. Moins assurée de son développement, l'UBO a tenu à conserver en son sein l'antenne de Quimper, forte de plus de 2 000 étudiants, que les élus de cette ville avaient envisagé un temps d'intégrer à l'UBS. Dans l'ensemble, les universités de Bretagne ont convenablement joué le jeu du transfert des emplois d'enseignants et ont accompagné les recrutements en encourageant leurs doctorants à se porter candidats sur les postes de l'UBS.

Même si les universités bretonnes n'ont pas des pratiques fortes de coopération, elles développent un certain nombre de relations communes où l'UBS prend toute sa place, notamment en matière d'enseignement à distance, d'écoles doctorales, de préparation d'U3M.

Les relations avec les collectivités locales. L'UBS a été voulue par les collectivités locales de Lorient et de Vannes, qui ont su dépasser leurs rivalités traditionnelles et leurs différences politiques pour porter ensemble le projet de création de l'université à travers les alternances ministérielles. Ayant obtenu la création officielle d'une université nouvelle, les collectivités locales, en l'occurrence essentiellement les villes, ont été très actives dans la mise en place de l'université, qu'elles ont pratiquement gérée directement à ses débuts.

Divers éléments sont très significatifs du poids des collectivités locales dans le fonctionnement initial de l'université : la proportion d'agents territoriaux mis à disposition de l'UBS atteignait près de la moitié des effectifs IATOS ; le premier agent comptable de l'université était le trésorier principal de la ville de Vannes. Jusqu'à un passé très récent, la gestion administrative du site de Lorient a été assumée par un cadre territorial de la ville.

Aujourd'hui, les collectivités locales n'ont pas renoncé à intervenir dans le fonctionnement de l'université, mais on assiste à la normalisation d'un mode de relation qui s'organise dans une relation de négociation : par exemple, lorsque la ville de Lorient entend orienter les activités de recherche des laboratoires de l'UBS sur les besoins des entreprises locales, c'est sur la base de financements fléchés qui se substituent à des subventions globales. De plus en plus, l'université s'efforce de conduire le jeu : ainsi une fois par mois, c'est à l'initiative du secrétaire général de l'université que se tient une rencontre entre lui-même et les secrétaires généraux des districts de Lorient et de Vannes. Le poids des agents territoriaux mis à disposition de l'UBS s'est considérablement atténué, puisque seuls douze agents sont encore dans cette situation.

Si l'UBS apparaît engagée dans un réel processus d'émancipation à l'égard des villes de Lorient et de Vannes, celui-ci est pourtant loin d'être achevé, comme l'illustre la localisation des implantations.

Conclusion. La bipolarisation de l'université ne devrait pas faire échec à la constitution d'une université intégrée. D'ores et déjà, elle a un coût financier, en termes de déplacements, de dédoublements de certains services, et un coût humain en termes de relations entre les enseignants, les disciplines, les composantes, rendant plus difficile un objectif que poursuivent tous les établissements : la constitution d'une communauté universitaire. Aussi est-il souhaitable que les statuts ne renforcent pas les séparations entre les sites et favorisent toutes les interactions.

Le non choix d'un siège pour l'université n'est pas une question d'ordre anecdotique. Les responsables de l'université semblent s'en être accommodés au prix d'astuces, de dédoublements et d'efforts diplomatiques. Trancher cette question au profit de l'installation du siège dans l'une des villes apparaît, au fil des jours, de plus en plus difficile. Régler la question du siège constitue un enjeu d'image que l'UBS devra prendre en considération si elle veut faire la démonstration de sa complète autonomie par rapport aux collectivités locales.

Par ailleurs, la structuration actuelle de l'université paraît insuffisamment aboutie. L'ensemble est composite et disparate, constituée d'entités encore mal définies telles que les fédérations d'IUP, ou de structures à la viabilité incertaine : à cet égard, la dissociation entre recherche et formation qui caractérise l'ensemble scientifique et technologique appelle de très sérieuses réserves. L'UBS ne pourra faire l'économie d'une réflexion approfondie sur son mode de structuration.

Le contrat État-université est un instrument de pilotage indispensable qui fait aujourd'hui défaut à l'UBS ; son projet n'a pas encore été ni reconnu, ni entériné par l'État. Néanmoins, cette démarche ne sera féconde que si l'UBS parvient à mieux définir et afficher ses spécificités au sein de l'ensemble universitaire interrégional Bretagne – Pays-de-Loire : la proximité de l'université de Nantes constitue en effet une donnée essentielle du problème.

Il est évident aussi que ce travail de redéfinition ne peut se faire que dans le cadre d'un conseil d'orientation associant non seulement les universités voisines (y compris Nantes), mais aussi les milieux économiques et professionnels.

Parce que l'université de Bretagne-Sud a encore besoin de temps pour achever et parfaire sa construction, il ne paraît pas souhaitable qu'elle brûle les étapes en sortant prématurément du régime dérogatoire. Elle pourra mettre utilement ce temps à profit pour lever les incertitudes et aplanir les difficultés qui hypothèquent aujourd'hui son fonctionnement.

4 - LA GESTION

Les contraintes

Le poids de l'héritage. Les universités-mères avaient consenti, depuis la création de l'École de Droit de Vannes en 1966, la délocalisation des différentes formations sans plan d'ensemble, sans perspectives cohérentes pour chacune et *a fortiori* entre elles. De leur côté, les autorités locales et l'État n'avaient pas non plus planifié la création du nouvel établissement, puisqu'aucun investissement, ni en construction ni en équipement, n'était inscrit au Contrat de plan État-Région 1994-1998. Jusqu'en 1993, année de finalisation du CPER, aucun des acteurs n'avait, semble-t-il, sérieusement envisagé l'émergence d'un établissement de plein exercice. L'administration de ce dernier connaîtra alors des difficultés dues à l'impréparation.

En outre, il s'agissait de bâtir sur les structures existantes - pour certaines, depuis plusieurs décennies - avec leurs expériences, leurs coutumes, leur réseau relationnel ; de composer aussi avec le mode de fonctionnement des établissements d'origine et les liens chaque fois spéciaux qui s'étaient établis avec les antennes.

Dès lors, l'établissement nouveau, pour affirmer son indépendance, devait d'emblée structurer, sous l'autorité directe de l'administrateur provisoire, une administration centrale autonome dont la finalité était de prendre en charge la logistique du projet et d'harmoniser les procédures. Les moyens humains dont pouvait disposer cette administration étaient cependant faibles, et la tâche d'harmonisation très importante. L'éloignement des sites centraux, l'inexpérience de la gestion universitaire des personnels sur place, l'intervention quotidienne des collectivités dans la vie des établissements, avaient, au fil des années, conduit à développer un mode de gestion au caractère très pragmatique, parfois bien éloigné des règles en vigueur, notamment dans le domaine budgétaire.

Compiquée par des décisions inopportunes, qu'une aide trop faible des universités-mères n'a pas pu corriger, la mise en place de l'administration et des procédures de gestion reste difficile. Parce qu'au départ, comme on l'a vu, tout ce qui était logistique est resté en marge du projet.

Une organisation insuffisamment pensée. D'une façon générale, la qualité des moyens, leur niveau, leur cohérence, leur organisation, n'ont pas été considérés comme des éléments essentiels au démarrage de l'établissement dans de bonnes conditions. Surtout, l'absence de réflexion globale atteint l'organisation même de l'établissement.

Deux constatations significatives peuvent être faites : d'une part, il n'existait pas, à la date de l'évaluation, de document récapitulatif de l'ensemble des tâches de gestion et en répartissant la responsabilité. L'organigramme fonctionnel aurait permis, sinon de pouvoir les assumer toutes, car les moyens manquaient, du moins d'en faire apparaître l'ampleur et d'en programmer l'exécution. D'autre part, la direction actuelle n'a pas réellement pris en main des domaines entiers de la gestion : analyse budgétaire, place donnée aux nouvelles technologies, ressources informatiques, réseau téléphonique, par exemple. Il n'y a pas de décision politique dans ces domaines. On semble avoir découvert après coup leur caractère sensible, et l'on hésite à prendre des décisions.

Une bipolarité revendiquée mais coûteuse. Elle est d'abord coûteuse en crédits de fonctionnement : communications téléphoniques à moyenne distance, transferts de données informatiques, frais de déplacement multipliés. Elle est coûteuse vraisemblablement aussi en crédits d'équipement, pour une raison moins évidente : dans leurs investissements respectifs sur les sites, chacune des villes veille à n'être pas moins généreuse que sa voisine ; de son côté, la Région équilibre ses investissements. Sans parler de surenchère, plusieurs responsables de l'établissement expriment le sentiment que le respect d'un équilibre à tout prix a pu entraîner des gaspillages. Mais, bien que fréquemment mentionnés, les surcoûts n'ont pu être précisément mesurés, faute de données fournies ; en effet, l'université n'a pu encore développer les capacités d'analyse budgétaire dont elle a besoin.

La bipolarité est également coûteuse en temps passé : temps de transport, temps de réunion. Le président et les principaux responsables doivent se multiplier, être présents de façon fréquente sur chaque site. Un vague-mestre à plein temps fait la navette entre Lorient et Vannes. Cette bipolarité entame l'efficacité de l'administration

par la séparation des services et la difficulté à motiver des agents dispersés. Une gestion intégrée des personnels, par exemple, n'est pas réalisable puisque le Service des ressources humaines est à Lorient et que le Service financier est à Vannes. Ces difficultés n'ont pas généré de système de communication performant, alors que le développement des réseaux et des nouvelles technologies pouvait constituer un palliatif de l'éparpillement géographique.

Une situation très préoccupante des personnels IATOS. Plus encore que le déficit quantitatif, incontestable et attesté, la fréquence des situations précaires, la diversité persistante des statuts et des provenances, ainsi que l'insuffisance des niveaux de qualification apparaissent les caractéristiques majeures de la situation des personnels IATOS dans cette université.

Le faible soutien des partenaires publics. Le processus de création n'a pas donné lieu à l'adaptation des modalités ordinaires de financement : les normes SANREMO ont été appliquées à l'UBS comme aux autres universités. Or l'on sait que, même si elles intègrent des paramètres correcteurs de la taille de l'établissement, elles sont très insuffisantes dans la prise en compte des coûts inhérents au multi-site. Ainsi, aucune correction significative n'est apportée pour le fonctionnement courant ou pour la compensation en termes financiers du déficit des emplois. De surcroît, la procédure contractuelle, qui aurait pu prendre en compte les charges spécifiques de la nouvelle université, a été différée : ceci a conduit l'établissement au bord de la rupture de paiement à l'automne 1998. En effet, certaines actions retenues dans les négociations avaient commencé d'être mises en place sans que les fonds correspondants soient versés.

Enfin, on observe depuis 1997 un souhait très ferme des collectivités de se désengager de certaines charges. S'il est naturel que le relais soit passé progressivement à l'État titulaire de la compétence d'enseignement supérieur, la rapidité du retrait des collectivités, et en particulier des villes, pose des problèmes sérieux à l'établissement. À Lorient et Vannes, l'opération est d'une autre dimension que celle de la vie d'une antenne, et les collectivités, sous peine d'affaiblir une institution qui n'en a pas besoin, doivent absolument programmer leur désengagement des dépenses de fonctionnement sur une plus longue période que les cinq ans prévus. Ceci est particulièrement sensible en matière de personnels IATOS, où l'UBS est souvent prévenue très tard du retrait en cours d'année de personnels municipaux sur lesquels elle comptait pour son fonctionnement quotidien.

L'administration de site. Il fallait, dans cet établissement morcelé, une organisation administrative et technique originale. Le principe d'entités déconcentrées par site - notion qui reste par ailleurs à préciser - a été retenu. Il semble particulièrement bien adapté à la situation.

Les administrations de site ont pris la place des anciens centres de gestion de Vannes et de Lorient, mais avec des objectifs et des fonctions différents. Elles sont donc au nombre de deux pour l'instant, avec un projet de dédoublement à Vannes, où une administration de site pourrait voir le jour sur l'implantation de Tohannic. Les administrations des deux IUT leur ont été assez artificiellement assimilées, mais il est bien évident que le lien avec une seule composante et des rapports plus distants avec le secrétariat général en font des entités qui n'ont pas exactement les mêmes fonctions et qui réagissent différemment aux sollicitations des services centraux.

Les administrations de site comportent une petite cellule administrative sous l'autorité d'un responsable, lui-même directement rattaché au secrétariat. Cette formule apparaît aujourd'hui comme un échelon indispensable à la gestion quotidienne. Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, elle ne double ni l'administration centrale, ni celle des composantes mais a trouvé sa place propre, justifiée par des principes d'application uniforme de la réglementation, de mutualisation des compétences et des moyens, et d'économies d'échelle.

Les compétences des administrations de site ont fait l'objet de choix réalistes, qui permettent de décharger les services centraux sans empiéter sur les missions premières des enseignants-chercheurs. Ainsi sont-elles responsables des inscriptions administratives, des fluides, du petit entretien et du nettoyage des bâtiments, des espaces verts le cas échéant, du courrier, de la reprographie, et des achats groupés, dans le cadre des marchés de l'université dans les domaines où ceux-ci existent. Sans avoir de compétence affirmée en matière de vie des étudiants, elles les

accueillent et les informent, accueillent aussi l'assistante sociale, le service médical et les enseignants d'EPS, et trouvent des locaux pour les associations étudiantes. En même temps qu'elles centralisent des fonctions que les composantes auraient du mal à assurer, elles pallient dans certains cas l'absence de services communs. Mais elles se gardent d'intervenir en matière d'inscriptions pédagogiques, de recherche ou de relations internationales.

Au plan financier, le système s'est voulu autonome pour maîtriser l'exécution des tâches qui sont les siennes : plutôt que de facturer *a posteriori* aux composantes le coût des services rendus, l'administration du site demande en début d'année une avance forfaitaire, sur la base d'évaluations établies en concertation, et réajuste en fin d'année en fonction des dépenses réelles. C'est un système sécurisant à la fois pour le prestataire, qui dispose en début d'exercice d'un budget ferme, et pour la composante, qui n'a plus à gérer ses dépenses obligatoires, lesquelles sont, de plus, strictement effectuées dans le cadre réglementaire.

Outre ses avantages en matière de rationalisation de la gestion, ce système permet aussi d'affirmer dans les sites le rôle de l'administration centrale, de lui garder une cohérence et un poids face aux administrations des composantes. En particulier, il est fermement établi que les personnels des sites sont des personnels des services centraux, placés sous l'autorité du secrétaire général et du président. Cette situation renforce la construction d'une identité universitaire. Elle est parfois ressentie comme une présence excessive de l'autorité centrale, mais les responsables des administrations de site savent mettre dans leurs fonctions la dose de diplomatie nécessaire.

Faudra-t-il mettre en place de nouvelles administrations de site, au fur et à mesure que le programme immobilier sera réalisé ? Cela n'est pas sûr, si l'on veut garder le principe de mutualisation, l'assimilation aux services centraux et une certaine dimension de ces structures, gage de leur efficacité. Il convient sans doute d'abord de conforter ce qui existe, en se demandant, par exemple, quel rôle elles pourraient jouer dans le domaine des nouvelles technologies, du contrôle de gestion ou pour pallier l'absence de nombreux services communs.

La gestion financière et budgétaire

Un démarrage difficile. On a constaté le poids de l'héritage et des pratiques antérieures et la manière dont l'université avait dû s'en affranchir pour imposer son existence. Ainsi, dans le domaine budgétaire, plusieurs pratiques devaient être redressées : par exemple, l'appel aux marchés publics pour les équipements et les services a dû être progressivement imposé. La situation n'est réellement rentrée dans l'ordre qu'au cours de l'année 1998. Le principe d'annualité budgétaire, lui aussi, était très mal respecté, essentiellement sous deux aspects : absence d'engagement de dépenses, dans beaucoup de formations, ce qui ne permettait pas d'évaluer les dépenses réelles d'un exercice, et pratique systématique du report à nouveau, considéré comme un droit par chaque administrateur de crédits. Les deux pratiques avaient pour conséquence d'effacer totalement la notion d'année budgétaire, que les agents comptables des établissements de rattachement devaient pourtant respecter. Cette situation a perduré dans les premières années de fonctionnement de l'UBS. Ainsi, la lecture des comptes financiers des exercices 1995, 1996 et 1997 fait apparaître des résultats en dents de scie sur certaines lignes : c'est bien entendu parce que les investissements n'ont pas chaque année été d'un montant comparable, ce qui est normal dans une phase de démarrage et de construction ; mais c'est aussi parce que des dépenses d'un montant très important, afférentes à un exercice, ont été rattachées au suivant : le compte financier de 1996 est grossi de dépenses de 1995, ce qui rend tout à fait aléatoire une analyse de l'évolution des dépenses et des recettes, en nature comme en volume, des trois exercices connus.

Parallèlement, une procédure budgétaire, même minimale, a eu bien du mal à se mettre en place : calendrier non respecté ; absence de délibération dans les composantes ; non respect des trois phases principales de la procédure au niveau central ; non inclusion, dans le budget général final, de celui de certaines composantes ; absence de véritable procédure de décision budgétaire modificative. Ce n'est donc que pour l'exercice 1998 que ces règles ont pu être, dans leurs grandes lignes, respectées, sauf en ce qui concerne le budget général, voté sans qu'y soit inclus celui des IUT.

D'autres difficultés, qu'il aurait été plus facile d'éviter, sont apparues avec la mise en place à marche forcée de logiciels nationaux de gestion. En effet, dès sa création, l'établissement a voulu adopter en même temps NABUCO, PAIE et APOGEE, parce qu'il lui fallait des outils à l'échelon central. L'expérience s'est révélée très décevante parce que leur adaptation simultanée et sans préparation suffisante représentait une somme de travail trop complexe et trop importante pour l'administration en place. Il s'en est suivi des dysfonctionnements supplémentaires, qui ont nui à la remise en ordre des procédures et à la crédibilité des instances centrales, ce dont le jeune établissement n'avait pas besoin.

La structure et l'évolution des dépenses et des recettes. Il est possible de faire quelques remarques à partir des budgets et surtout des comptes financiers produits mais si l'on considère l'évolution des masses, elle a peu de sens à cause du rattachement aléatoire des opérations et des chevauchements importants d'un exercice à l'autre. Dans plusieurs domaines, la situation est peu comparable à celles d'autres universités : faiblesse de la logistique immobilière (beaucoup de dépenses sont prises en charge par les collectivités) ; frais de transports importants ; aucune comptabilité des stocks, par exemple. Les ressources propres (17% des recettes de fonctionnement en 1997) sont particulièrement faibles ; la taxe d'apprentissage (427 KF pour 1997) est d'un faible rapport pour un établissement qui affiche une vocation professionnelle. Signalons aussi, au plan interne, que les IUT ne participent pas aux frais de fonctionnement de l'université.

L'évolution de certaines dépenses peut être notée : la croissance des rémunérations sur budget est forte, alors que des emplois d'enseignants et de IATOS sont créés et que le nombre de CES baisse :

	1995	1996	1997	Évolution 1995-1997
Dépenses	19,0 MF	21,6 MF	25,7 MF	35,2%
Dont H.C.	14,9 MF	15,5 MF	16,2 MF	8,7%

Les dépenses de fonctionnement croissent de façon plus justifiable, compte tenu de la prise en charge par l'établissement de nouvelles catégories de dépenses et de la mise en place de nouvelles activités : 12,2 MF en 1995, 24,0 MF en 1996 et 30,6 MF en 1997.

Les dépenses de transport de biens et de personnes ont progressé de 37% de 1996 à 1997 (de 2,7 MF à 3,7 MF). Ce poste regroupe les déplacements des personnels enseignants, administratifs et techniques de l'établissement, ceux des chargés de cours, et le coût des transports de matériel. Le calcul fait par les services financiers indique que, par étudiant, ces frais s'élèvent en 1997 à l'UBS à 378 F, contre 169 F pour la moyenne des universités nouvelles.

Il importe donc de surveiller certaines lignes de dépenses et de recettes. Leur résultante ultime, le fonds de roulement, présente une situation saine : il permettrait d'assurer le fonctionnement courant de l'établissement pendant près de cinq mois, en régime de dépenses moyen. Cinq mois de fonctionnement représentent un chiffre certes inférieur à celui de la moyenne des universités mais très suffisant en période normale (ce qui n'a cependant pas été le cas fin 1998) pour éviter les ruptures de trésorerie.

La procédure budgétaire et la structuration comptable. La fonction budgétaire fait aujourd'hui l'objet d'un effort important de clarification à plusieurs niveaux. Les leçons ont été tirées des expériences antérieures, le cadre et les procédures budgétaires définies, et les responsabilités précisées. L'arborescence des budgets exigée par le décret financier de 1985, et traduite dans le logiciel NABUCO, est aujourd'hui en place. Elle reflète correctement la composition de l'établissement et montre une volonté claire de structurer les budgets en donnant à chaque centre de responsabilité une fonction de gestion.

Les recettes de fonctionnement

(en milliers de francs)

			Années		
section 1 - Fonctionnement : Recettes			RP(1)	1996	1997
70	Ventes de produits, services marchands			8 421	8 721
dont	704	Travaux	*	40	
	7061	Droits universitaires	*	4 368	4 596
dont		Droits prestations spécifiques	*	2 117	1 025
		Cotisations sportives	*		221
	7062	Prestations de recherche	*	679	799
	7065	Formation continue	*	2 564	1 480
	7068	Prestations autres ressources affectées	*	252	1 557
	708	Autres produits activités annexes	*	515	288
	7087	Ventes de produits et de publications	*	1	
74	Subventions d'exploitation			43 045	50 225
dont	7411	Subvention MEN enseignement		30 215	37 393
	7413/4	Subventions autres ministères et organismes publics		88	156
	744	Subventions des collectivités locales		10 609	9 753
	746	Dons et legs	*		5
	7481	Taxe d'apprentissage	*	1 159	1 709
75	Autres produits de gestion courante		*	918	1 728
76	Produits financiers		*	16	62
77	Produits exceptionnels		*	208	5 227
Total des recettes de fonctionnement				52 608	65 962
dont	Recettes de subvention			43 045	50 225
	Ressources propres		*	9 804	15 719
	Prestations internes et recettes d'ordre			918	1 728

Les recettes d'équipement

(en milliers de francs)

			Années		
Section 2 - Équipement : Recettes			RP(1)	1996	1997
13	Subventions d'investissement (dont 138)			14 713	17 621
	1311	Subvention équipement État		6 312	5 135
	1312	Subvention équipement Région		1 176	5 737
	1313	Subvention équipement Département		3 279	2 111
	1314	Subvention équipement communes		772	1 043
	1315	Subvention équipement collectivités publiques		2 311	2 938
	1318	Subvention équipement taxe d'apprentissage	*	550	639
Total des recettes d'équipement				14 713	17 688
dont	Recettes de subvention			13 850	16 964
	Ressources propres		*	863	657
	Prestations internes et recettes d'ordre				67

(1) RP Ressources propres

Les dépenses de fonctionnement

(en milliers de francs)

			Années	
section 1 - Fonctionnement : Dépenses			1996	1997
60	Achats		7 037	8 094
dont	6061	Eau, électricité, chauffage, gaz	1 514	2 555
	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 220	1 766
	6068	Autres matières et fournitures	551	413
61	Services extérieurs		5 141	6 723
dont	613	Locations	993	1 265
	615	Entretiens et réparations	1 604	2 305
	6181/3	Documentation	2 131	2 787
	6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	127	220
62	Autres services extérieurs		8 852	9 720
dont	623	Relations publiques	586	639
	6251	Déplacements	2 045	2 335
	6257	Frais de réception	440	490
	626	Frais postaux	2 466	2 500
		Nettoyage	54	116
63	Impôts et taxes		908	923
64	Charges de personnel		18 882	22 775
dont		Heures complémentaires enseignement initial	11 458	13 080
		Rémunérations sur emplois gagés		854
		Rémunérations sur ressources propres	3 978	4 665
		Rémunérations sur CES	1 857	1 602
65	Charges diverses de gestion courante		4 192	2 064
dont	658	Prestations internes et recettes d'ordre	3 963	1 113
67	Charges exceptionnelles		720	626
68	Dotation amortissements et provisions			5 494
Total des dépenses de fonctionnement			45 732	56 419

Les dépenses d'équipement

(en milliers de francs)

			Années	
Section 2 - Équipement : Dépenses			1996	1997
20	Immobilisations incorporelles		1 135	595
21	Immobilisations corporelles		21 041	20 128
dont	213	Terrains et constructions	1 901	351
	215	Installations techniques, matériels, outillage industriel	5 367	6 589
	216	Collections	190	462
	2183	Matériel de bureau et informatique	6 987	6 981
		Matériel audiovisuel (GFC)	391	660
		Reprographie (GFC)	502	163
	2184	Mobilier	2 411	2 794
	2188	Autres matériels	1 161	329
23	Immobilisations en cours			746
Total des dépenses d'équipement			22 176	21 469

À cette arborescence bien construite, correspond un système de délégation de signature récemment remis à jour. Préparé par le secrétaire général, qui met ainsi en pratique la délégation d'ordonnateur principal dont il est titulaire, il épouse l'arborescence des responsabilités budgétaires en une série de délégations au contenu précis (bons de commandes, factures, ordres de mission, mandats, ordres de recettes, états d'heures complémentaires) et comportant des seuils.

Par ailleurs, depuis l'exercice 1997, l'UBS pratique une politique des amortissements. C'est un effort important pour un jeune établissement, qui a réussi à inscrire au compte "dotation aux amortissements" un crédit de 5,7 MF, dès la première année.

C'est donc toute une procédure mise en place cette année qui, peu à peu, s'impose : le vote des grandes masses, qu'il faudra encore augmenter de ressources qui lui échappent aujourd'hui (budgets des articles 33), la préparation et le vote de leur budget par chacune des composantes, le vote du budget général par le Conseil d'université, avec une dotation aux amortissements. Le respect des réglementations financières (marchés, engagements, annualité) se fait progressivement. Pour la première fois, le compte financier (exercice 1977) a été voté dans les délais.

Conclusion. Le travail accompli en matière de clarification et de mise en ordre des procédures budgétaires et comptables est tout à fait remarquable. Néanmoins, on peut encore regretter le report trop systématique des résultats de l'exercice ou le caractère encore trop peu consolidé du budget primitif, puisque les prévisions des IUT lui échappent encore.

Il faudra veiller aussi à ne pas multiplier le nombre de décisions budgétaires modificatives (huit jusqu'en octobre sur l'exercice 1998). Cette banalisation des modifications fait perdre sa signification au budget initial, ne marque pas suffisamment les étapes nécessaires au contrôle réel des recettes et des dépenses par les instances élues, et introduit la confusion dans l'appréhension de la situation financière. Et il faudra songer, lorsque les résultats financiers seront stables, à engager une analyse budgétaire qui sera l'un des paramètres du futur tableau de bord. Les efforts accomplis sont cependant très significatifs.

La gestion immobilière. On doit mettre à l'actif de l'établissement une politique efficace en matière d'immobilier, tant pour la programmation que pour le mode de gestion. En effet, l'établissement a mis en place depuis un an un système original de gestion de l'immobilier.

La plupart des établissements connaissent la sous-traitance, mais c'est souvent contraints qu'ils y ont recours, par défaut de compétences techniques ou d'effectifs IATOS suffisants. Ici, l'on a délibérément choisi un système qui privilégie deux aspects de cette gestion, directement régis par l'établissement lui-même : le conseil ou l'expertise, et la maintenance quotidienne. L'établissement a jugé prioritaire d'en disposer, et de faire appel à la sous-traitance pour les autres aspects : maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, gros entretien, nettoyage, notamment. L'université ne veut pas mettre en place un service technique qui nécessite des compétences pointues et évolutives, et un nombre important d'emplois, encore alourdi par la dispersion géographique. Mais elle souhaite maîtriser son développement immobilier au niveau central et pouvoir répondre quotidiennement aux usagers qui exigent le fonctionnement correct des installations. Pour cela, elle s'est attaché les compétences d'un ingénieur, personne-ressource pour la politique immobilière, qui sera capable de conseiller le président dans ses choix techniques et de contrôler l'activité des entreprises intervenant sur les chantiers. Parallèlement, elle a mis en place des agents de maintenance dans les bâtiments (en nombre encore insuffisant) sous l'autorité des administrations de site. Cette expérience, qui intègre les contraintes propres de l'UBS, (conduite du développement immobilier, multiples interlocuteurs), le manque de personnel spécialisé et l'indispensable contrôle des entreprises, mérite d'être suivie.

La gestion des moyens pédagogiques. L'UBS a pris le parti, dès sa création, de clarifier un secteur qui, dans un certain nombre d'établissements, demeure opaque : celui du respect des obligations de service. Si pour les personnels

IATOS, comme on le verra, quelques libertés ont été prises avec la norme, le calcul du service des enseignants, et donc la question des heures complémentaires, a fait l'objet d'un travail rigoureux auquel toutes les composantes se sont soumises et qui est servi par une application informatique satisfaisante. Le système mis en place a en effet le mérite de s'appliquer à l'ensemble des composantes, même si, pour des raisons d'affectation d'emplois en propre, les IUT sont traités un peu différemment. Mais ils participent comme les autres composantes au processus d'échange normé des services. Toutes les disciplines et tous les types d'emplois enseignants sont donc concernés, à la réserve ci-dessus près ; cela contribue, d'une part, à l'acceptation par les intéressés du système et, d'autre part, à la crédibilité de l'action des services centraux.

Le mode de calcul des moyens pédagogiques nécessaires aux disciplines ouvertes est le plus simple possible : le volume des enseignements à rémunérer en complément des services statutaires correspond exactement, par diplôme, à la différence entre le potentiel représenté par les obligations de service et la charge d'enseignement reconnue, sur la base des documents d'habilitation. En début d'année, les composantes se voient doter de 100% de leur différence potentiel-charges et gèrent elles-mêmes les crédits correspondants. En fin d'année, les services centraux calculent les inévitables compensations que génèrent les services faits par les enseignants rattachés à une UFR dans une autre UFR.

Le paiement des heures se fait trimestriellement, après service fait certifié par le directeur. Le contrôle des normes et des obligations se fait donc à chaque étape. La seule réserve que l'on puisse exprimer, au plan purement réglementaire, est que les fiches de service ne soient ni signées, ni vues par l'administrateur provisoire, mais par les directeurs. Mais d'une façon générale, les procédures mises en place satisfont les acteurs et respectent la réglementation.

L'enveloppe budgétaire pour les heures complémentaires dépasse 6 MF pour 1998, hors IUT, ce qui correspond à environ 25 000 heures, qu'il faut rapprocher d'un potentiel global hors IUT de 51 000 heures. En 1999, ce volume pourrait baisser de 3 000 heures, compte tenu notamment des créations prévues d'emplois d'enseignants.

Enfin, l'ensemble de la procédure est porté par un logiciel relativement nouveau, nommé GEISHA (Gestion des enseignements par informatique et suivi des heures assurées. La richesse des informations fournies en fait un outil de pilotage de premier ordre.

La gestion des personnels IATOS

Un héritage difficile. En 1995-1996, les moyens en personnel IATOS dont disposaient les formations implantées à Lorient et à Vannes étaient de trois types : des agents de l'État, titulaires ou non ; des agents des collectivités locales, eux aussi parfois auxiliaires ; et des personnels payés sur le budget des universités-mères. Au total, les emplois en équivalent temps plein étaient au nombre de 67, avec une proportion de non titulaires très importante, un nombre de personnels d'État ne représentant que la moitié de l'effectif, et surtout une répartition entre les formations très inégale, les IUT ayant été dotés selon les normes en vigueur pour eux.

À cette diversité s'ajoutait celle des usages en vigueur dans les universités-mères, notamment en matière de temps de travail et de régime des congés des personnels IATOS : à titre d'exemple, l'université de Rennes II accordait 50 jours ouvrables de congé par an, l'université de Bretagne Occidentale 51 jours, alors que les villes de Vannes et de Lorient appliquaient 40 jours. Les horaires variaient, quant à eux, de 39 heures hebdomadaires à la ville de Vannes, à 35 heures à la ville de Lorient, en passant par 37 h 30 dans les universités. Il n'a pas été possible d'entamer très profondément les avantages acquis, et l'accord s'est fait sur un horaire hebdomadaire de 37 h 30, comme dans la plupart des universités, mais aussi sur 50 jours ouvrables de congé dans l'année, ce qui excède les 45 jours généralement pratiqués. Ce régime, il faut le souligner, est appliqué dans la totalité des composantes et pour tous les personnels, ce qui est un facteur d'équité.

Un personnel insuffisant et un faible niveau de qualification des emplois**Évolution du potentiel non enseignant**

	1995	1996	1997	1998
Total des emplois créés	18	46	16	14
Stock emplois (IUT compris)	45	51	52	146

Même si certaines composantes ne souffrent pas d'un déficit significatif en personnel IATOS, l'écart avec les normes SANREMO est important (l'université ne reçoit que 54% de sa dotation théorique), et plusieurs lacunes entravent un fonctionnement satisfaisant des services. À l'origine, une fois encore, la question des effectifs et des qualifications des IATOS n'a pas fait l'objet d'une considération suffisante. Et par la suite, elle n'a pas été non plus suffisamment prise en compte dans le développement souhaité des filières et des équipes de recherche.

Mais ce sont surtout les services centraux qui souffrent du déficit. C'est une nouvelle illustration du peu d'importance accordée aux activités institutionnelles et de soutien. À titre d'exemple, sur 40 emplois IATOS créés à la rentrée 1996, aucun n'est allé à l'agence comptable et au service financier, alors que les besoins en structuration, le respect généralisé des règles et le volume des transactions exigeraient un effort significatif. Cette faiblesse des effectifs dans les services centraux réduit aussi leur capacité d'expertise au service des élus.

Les personnels sur budget, encore nombreux, font partie des catégories les moins élevées. Leur faible niveau de compétence ne permet pas la création de services spécialisés qui font défaut. Les personnels rémunérés par les municipalités sont, eux, appelés à partir, à court terme pour certains.

La formation des personnels. Confrontée à la double difficulté de la diversité d'origine de ses personnels IATOS et de leur nombre très insuffisant, l'UBS a dû, dès 1995, dans le domaine de la formation des personnels, comme dans d'autres, démarrer dans l'impréparation. La faiblesse des effectifs obligeait à la polyvalence, et ne permettait ni d'approfondir les tâches, ni de consacrer beaucoup de temps à la formation. Durant ses deux premières années d'existence, l'université a fonctionné sans que beaucoup de place ait pu être accordée à l'accroissement des compétences de ses agents.

Pourtant, dès l'exercice 1996, l'État avait attribué à l'université une subvention de 100 KF pour la formation des personnels non enseignants, subvention reconduite en 1997 et 1998. Très peu d'actions ont été organisées durant les deux premières années, puisque le total des dépenses s'élève respectivement à 11 404 F et 7 588 F. Cependant, les personnels ont, pendant la même période, bénéficié d'actions organisées en dehors de l'UBS, notamment par le CAFA de Rennes, l'université Rennes I et par la Préfecture du Morbihan.

Ce n'est véritablement qu'en 1998 qu'une politique de formation globale et concertée a été mise en place. Deux éléments favorables au moins commandaient ce choix : d'abord, le desserrement de l'étau que constituait un sous-encadrement en IATOS (particulièrement critique lors des deux premières années) permettait enfin de prendre le temps de les former ; ensuite, une pyramide des âges très favorable faisait de la formation des agents en place un investissement à long terme. L'établissement a alors pris deux décisions essentielles : l'élaboration d'un plan de formation cohérent, et la création, au sein du Service des ressources humaines, d'une cellule spécialisée dotée d'un emploi de catégorie B.

Le plan de formation, fruit d'une enquête réalisée auprès des personnels et des chefs de service, et des travaux de la Commission technique paritaire d'établissement réunie pour la première fois sur ce sujet le 27 novembre 1997, doit s'accompagner de la mise en place d'un fonds de documentation à destination des candidats aux concours et d'un système de crédit-formation dont bénéficieraient tous les personnels. Les formations organisées dans l'intérêt du service sont systématiquement suivies sur le temps de travail. Ce plan de formation privilégie deux axes :

- *l'adaptation à l'emploi* : il s'agit ici de sensibiliser les personnels au cadre administratif et technique de l'enseignement supérieur (loi de 1984, statuts, statut de la fonction publique...). Deux cents heures y ont été consacrées en 1998. Doivent aussi être rattachées à cet axe des actions plus ponctuelles, comme la formation pour l'agrément radioprotection, les universités d'été des personnels de laboratoire, la formation permanente des informaticiens ou les stages de langues, qui ont connu un succès moyen, et sur le public et le contenu desquels il convient peut-être de s'interroger.

- *l'aide à la préparation des concours de la fonction publique* : c'est d'abord la stabilisation des nombreux contractuels sur ressources propres qui est ici visée. L'UBS a entrepris une politique active dans ce domaine, à la fois pour ne pas déstabiliser ses services, et pour faciliter la titularisation ou la promotion des personnels qui lui donnent satisfaction. Parallèlement, pour la première fois en 1998-1999, elle participe à l'organisation des concours ITARF sur le secteur Grand Ouest (Académies de Rennes, Nantes et Caen).

Dès 1998, les moyens financiers disponibles ont été utilisés et des résultats sensibles enregistrés, notamment en matière de réussite aux concours.

Conclusion. L'UBS a semble-t-il fait les bons choix, dès lors qu'elle a pu se préoccuper de la formation de ses personnels. Elle privilégie les actions de formation conformes aux intérêts de l'institution, plutôt que les demandes personnelles, associe l'encadrement à la définition des besoins, en même temps qu'elle fixe des conditions incitatives d'accès aux formations. Ce sont des éléments favorables dans la perspective d'une démarche de management. Il faudra sans doute mieux structurer l'ensemble, et l'organiser en fonction de besoins définis à moyen terme. Ainsi, l'établissement pourrait, d'une part, réfléchir aux liens possibles entre ces actions et le service naissant de formation continue, en termes de mise sur pied de stages et d'ingénierie de formation et, d'autre part, ouvrir certaines des actions (environnement institutionnel, bureautique, langues...) aux personnels enseignants. Il faut donc poursuivre et développer avec détermination la politique commencée, en particulier parce qu'elle pourrait être l'un des ciments de l'institution.

5 - LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Les structures. Depuis décembre 1995, la documentation s'appuie sur un service commun de la documentation ayant vocation à fédérer les ressources documentaires de l'UBS ; il est constitué d'une bibliothèque universitaire formée par les trois anciennes bibliothèques d'antennes délocalisées (une à Lorient et deux à Vannes) et de trois bibliothèques associées (l'IUT de Lorient, l'IUT de Vannes et l'IUP Génie informatique et Statistique de Vannes), entités qui existaient bien avant la création de l'université.

Ce dispositif, qui concilie l'autonomie des articles 33 et une certaine économie de moyens, permet d'assurer une relative cohérence entre les pratiques. Par ailleurs, il n'existe pas actuellement de bibliothèque d'UFR. Cependant, la dispersion géographique limite l'efficacité du dispositif, tant à l'intérieur de la bibliothèque universitaire que par rapport aux bibliothèques associées. De surcroît, on observe des forces centrifuges, consécutives à la mise en place des seconds cycles et au développement de la recherche.

Les moyens

La bibliothèque universitaire représente une superficie de 1 310 m² (590 m² à Lorient, 270 m² pour le droit à Vannes et 450 m² pour les sciences et les sciences économiques à Vannes). Les bibliothèques associées occupent 1 600 m² de locaux, répartis de la façon suivante : 700 m² pour l'IUT de Lorient, 500 m² pour l'IUT de Vannes et 400 m² pour l'IUP GIS de Vannes. Ces données font apparaître la situation privilégiée des bibliothèques associées. Le déséquilibre devrait être compensé par l'ouverture, à Vannes et à Lorient, de deux nouveaux bâtiments d'environ 1 500 m² chacun. Néanmoins, aux dires des responsables de la documentation, il semble que les prévisions de surfaces aient été sous-évaluées.

Le service commun de documentation disposait, à la rentrée 1998, de 15 emplois de titulaires dont trois conservateurs, et de deux emplois de contractuels, et d'un agent mis à disposition par la ville de Vannes, soit 17,8 équivalent temps plein. Par ailleurs, il bénéficie de deux emplois de PRCE mis à sa disposition. Tous les agents (en dehors des personnels administratifs) ont une qualification, ou ont reçu une formation, dans le domaine des bibliothèques ou de la documentation. Enfin, le potentiel est renforcé par 4 moniteurs des bibliothèques, à raison de 6 heures par semaine à Lorient et de 12 heures par semaine à Vannes.

Les modalités d'informatisation et d'utilisation des nouvelles technologies. L'informatisation a constitué une des tâches prioritaires pour la bibliothèque universitaire. Actuellement, le prêt est informatisé à Lorient, et le catalogue consultable sur tous les sites. Le catalogage collectif des périodiques de l'UBS est réalisé depuis 1996 et régulièrement mis à jour, grâce à une collaboration active entre BU et bibliothèques associées. La bibliothèque offre un accès public à Internet sur chaque site. L'informatisation globale du SCD est à l'étude : un comité de pilotage a été mis en place, et un consultant aura pour mission d'élaborer un système de gestion de bibliothèque qui s'intègre dans le cadre plus général du système d'information de l'établissement.

Les axes de la politique documentaire. Ils se déclinent comme suit :

- la recherche d'une cohérence : ceci passe par la structuration du SCD et par la mise en place de structures de concertation comme le Conseil de documentation, mais aussi par l'adoption de pratiques uniformisées dans le catalogage ou encore dans la cotation ;

- la volonté de regrouper les moyens documentaires en associant l'enseignement et la recherche dans des lieux uniques ;

- le souci de compenser les handicaps liés au temps ou à l'espace en reconstituant des collections de références (500 KF y ont été spécifiquement consacrés en 1997 et 1998), en développant l'accès aux bases de données, ou encore en menant une politique de partenariat avec d'autres structures documentaires. Ainsi, la BU fait partie d'un réseau qui comprend le service historique de la Mairie et la médiathèque de Lorient avec laquelle elle partage son catalogage. Elle conduit avec cet établissement une politique régulière d'animation, et est associée à plusieurs projets départementaux ou régionaux : projet départemental de numérisation de la presse ancienne du Morbihan, projets de conservation partagée des périodiques, de base bibliographique bretonne et d'accès multibase pilotés par l'Agence régionale de coopération des bibliothèques. Au plan national, le SCD participe au réseau CDRAP de dépouillement de périodiques ;

- le développement de l'accès à la documentation par la mise en libre accès de la plupart de la documentation et la formation des utilisateurs à la documentation.

La formation à la documentation. Depuis 1997, s'est mise en place une véritable formation à la documentation dans le cadre de la réforme des premiers cycles. L'ensemble a représenté plus de 130 heures et touché 1 170 étudiants, essentiellement dans les sciences humaines et juridiques. Le programme s'est étendu récemment à certaines filières scientifiques ou technologiques, comme l'IUP de Lorient.

Le SCD participe aux enseignements dispensés dans le cadre de la licence pluridisciplinaire Histoire et patrimoine (UFR Lettres) et de la maîtrise de Sciences de l'information et de la documentation (UFR Sciences). Il est associé à l'ADEFPOPE pour les projets de formation continue, à la fois comme point d'appui (centre de ressources) et comme partenaire pour le projet de DESS en Sciences de l'information. Cela s'inscrit parfaitement dans son souci d'ouverture à de nouveaux publics (la BU est ouverte à tous les lecteurs, universitaires ou non).

Conclusion. Les chiffres témoignent du chemin parcouru par l'UBS en matière documentaire : depuis 1995, les collections d'ouvrages ont augmenté de 28% (49% pour la seule BU) et les abonnements ont doublé. Avec 40 000 titres et 57 000 volumes, le SCD de l'UBS représente un budget de 2,8 MF, importance qui témoigne de sa place dans la jeune université. Néanmoins, le Service commun de documentation de l'UBS souffre de son éparpillement : il est réparti sur six localisations et éclaté entre une bibliothèque intégrée et trois bibliothèques associées.

Il existe un véritable risque d'atomisation de la documentation, de dispersion dans des bibliothèques de proximité, même si la construction en cours de nouvelles bibliothèques, à Lorient et à Vannes, peut constituer un élément fort de la politique future. À Lorient, la bibliothèque constitue un pôle important du site universitaire, même si sa localisation n'est pas aussi centrale que l'auraient souhaité les bibliothécaires.

On ne peut que recommander la définition d'une politique documentaire plus volontaire, reposant sur une meilleure articulation au niveau de la direction de l'université, sur l'intégration des bibliothèques associées - notamment celles des IUT - et sur une meilleure coopération, du type de celle qui existe, en sciences humaines, entre équipes enseignantes et documentalistes.

À l'issue de cette évaluation, l'UBS offre un bilan contrasté, mettant en lumière les efforts accomplis mais aussi les difficultés particulières qui ont accompagné son développement, et les inconnues qui subsistent.

Plus encore que les sept autres universités nouvelles, elle a d'abord dû s'accommoder d'un héritage lourd de diversités, voire de contradictions, multiple tant dans la variété des partenaires engagés que dans les cultures et les pratiques dont elle se trouve être le creuset aujourd'hui. Deux villes de tradition historiquement très différente, opportunément alliées pour obtenir ensemble l'université que ni l'une ni l'autre n'aurait pu avoir seule, mais bien déterminées à ne pas laisser à l'autre le prestige conféré par la localisation du siège. Trois universités qui ont essaimé (les rennaises à Vannes, secondairement à Lorient, la brestoïse à Lorient) depuis le début des années 70, léguant à la future université deux IUT, deux IUP et quelques formations de premier cycle, une armature où dominent les sciences et la technologie. Au-delà de l'offre de formations, les universités-mères laissaient leur empreinte de traditions et de pratiques, l'habitude aussi d'une gestion lointaine.

Face à cet héritage complexe, les pouvoirs publics n'ont pas su donner à l'université encore en gestation les moyens de sa future existence. L'UBS a été engagée dans cet exercice d'équilibre où tout son fonctionnement est contraint par la nécessité de ménager la susceptibilité de chacune des deux villes, collectivités qui ont du développement universitaire une conception très municipale. Si la multipolarité ne constitue pas en soi un obstacle (d'autres expériences en ont montré la viabilité), elle est lourde de contraintes tant en termes de gestion que d'émergence d'une identité unique qui transcende les lieux et les histoires. À l'UBS, l'exigence explicite - ou implicite - de traitement identique rend plus difficile encore l'exercice. On en a mesuré les conséquences notamment sur la gestion et l'administration de l'université : la logique d'organisation de ses services centraux est étroitement subordonnée à la nécessité de respecter un équilibre géographique. Le développement de l'offre de formations et l'accroissement du parc immobilier sont enserrés dans les mêmes contraintes. À ce handicap qui conditionne très fortement son fonctionnement et qui peut l'empêcher, si l'on n'y porte pas remède rapidement, de prendre son essor, l'université ne fait pas face, faute de s'affirmer en tant que telle et de faire prévaloir son intérêt.

Pourtant, elle a montré une certaine maturité sur nombre de dossiers essentiels. Très vite, l'UBS a pris conscience de l'importance de mettre en place un potentiel de recherche et le bilan montre aujourd'hui des résultats notables : la reconnaissance par l'État de huit équipes sur seize sanctionne un travail de hiérarchisation interne que la création anticipée d'un conseil scientifique a rendu possible. Si le secteur scientifique et technologique est très largement prépondérant, on retiendra cependant la performance du laboratoire d'Histoire, locomotive d'une UFR des Lettres et Sciences humaines encore embryonnaire.

La qualité du service aux étudiants, dans une période où la pression des effectifs s'est beaucoup atténuée, figure comme l'un des thèmes essentiels du projet d'établissement ; on retiendra en premier lieu le dispositif d'aide aux étudiants de premier cycle, système astucieux de passerelles entre formations générales et technologiques, et de suivi des étudiants en difficulté : la création d'un service commun et une meilleure association des enseignants consolideraient utilement le dispositif. On mentionnera aussi l'action sociale, animée par la Commission d'aide à la vie étudiante, qui a fait l'objet d'une convention de coopération administrative et fonctionnelle entre l'UBS et le

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CROUS. La vie étudiante, qui recèle un enjeu identitaire fort pour l'université, est néanmoins marquée, elle aussi, par la bipolarité : elle s'inscrit dans chacun des contextes urbains. Il faudra sans doute réfléchir à des formules qui favorisent les échanges et la naissance d'une "citoyenneté" universitaire.

La politique de formation continue, la création de l'ADEFPE, constituent l'un des axes forts du projet de l'université. Cette démarche, validée au plan national, s'appuie sur la notion de pôle de compétences qui suppose une mutualisation des moyens et des ressources internes. Il conviendra de veiller à ce que l'agence demeure une structure légère, une administration de mission, qui fédère les actions sans les centraliser. Il conviendra aussi de veiller à ce que l'insertion de l'ADEFPE dans le tissu économique se traduise par des modalités de financement issues de ce même tissu.

Malgré l'incontestable faiblesse numérique des personnels IATOS, notamment des personnels statutaires de catégorie A et B, l'UBS a beaucoup progressé dans la mise en place de son administration et de ses procédures de gestion. Elle a innové sur le plan institutionnel, adoptant la formule de l'administration de site qui permet, au delà d'une gestion rationalisée et mutualisée, d'affirmer le rôle de l'administration centrale de l'université dans les sites et de contribuer ainsi à la construction d'une identité universitaire commune. Toutefois, il faudra veiller à ne pas multiplier ces structures, au fur et à mesure de la réalisation du programme immobilier, pour leur conserver une certaine dimension, gage de leur efficacité. Le travail accompli en matière de clarification des procédures budgétaires et comptables compte également parmi les réalisations à mettre à l'actif des gestionnaires de l'UBS. On relèvera aussi l'effort de transparence dans la gestion des moyens pédagogiques et le souci de se doter des instruments d'une politique en matière d'immobilier. Pourtant, les services centraux, particulièrement ceux qui sont en charge des domaines budgétaires et financiers, demeurent mal perçus par les composantes auxquelles ils apparaissent comme bureaucratiques et extérieurs. Il est indispensable que les responsables de l'université ne laissent pas se développer des oppositions et des conflits qui peuvent nuire au bon développement de l'institution.

Si toutes ces réalisations attestent de la vitalité de la jeune université, il demeure cependant des difficultés et des incertitudes.

1 - L'évolution des effectifs est un premier sujet de préoccupation ; phénomène commun à l'ensemble des universités, la décreue des effectifs intervient au plus mauvais moment pour une université dont l'image est encore à conforter. Malgré l'accroissement de l'offre de formations, les effectifs accusaient une baisse en 1997-1998 et n'enregistraient qu'une progression modérée en 1998-1999. Une étude pourrait être entreprise avec le rectorat pour analyser les prévisions de flux des bacheliers.

2 - L'université apparaît comme un ensemble fragmenté, dominé par les scientifiques et les technologues : ces derniers sont porteurs d'une cohérence forte qui ne s'étend pas au-delà de leurs frontières disciplinaires. Les juristes d'un côté, les littéraires de l'autre, apparaissent marginalisés et peu associés au fonctionnement de l'institution.

3 - Dans sa forme actuelle, la structuration de l'université appelle des réserves, notamment dans la dissociation entre recherche et formation qui caractérise l'ensemble Sciences et Technologie, ou encore dans le mode d'organisation très disparate des IUP. Par ailleurs, il existe encore très peu de services communs. L'organisation en pôle de compétences, qui ne remplace pas pour autant une organisation classique universitaire, est une formule prometteuse dans la mesure où elle permet des synergies et une mutualisation des compétences qui favorise l'émergence du sentiment d'appartenance à une même communauté.

4 - Le Conseil d'orientation a produit les effets contraires à ceux qu'il aurait dû engendrer, secrétant une forme de méfiance réciproque entre les universitaires et les milieux économiques et patronaux. Il faudra réinventer un lieu où s'élabore une réflexion prospective sur le devenir de l'UBS.

5 - Ceci est d'autant plus important qu'en dépit d'éléments prometteurs, le projet de l'université demeure flou et ses spécificités mal cernées. C'est particulièrement vrai du premier cycle qui pâtit de l'absence d'une politique affichant fortement l'existence de l'université. Ses partenaires économiques et universitaires attendaient une université différente, mais elle n'a pas clairement choisi entre une vocation de proximité et une spécificité qui lui conférerait une place particulière dans le paysage universitaire régional (qui doit prendre en compte l'université de Nantes).

On voit bien que l'UBS demeure un édifice fragile. Pour exister en tant qu'université, il apparaît indispensable que l'établissement :

- procède à un rééquilibrage disciplinaire au sein de son gouvernement pour que les sciences humaines et sociales trouvent leur juste place dans cet ensemble ;
- améliore la cohérence de sa structuration ;
- mette en place des services communs ;
- construise un projet de gestion et procède à un regroupement géographique des services centraux ;

Enfin, il est au moins aussi urgent que l'UBS entre dans une procédure contractuelle, mise en phase avec les contrats des universités de la région Bretagne et de la région Pays-de-Loire. Pour cela, il est nécessaire qu'elle identifie, qu'elle affiche et qu'elle structure son projet, en le replaçant dans le contexte universitaire et économique de ces deux régions. C'est là qu'un conseil d'orientation aurait un rôle majeur à jouer.

Pour que l'université puisse satisfaire à toutes ces conditions, nécessairement préalables, le Comité recommande qu'elle utilise pleinement la période dérogatoire.

Lorsque les instances définitives de l'université auront été élues, le problème du siège ne manquera pas alors de se poser : la question devra être débattue, un argumentaire élaboré en vue d'éclairer le choix de la situation du siège la plus adaptée aux missions de l'université, sans recourir à des formules qui ménageraient les susceptibilités des élus, mais se traduiraient par un surcoût pour l'université.

RÉPONSE DE
L'ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE

U B S

UNIVERSITÉ DE BRETAGNE SUD

L'Administrateur Provisoire

REPONSE DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD

Bien que l'usage nous contraigne sur ce point, on ne devrait pas répondre à un rapport d'évaluation, fût-il signé du CNE. Un rapport compile des faits, des commentaires et des recommandations. Si les faits rapportés sont exacts, ils n'ont pas à être repris; s'ils sont inexacts, il est trop tard pour y remédier. Les commentaires et les recommandations prennent en compte le résultat d'expertises et de visites. Ils sont ceux d'une évaluation externe, conduite, sous la responsabilité d'un Comité National, selon une méthodologie précise et avec l'appui d'experts. A priori, une réponse paraît peu opportune puisque le jeu, normal, d'une évaluation indépendante voudrait qu'ils soient pris en compte tels qu'ils sont rédigés. Je ne reprendrai donc pas le texte alinéa par alinéa, je me contenterai de réagir aux conclusions et aux recommandations auxquelles conduit ce rapport par une série de remarques visant essentiellement le contexte et le calendrier de l'évaluation, son contenu général et les interprétations qui peuvent en découler.

Contexte de l'évaluation et son calendrier

Comparativement à ses consœurs créées au début de la décennie, l'U.B.S., huitième et dernière née des universités nouvelles, bénéficie d'un rapport d'évaluation très riche, plus volumineux, peut-être plus complet et témoignant certainement d'un lissage enrichi de l'expérience de 7 évaluations précédentes.

La méthodologie d'évaluation a peu varié, mais s'est étoffée (évaluation interne) et enrichie (guide, champs nouveaux d'expertises...) si bien que dans son ensemble, l'U.B.S a bien pris conscience, avec plaisir et avec un peu de fierté, de la sollicitude particulière dont elle fait l'objet en tant que dernière, au moins pour l'instant, d'une série programmée de créations qu'elle a la charge de clôturer. L'établissement l'a compris très vite ; il s'est reconnu dans la démarche engagée par sa direction, se l'est appropriée, et son attitude générale face à l'évaluation s'en est très certainement trouvée modifiée, positivement. Le rapport en donne acte lorsqu'il constate que l'établissement s'est montré **extrêmement coopératif**, lorsqu'il rappelle que les expertises **se sont déroulées dans les meilleures conditions possibles** et que ces aspects très positifs résultaient d'un **investissement important des personnels** et des dirigeants de l'UBS, dans l'organisation, responsable, de l'évaluation de leur établissement. L'évaluation n'avait d'ailleurs pas à être subie, elle était voulue par l'établissement et, par conséquent, l'investissement des personnels a été librement consenti.

L'UBS attendait beaucoup (trop peut-être) d'une évaluation qui allait matérialiser son projet d'aller vite, vers la fin d'un provisoire désormais considéré comme peu judicieux et qui confirmerait en quelque sorte, indirectement à travers le passage du CNE, l'acquisition d'une maturité toute récente.

L'évaluation conduite, en profondeur, avec une grande transparence, s'est révélée très enrichissante. Les nombreux contacts avec les rapporteurs ont permis à toutes les catégories d'usagers

de l'UBS, soit près du cinquième de l'effectif des personnels de l'établissement (entre 100 et 120 personnes) de s'exprimer en pleine autonomie. Le nombre, la diversité des interviews, leur spontanéité ont quelquefois engendré, aux yeux des experts, une image par trop brouillonne, masquant parfois l'essentiel et à l'origine d'impressions, contrastées, hâtivement arrêtées. Mettre en exergue ces propos individuels serait leur donner une importance et une signification qu'ils n'ont pas.

Résumer le contexte de l'évaluation consiste à souligner le caractère extrêmement fructueux de la coopération qui s'est engagée entre l'UBS, ses partenaires territoriaux et le CNE, au moment des visites et des expertises. Ma première réponse revêt ainsi la forme de remerciements, confondant dans leur adresse tous les contributeurs internes et externes mais plus particulièrement destinés aux experts et membres du Comité qui sont intervenus sur site. La qualité de leurs observations, de leurs conseils, émerge du rapport, en dépit de la difficulté inhérente au travail de toute évaluation, fragile équilibre à établir en partenariat avec l'établissement et conciliant la notion de diagnostic sécurisé avec celle d'un temps de passage sur site extrêmement court.

----- : ----- : ----- : -----

La seconde remarque est encore générale, elle est liée au contexte calendaire de l'intervention du CNE. Elle veut rappeler le bénéfice important pour l'établissement de son inscription dans une démarche d'évaluation:

- simultanément à la préparation de plusieurs plans-programmes : CPER, quadriennal, U.3M,
- simultanément à la négociation de son premier contrat d'établissement, biennal,
- et simultanément au lancement de sa réflexion sur ses futurs statuts.

Dès après la première expertise, sans même attendre les conclusions partielles et non officielles, le comportement de l'établissement s'est trouvé modifié, de l'interne, par une prise de conscience presque subite, de futur établissement mature. En même temps, l'UBS mesurait son aptitude à quitter la période provisoire de son démarrage. Le résultat a été extrêmement positif et a permis d'aller plus rapidement, et mieux armé, vers nos principales échéances.

A contrario, et comme le signale d'ailleurs le rapport, cette superposition d'échéances diverses et de différents dossiers corrélés a très certainement affaibli la lisibilité de notre dossier d'évaluation interne et la perception des axes stratégiques défendus par l'UBS en vue de son engagement contractuel biennal. **Il est réellement regrettable que le CNE n'ait pu connaître, dans les temps de son rapport, le contenu abouti, négocié, final, du contrat biennal de l'UBS.**

Le deuxième aspect calendaire concerne le caractère très décalé de la production du document par rapport aux visites d'experts.

Par essence, l'évaluation réglementaire des universités nouvelles par le CNE ne peut intervenir dans les établissements que durant la période des dispositions dérogatoires et, d'ailleurs, assez logiquement, plutôt vers la fin de cette période. Ce créneau de temps est justement celui qui correspond pour l'établissement évalué, en développement accéléré, à la période de plus forte évolution. L'évaluation tombe ainsi presque obligatoirement à un moment précis où les observations recueillies correspondent à un instantané qui n'est plus retrouvé quelques mois après. Cette situation, appliquée au cas de l'UBS, explique que, par exemple, 3 des 5 recommandations finales du rapport se trouvent d'ores et déjà satisfaites ou pratiquement satisfaites car prises en compte dans le biennal (contrat signé le 9 juin 1999) ou dans le cadre des projets de statuts définitifs (structuration de l'UBS en 3 UFR, 2 IUT, mise en place de services communs, Conseil d'Université du 25 juin 1999).

Remarques générales sur le contenu du rapport

Si pertinente et précise qu'ait été l'observation faite par nos évaluateurs, après une aussi courte durée de visite, elle ne pouvait prendre en compte le fonctionnement de l'établissement de la même manière, le saisir du même regard que ceux qui y vivent et y interviennent quotidiennement.

En ce qui concerne les interprétations associées à leur observation, l'objectif d'accroître la lisibilité des conclusions partielles, de renforcer le poids des recommandations finales, la recherche d'une cohérence forte entre observations et conclusions finales et le souci de contrôler le volume du texte, ont conjointement conduit les rédacteurs du rapport à privilégier quelquefois (et ceci, de manière parfaitement justifiée et non remise en cause) un point de vue particulier, à faire le choix d'une seule interprétation parmi plusieurs possibles.

Dans l'exercice de cette réponse, qu'il me soit permis sur certains sujets précis et, dans un légitime souci d'équilibre, d'évoquer d'autres alternatives.

En regard de la richesse et de la précision générales du rapport, ces points sont relativement peu nombreux. Ils conduisent cependant à un panel d'appréciations allant du commentaire négatif ou très sévère à des satisfecit réservés ; ce sont par conséquent des points sensibles, liés au passé pour certains mais concernant le proche avenir pour d'autres, et parmi lesquels il faut noter :

Rôle, attitude, travail du Conseil d'Orientation ; défaut de contractualisation ; inadéquation entre textes fondateurs et dotations de démarrage ; pales de compétence ; contradiction entre : aménagement du territoire, proximité, plein exercice ? organisation et administration d'un établissement multisite ; professionnalisation.

Tous ces sujets sont porteurs de réelles difficultés et ils sont fort justement relevés dans le rapport. Ils sont également vécus en interne comme des points très sensibles alimentant largement débats et réflexions dans l'établissement. A titre d'exemple, le choix d'une orientation stratégique allant vers une université « thématique », vers une université « technologique », vers une pluridisciplinarité déséquilibrée au profit de quelques filières, a alimenté le débat universitaire et vient de prendre en interne un relief particulier lors de la préparation des statuts définitifs de l'UBS. L'établissement hésite entre le risque d'un corporatisme disciplinaire freinant sa dynamique de développement et celui d'un éclatement confortable, mais un peu déresponsabilisant, parce que opposant le transversal à l'académique, le professionnalisant au généraliste et conduisant à une structuration trop dispersée.

Pour la plupart d'entre eux, ces sujets de difficultés étaient également pointés, peu ou prou, dans les 7 précédents rapports concernant les universités nouvelles. Est-ce surprenant ? Ne peut-on y voir le caractère commun de difficultés « *congénitales* » des dispositions dérogatoires associées à la création d'établissements qui sont affichés différents des autres et à vocation innovante ?

Sous les contraintes de l'action immédiate et du quotidien, chaque administration provisoire a dû développer, inventer les solutions lui permettant de franchir le difficile cap de la période néonatale, tout en s'accommodant de cultures et de pratiques installées rendant difficile l'abandon d'une stratégie de reproduction des schémas universitaires habituels. L'innovation devait être la règle dans l'université nouvelle ; était-ce réellement possible ? Sur ce point, les 8 rapports convergent sur une réponse assez pessimiste. Il est évident cependant que ces leçons passées valent expériences pour tout à la fois, les universités nouvelles elles-mêmes, pour leur partenaires territoriaux et pour notre tutelle, et que nous devons nous en servir pour porter les jeunes établissements dans leur seconde phase d'installation, celle de leurs premiers statuts définitifs.

S'agissant de divergences d'interprétation, une série de commentaires sont regroupés ci-après ; ils concernent sans hiérarchie, le Conseil d'Orientation, les effectifs étudiants, la question du siège, les orientations ou les choix stratégiques insuffisants.

Conseil d'Orientation

Sans prendre position sur l'ambiance conflictuelle, sur une « certaine méconnaissance de l'université » déjà rappelée à propos du C.O., je voudrais en signaler les effets indirects utiles. Le C.O. a provoqué, bousculé l'ordonnancement universitaire habituel d'une manière telle qu'il a poussé le Conseil d'Université à acquérir plus vite une maturité de véritable Conseil d'Administration et la démarche en direction d'une conformité avec la loi de 1984 (Comité Scientifique, CEVE, ...) s'en est trouvée accélérée.

Effectif étudiant

Ce qui est indiscutable, c'est de constater que la décreue des effectifs de premiers cycles depuis 1993 a été enrayerée en 1998/99. Ce que l'on peut ajouter, c'est que le niveau 1995 sera retrouvé et dépassé en 1999-2000 .

En conclure que la création de l'UBS n'a pas encore modifié la capacité d'attraction sur sa région, que l'Etablissement public n'a pas encore dépassé la géographie cloisonnée de la Bretagne-Sud est, selon moi, un peu excessif et probablement contradictoire... avec le constat, d'ailleurs bien signalé par le rapport, que la suppression de la sectorisation des recrutements dont « bénéficiait » l'UBS ne se traduit pas par une baisse d'effectif mais au contraire une remontée (voir conclusion page 36 du rapport).

La question du siège

L'interprétation attribuée au non -choix d'un siège, au partage (égale répartition) de l'implantation des services centraux, laisse penser au lecteur qu'il s'agit de traces d'immaturité de l'établissement, d'allégeance de ses dirigeants vis -à-vis des collectivités de rattachement, voire de tactique à leur égard.

On ne peut défendre une telle position lorsque l'on vit, depuis 4 ans, l'établissement au quotidien. C'est ne pas prendre en compte un état d'esprit, partagé, né de l'idée que la non-existence d'un siège officiel n'a, d'aucune manière, obéré les capacités de développement et d'innovation de l'UBS ; beaucoup pensent qu'elle les a peut-être même augmentées ! C'est peut-être également s'abriter derrière un souci de normalisation :

A travers quoi trouve-t-on la normalité ? Est-ce dans la désignation d'un siège ou dans l'acquisition d'une image identitaire forte ?

On peut penser que sur cette question, l'UBS fait preuve d'autonomie et de maturité ; il y a dans le non-siège actuel l'expression d'un refus à se laisser imposer un siège par l'une ou l'autre des deux villes. Cette autonomie est acquise et entretenue par déjà 4 années riches de l'expérience d'un fonctionnement, sans siège officiel (rappelons que le décret de création de l'UBS avait lui aussi choisi ... de ne pas choisir), bipolaire soutenu par la complémentarité des sites, s'exprimant dans la modernité des réseaux et des fichiers partagés et surtout par la volonté de fédérer l'établissement dans le cadre d'un périmètre communautaire minimal, au moins départemental.

Le débat ne peut se clore brutalement par l'affirmation d'un siège unique, quel qu'il soit. Qu'il y ait ou non consensus sur ces approches, une décision doit être arrêtée et elle doit venir de la tutelle. L'établissement rejoint sur ce point le CNE qui, dans sa recommandation finale, nous invite à un argumentaire serré, élaboré, en vue d'éclairer le choix ... d'une décision... sur le siège.

De la même manière, évoquer systématiquement des surcoûts dans la bipolarisation devrait s'appuyer sur une analyse plus approfondie tenant compte du partage des équipes enseignantes, des synergies disciplinaires et de la mutualisation de certains matériels en matière de recherche et de formation, de la stabilisation des effectifs (et des moyens) de proximité, de la répartition des personnels IATOS, etc. Conclure avant que l'établissement n'ait pu bénéficier d'un encadrement statutaire et normé

comparable à celui de tout autre établissement unipolaire, avec siège, et plus ancien serait à mon sens à coup sûr prématuré et peut-être erroné.

Les orientations ou les choix stratégiques insuffisants

Avec une convergence et une redondance exagérément insistantes, le rapport relève plusieurs défaillances d'arbitrage, de décisions, relatives à la mise en place de services communs ou de missions transversales.

Le constat est justifié, il n'est pas discutable ni discuté. L'établissement et son gouvernement sont conscients de cette situation, ne la discutent pas, notamment en ce qui concerne un S.U.I.O., des services culturels, un Centre de Ressources Informatiques, une commission des finances, un service des Relations Internationales, une mission à la communication, ... ni ne discutent l'absence de titulaires « politiques, enseignants ou enseignants-chercheurs » de profil adapté, ni celle de personnels IATOSS dédiés car les faits sont bien réels.

Les commentaires accompagnant les faits rapportés laissent entendre que ces défaillances résultent d'une réflexion stratégique insuffisante, d'atermoiements inutiles, d'une prise de conscience insuffisante des problèmes importants (informatique, communication par exemple). Se limiter à cette seule interprétation nous paraît inacceptable. Une autre explication au moins doit être évoquée en parallèle : c'est l'insuffisance notoire des moyens humains (Enseignants-chercheurs et IATOSS) et matériels (financements divers) qui a présidé lors de la création de l'établissement.

Comment, en effet, mettre en place des services communs lorsque les taux de couverture des besoins (charges IATOSS couvertes à 50 % ; charges d'enseignement à 70 %) sont parmi les plus bas de métropole.

Comment détourner de leur service quelques enseignants volontaires, de profil adapté, alors que la charge des heures complémentaires est excessive ? Comment opérer lorsque le stock des emplois « Etat » est trop faible ? Comment compenser contractuellement cette défaillance sans engager des charges salariales excessives, surtout si l'on veut respecter les profils de compétence recherchés ? L'UBS n'a ni médecin, ni conseiller d'orientation, ni véritablement d'ingénieur de recherche à dédier à l'informatique transversale, aux systèmes et aux réseaux, etc... Compte tenu des postes en stock disponibles, peut-on faire autrement sans pénaliser l'encadrement des formations ?

L'UBS s'est en revanche dotée d'un véritable service financier, d'un service administratif et financier de la recherche ; elle a doté de façon tout à fait satisfaisante ses composantes (excepté la composante recherche). Dans ce contexte, est-ce une mauvaise décision que de faire animer l'embryon de SUIO par un collègue qui exerçait auparavant les fonctions de directeur de CIO ? L'UBS a, en ce sens, fait des choix. Si le choix des personnes, si la mise en place des services ne sont pas assurés, ce n'est pas par manque de réflexion stratégique mais par insuffisance de moyens.

C'est pour le moins une situation à prendre en compte. Pour le moins, cet état de déficit, de pénurie chronique, leur détérioration depuis 5 ans, et leur compensation financière impraticable, font partie des explications à envisager.

CONCLUSION

Les expertises, les visites conduites sur site par le CNE ont d'ores et déjà été très utiles en interne de l'établissement. Le présent rapport d'évaluation qui en découle le sera certainement. Il le sera bien sûr en interne mais également en externe de par les réactions engendrées par sa large diffusion, de par les constats et les recommandations qu'il présente et qui s'adressent, certes, prioritairement aux usagers de l'établissement et à son Administration Centrale de Tutelle, mais aussi à ses nombreux et différents partenaires.

L'évaluation, les conclusions et les recommandations consignées constituent un nouveau **bien** à mettre au patrimoine de l'UBS.

Se situant dans une certaine continuité (plutôt une discontinuité) décalée vis-à-vis des conclusions du groupe ELMARY, mais ayant, lui, bénéficié de la contribution des acteurs actuels de l'établissement, le rapport CNE peut apparaître comme fondateur de la seconde phase du développement de l'UBS.

L'expérience vécue de cette évaluation externe est très positive; certes, elle laisse les traces que laisse tout diagnostic pertinent. Les doigts ayant appuyé là où cela fait mal, il est normal que certaines zones soient encore douloureuses. L'objectif de tout examen diagnostic est de prévenir, de proposer des thérapies, de prévoir des remèdes. En un sens, l'évaluation CNE a pleinement atteint son objectif. Interlocuteur privilégié du CNE, l'UBS fera connaître ces conclusions et ces recommandations à l'ensemble de ses partenaires, notamment à ceux qui lui sont les plus proches . les collectivités territoriales.

Elle a révélé que les points positifs excédaient largement en nombre les lacunes ou les insuffisances. Au vu de la liste des points positifs mis en exergue, on peut considérer le rapport comme globalement favorable. Autour de ce noyau dur des points très encourageants, motivants pour les responsables de l'université, les lacunes et les faiblesses étant désormais mieux identifiées, y compris auprès de nos partenaires extérieurs, il s'agit dans une seconde étape de les combler progressivement . Le CNE a souligné la vitalité générale de la jeune université de Bretagne-Sud. Cet état « permanent » qui est somme toute normal pour une université nouvelle créée il y a à peine 4 ans et six mois, va servir maintenant de tremplin pour atteindre un régime de croisière plus élevé et correspondant à un établissement désormais sous statut définitif, mieux paramétré parce que contractualisé.

Etre à la fois université UNE bien que multipolaire,
De plein exercice tout en jouant la mission de proximité,
Exprimant pleinement sa pluridisciplinarité dans un contexte de professionnalisation, de formation continue diplômante,
Et ainsi, en véritable service public, apporter une réponse à la demande sociale de formation,...

Tels sont les objectifs que les recommandations contenues dans ce rapport nous permettront d'atteindre plus vite.

Maurice LIEVREMONT
Lorient - Vannes - le 15 juillet 1999

CNE

PUBLICATIONS DU
COMITÉ NATIONAL
D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992

L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

L'université de technologie de Troyes*, 1998

Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986
L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988
L'École normale supérieure, 1990

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991
 L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
 L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
 L'Ecole française d'Athènes, 1991
 L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
 L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
 L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991
 L'Ecole des Chartes, 1992
 L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
 L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
 L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
 Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
 Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992
 Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
 L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993
 L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
 L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994
 L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995
 L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
 L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995
 Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
 L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996
 L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996
 L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996
 L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996
 L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996
 L'Ecole centrale de Lyon*, 1996
 L'Ecole normale supérieure de Lyon*, 1997
 Le Palais de la découverte*, 1997
 La Casa de Velázquez*, 1997
 L'Ecole française d'Athènes*, 1997
 L'Ecole française de Rome*, 1997
 L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998
 L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998
 L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998
 L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998
 L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998
 L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999
 L'Ecole nationale de formation agronomique*, 1999
 L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999
 L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999
 L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999
 L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994
 L'université de Nantes, 1995
 L'Ecole centrale de Nantes, 1995
 L'université Rennes I, 1995
 L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996
 L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996
 L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996
 L'université Lumière-Lyon II*, 1997
 L'université de technologie de Compiègne*, 1998
 L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998
 L'université de Rouen*, 1998
 L'université du Havre*, 1998
 L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998
 L'université de Caen*, 1998
 L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989
 Les Sciences de l'information et de la communication, 1993
 L'Odontologie dans les universités françaises, 1994
 La formation des cadres de la Chimie en France, 1996
 Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998
 La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998
 La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987
 Rapport au Président de la République, 1988
 Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989
 Rapport au Président de la République, 1990
 Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991
 Rapport au Président de la République, 1992
 Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993
 Rapport au Président de la République, 1994
 Evolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

1985-1995), La Documentation Française, 1995

Rapport au Président de la République, 1996

Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités,
La Documentation Française, 1997

Rapport au Président de la République, 1998

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987,
Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers
et de service dans les établissements d'enseignement supérieur,
1995

Les magistères, 1995

Les universités nouvelles, 1996

Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997

Les universités de Normandie, 1999

La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les
structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999

Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-
Pologne, 1999

Bulletins n° 1 à 27

Profils n° 1 à 35

CNE

COMPOSITION DU COMITÉ

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Monsieur Georges CREMER, vice-président

Monsieur Pierre VIALLE, vice-président

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal CUMUNEL

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude FROEHLI

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, délégué général

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94

Internet : <http://www-cne.mesr.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier
Edition-Diffusion : Francine Sarrazin